

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

PARAISSANT LES MARDI ET VENDREDI

Matahiti 172  
N° 43**TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI**Mahana 30  
no Me 2023

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 40 50 05 80

## SOMMAIRE

### PARTIE OFFICIELLE

#### ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

##### ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

	Pages
Arrêté n° 839 CM du 24 mai 2023 portant nomination des représentants de la Polynésie française au conseil de surveillance de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) .....	11804
Arrêté n° 840 CM du 24 mai 2023 portant fin de fonction de M. Heimana Ah Min en qualité de secrétaire général de la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire .....	11804
Avis n° 841 CM du 24 mai 2023 portant sur le projet de décret relatif à l'adaptation en Polynésie française, dans les îles Wallis et Futuna et en Nouvelle-Calédonie du décret n° 2023-132 du 24 février 2023 instituant une aide à l'exemplaire pour les titres de presse postés ou portés .....	11805
Rectificatif de l'annexe 17 de l'arrêté n° 494 CM du 23 mars 2023 portant modification de l'arrêté n° 1904 CM du 16 septembre 2022 portant approbation des formulaires relatifs au régime fiscal applicable aux groupes de sociétés prévu aux articles LP. 120 et suivants du code des impôts, paru au JOPF n° 26 du 30 mars 2023 à la page 7410 .....	11806

##### ARRETES DU PRESIDENT DU GOUVERNEMENT ET DES MINISTRES

###### Présidence

Arrêté n° 427 PR du 23 mai 2023 portant nomination des membres de la commission accordant le bénéfice de la retraite anticipée pour travaux pénibles .....	11809
Arrêté n° 429 PR du 24 mai 2023 portant délégation de signature à M. Georges Puchon, directeur de l'aviation civile (DAC-PF) .....	11809
Arrêté n° 430 PR du 24 mai 2023 portant délégation de signature de Mme Myrna Peterano épouse Vaianui, tavana-hau de la circonscription des îles Marquises .....	11810
Arrêté n° 431 PR du 24 mai 2023 relatif à l'exercice des attributions du ministre des grands travaux, de l'équipement, en charge des transports aériens, terrestres et maritimes .....	11811
Arrêté n° 432 PR du 24 mai 2023 relatif à l'exercice des attributions de la ministre des solidarités et du logement, en charge de l'aménagement, de la famille et des personnes non autonomes .....	11812

**Vice-présidence, ministère de la culture, de l'enseignement supérieur, de l'environnement, du foncier et de l'artisanat**

Arrêté n° 4928 VP du 23 mai 2023 portant délégation de signature à Mme Joany Cadousteau, directrice de la culture et du patrimoine . . . . . **11812**

Arrêté n° 4929 VP du 24 mai 2023 portant délégation de signature à Mme Vaiana Giraud, chef du service de l'artisanat traditionnel . . . . . **11813**

**Ministère de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration et de la formation professionnelle**

Arrêté n° 4934 MFT du 24 mai 2023 portant délégation de signature à Mme Vanessa Tiaipoi, chef du service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles . . . . . **11815**

Arrêté n° 4935 MFT/SEFI du 24 mai 2023 portant délégation de signature de Mme Vanessa Tiaipoi, chef du service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles, au profit de certains agents placés sous son autorité . . . . . **11816**

**Ministère de l'économie, du budget et des finances**

Arrêté n° 4930 MEF du 24 mai 2023 portant délégation de signature du ministre de l'économie, du budget et des finances à M. Jean-François Tanneau, directeur régional et chef du service des douanes . . . . . **11817**

Arrêté n° 4933 MEF du 24 mai 2023 modifiant l'arrêté n° 4906 MEF du 7 mai 2023 portant délégation de signature à Mme Sabine Bazile en qualité de directrice de la direction générale des affaires économiques . . . . . **11819**

**Ministère du secteur primaire**

Arrêté n° 4932 MPR du 24 mai 2023 portant délégation de signature à M. Philippe Couraud en qualité de directeur de l'agriculture . . . . . **11819**

**Ministère de l'éducation**

Arrêté n° 4927 MEE du 23 mai 2023 portant délégation de signature à M. Eric Tournier, directeur général de l'éducation et des enseignements . . . . . **11820**

**Ministère des sports, de la jeunesse et de la prévention contre la délinquance**

Arrêté n° 4926 MJP du 23 mai 2023 portant modification de l'arrêté n° 4470 MJP du 2 mai 2023 portant composition du jury des sessions d'examens du brevet de surveillant aquatique en Polynésie française organisées en 2023 à Nuku Hiva . . . . . **11822**

## PARTIE NON OFFICIELLE

### Annonces judiciaires et légales

#### ANNONCES COMMERCIALES

##### ANNONCES LÉGALES ENTREPRISES

###### Constitution de société

Sociétés commerciales . . . . . **11823**

Sociétés civiles - Sociétés coopératives . . . . . **11824**

**Modification de société**

Changement de dirigeants . . . . .	11825
Modification d'objet social . . . . .	11825
Modification de capital social . . . . .	11825

**Cessation d'activité**

Clôture de liquidation . . . . .	11826
----------------------------------	-------

**INSCRIPTIONS AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS (RCS)**

Immatriculations . . . . .	11826
Modifications . . . . .	11826

**ASSOCIATIONS****ASSOCIATIONS LOI 1901**

Constitution d'association . . . . .	11841
--------------------------------------	-------

**COMMANDE PUBLIQUE****MARCHÉS PUBLICS**

Avis d'appel public à la concurrence . . . . .	11842
--	-------



# PARTIE OFFICIELLE

## ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

### ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

#### **ARRETE n° 839 CM du 24 mai 2023 portant nomination des représentants de la Polynésie française au conseil de surveillance de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM)**

NOR : DAE23000111AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu le code monétaire et financier et, en particulier son article R. 712-11 ;

Vu le décret n° 67-267 du 30 mars 1967 fixant les statuts de l'Institut d'émission d'outre-mer ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 24 mai 2023,

Arrête :

Article 1er.— M. Tevaiti-Ariipaea Pomare, ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies, est nommé en qualité de représentant titulaire de la Polynésie française au conseil de surveillance de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM).

Art. 2.— L'arrêté n° 2204 CM du 2 décembre 2020 portant nomination des représentants de la Polynésie française au conseil de surveillance de l'Institut d'émission d'outre-mer (IEOM) est abrogé.

Art. 3.— Le ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 24 mai 2023.  
Moetai BROTHERSON.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de l'économie,  
du budget et des finances,  
Tevaiti-Ariipaea POMARE.*

#### **ARRETE n° 840 CM du 24 mai 2023 portant fin de fonction de M. Heimana Ah Min en qualité de secrétaire général de la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire**

NOR : APL23000115AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre du secteur primaire, en charge de la recherche,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 2016-38 APF du 26 mai 2016 relative aux agents publics occupant des emplois fonctionnels ;

Vu l'arrêté n° 668 CM du 6 mai 2013 modifié relatif à la Chambre et au registre de l'agriculture et de la pêche lagonaire ;

Vu la lettre de démission de M. Heimana Ah Min en date du 17 mai 2023 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 24 mai 2023,

Arrête :

Article 1er.— Il est mis fin, à sa demande, aux fonctions de M. Heimana Ah Min en qualité de secrétaire général de la Chambre de l'agriculture et de la pêche lagonaire à compter du 17 mai 2023 au soir.

Art. 2.— L'arrêté n° 2307 CM du 9 décembre 2020 portant nomination de M. Heimana Ah Min en qualité de secrétaire général de la Chambre de l'agriculture et de pêche lagonaire est abrogé à compter de cette même date.

Art. 3.— Le ministre du secteur primaire, en charge de la recherche, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 24 mai 2023.  
Moetai BROTHERSON.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre du secteur primaire,*  
Taivini TEAI.

**AVIS n° 841 CM du 24 mai 2023 portant sur le projet de décret relatif à l'adaptation en Polynésie française, dans les îles Wallis et Futuna et en Nouvelle-Calédonie du décret n° 2023-132 du 24 février 2023 instituant une aide à l'exemplaire pour les titres de presse postés ou portés**

NOR : DAE23201106AV-1

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'article 10 de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la lettre de saisine n° 514 DIRAJ/BAJC/htt du 11 mai 2023 ;

Considérant l'avis de la direction générale de l'économie numérique du 17 mai 2023 ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 24 mai 2023,

Emet l'avis suivant :

Article 1er.— Le projet de décret relatif à l'adaptation en Polynésie française, dans les îles Wallis et Futuna et en Nouvelle-Calédonie du décret n° 2023-132 du 24 février 2023 instituant une aide à l'exemplaire pour les titres de presse postés ou portés, appelle un avis favorable sous réserve des modifications suivantes :

- 1° Au 2° de l'article 1er du décret n° 2023-132 du 24 février 2023 précité, dans sa rédaction issue du projet de décret, supprimer les références à l'article 22 de la loi n° 91-1 du 3 janvier 1991 tendant au développement de l'emploi par la formation dans les entreprises, l'aide à l'insertion sociale et professionnelle et l'aménagement du temps de travail, pour l'application du troisième plan pour l'emploi, cette loi n'étant pas applicable en Polynésie française ;
- 2° Au 4° de l'article 1er du décret n° 2023-132 du 24 février 2023 précité, dans sa rédaction issue du projet de décret, ajouter après les termes : "en application de la réglementation en vigueur", les termes : "en matière commerciale".

Art. 2.— Le présent avis sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 24 mai 2023.  
Moetai BROTHERSON.

RECTIFICATIF de l'annexe 17 de l'arrêté n° 494 CM du 23 mars 2023 portant modification de l'arrêté n° 1904 CM du 16 septembre 2022 portant approbation des formulaires relatifs au régime fiscal applicable aux groupes de sociétés prévu aux articles LP. 120 et suivants du code des impôts, paru au JOPF n° 26 du 30 mars 2023 à la page 7410

## Annexe 17

FEUILLET 0-0

 <p>BP 80 – 98713 PAPEETE Tel. 40.46.13.13 – Fax. 40.46.13.01 Site internet : <a href="http://www.impot-polynesie.gov.pf">www.impot-polynesie.gov.pf</a> e mail : <a href="mailto:directiondesimpots@dicp.gov.pf">directiondesimpots@dicp.gov.pf</a></p>		Cadre réservé à l'administration	
<b>Régime fiscal applicable aux groupes de sociétés</b> (Articles LP. 120 et suivants du code des impôts) <b>Déclaration souscrite par la société mère pour le résultat d'ensemble du groupe ou du sous-groupe</b>			
<b>IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>			
N° TAHITI		Forme juridique	
Raison sociale			
Date de création			
N° attribué par la CPS		N° du registre du commerce	
Adresse			
Boîte postale		Téléphone Fixe	
Code postal		Téléphone Portable	
Adresse e-mail			
<i>La Direction des impôts et des contributions publiques vous informe et vous accompagne</i>			
<i>L'adresse e-mail indiquée dans ce formulaire est susceptible d'être utilisée pour l'envoi de lettres d'information, newsletters et actualités de la Direction des impôts et des contributions publiques. Vous avez la possibilité de vous y opposer en cochant les cases indiquées ci-après :</i>			
<input type="checkbox"/> Je ne souhaite pas que mon adresse e-mail soit utilisée aux fins d'envoi des documents d'information ci-dessus.			
<input type="checkbox"/> Je ne souhaite pas recevoir sur cette adresse e-mail des messages de rappel d'échéances déclaratives, de paiement et de relance amiable. Néanmoins, je souhaite recevoir ces documents sur l'adresse e-mail, indiquée ci-après :			
<input type="checkbox"/> Je ne souhaite pas recevoir de SMS sur le numéro de téléphone portable indiqué dans ce formulaire.			
<b>INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE FISCAL</b>			
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Exercice ouvert le :		Et clos le :	
Déclaration pour la détermination d'un résultat d'ensemble relatif à un sous-groupe de sociétés soumises à un même taux d'imposition :			
Taux d'imposition du sous-groupe	..... %		
<b>ACTIVITE</b>			
Activité exercée à titre principal			
Activités exercées à titre secondaire			
Entreprise productrice exclusivement d'énergie renouvelable	<i>Cochez les cases</i>	Établissement financier, de crédit ou société de crédit-bail	
Entreprise du secteur du numérique		Entreprise implantée dans les ZRAE	
Entreprise du secteur de la recherche et développement		Exonération ou crédit d'impôt indiqué en C4	
Entreprise minière			
<b>IMPOSABLE A L'IRCM, cochez la case</b>			<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<b>Nom et adresse du comptable ou du conseil chargé de tenir la comptabilité</b>			
			Téléphone
Précisez si ce technicien fait partie ou non du personnel salarié, cochez la case			<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
<b>Identité du déclarant (représentant légal ou mandataire dûment habilité)</b>			
Date		Lieu	
Nom, Prénom(s) et qualité du signataire			
Signature			

**FEUILLET 0-1**

**DETERMINATION DU RESULTAT FISCAL D'ENSEMBLE**

Résultat d'ensemble.....	Bénéfice .....	<b>AA</b>	.....
	Déficit .....	<b>AB</b>	.....
Réintégration des charges financières liées à l'acquisition des titres d'une société membre du groupe ou des titres d'une société intermédiaire ou d'une société intermédiaire étrangère (6 de l'Art. LP. 120-4).....		<b>AC</b>	.....
Réintégration des charges financières nettes afférentes aux sommes laissées ou mise à disposition de sociétés membres du groupe (Art. LP. 120-5).....		<b>AD</b>	.....
Déduction des charges financières nettes en report (Art. LP. 120-5).....		<b>AE</b>	.....
Résultat d'ensemble avant imputation des déficits reportables [(AA ou AB) + AC + AD - AE].....	Bénéfice .....	<b>AF</b>	.....
	Déficit .....	<b>AG</b>	.....
Amortissements réputés différés créés au titre de l'exercice .....		<b>AH</b>	.....
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice .....		<b>AI</b>	.....
Amortissements réputés différés imputés à la clôture de l'exercice .....		<b>AJ</b>	.....
RESULTAT FISCAL.....	Bénéfice .....	<b>AK</b>	.....
	Déficit .....	<b>AL</b>	.....

**DETERMINATION DU TAUX D'IMPOSITION**

Taux normal de l'impôt sur les sociétés (2 de l'Art. LP.115-1) .....	<b>27 %</b>	<i>Pour les exercices clos à partir du 31/12/2018</i>
.....	<b>25 %</b>	<i>Pour les exercices clos à partir du 31/12/2022</i>
<b>Taux spécifiques liés à l'activité (Art. LP. 115-1)</b>		
- Entreprise productrice exclusivement d'énergie renouvelable.....	<b>20 %</b>	
- Entreprise exerçant exclusivement dans le secteur du numérique.....	<b>20 %</b>	<i>Pour les exercices clos à partir du 31/12/2022</i>
- Entreprise exerçant exclusivement dans le secteur de la recherche et développement.....	<b>20 %</b>	
- Entreprise minière, Établissement financier, de crédit ou de crédit-bail .....	<b>35 %<sup>1</sup></b>	
<sup>1</sup> Indiquez le taux réduit (7 de l'Art. LP. 115-1) : .....	.....%	<i>Pour les exercices clos à partir du 31/12/2023 et jusqu'au 31/12/2027 inclus</i>

**Taux spécifique lié à la zone géographique (Art. LP. 115-5)**

- Zones de Revitalisation des Activités Économiques (ZRAE).....	
> La totalité du CA est réalisée dans la zone .....	<b>15 %</b>
> Le chiffre d'affaires est réalisé partiellement dans la zone .....	

Calcul du taux de substitution :

= taux normal ou spécifique lié à l'activité ×  $\left[ 1 - \frac{CA\ ZRAE}{CA\ total} \right]$  + taux ZRAE ×  $\frac{CA\ ZRAE}{CA\ total}$  .....

CA en ZRAE : .....	<b>CA1</b>	.....
CA total :.....	<b>CA2</b>	.....

## FEUILLET 0-2

## CALCUL DE L'IMPÔT

Taux d'impôt sur les sociétés appliqué .....

<b>TIS</b>	.....
<b>C3</b>	.....

Montant de l'impôt sur les sociétés ( $TIS \times AK$ ) ou impôt minimum forfaitaire (4 du I de l'Art. 120-10).....

À déduire le cas échéant :

Exonération, réduction ou crédit d'impôt : (à détailler sur l'état des avantages fiscaux) ..

<b>C4</b>	.....
	.....

Impôt dû :  $(C3 - C4)$  .....

<b>C5</b>	.....
-----------	-------

**IMPOT À PAYER :**

À déduire le cas échéant :

Montant des acomptes déjà versés : 1<sup>er</sup> Acompte .....

<b>C6</b>	.....
-----------	-------

2<sup>e</sup> Acompte .....

<b>C7</b>	.....
-----------	-------

**SOLDE À PAYER :  $\{C5 - (C6 + C7)\}$ .....**

<b>C8</b>	.....
-----------	-------

« La loi informatique et liberté n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée garantit les droits des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel. Les informations recueillies sur ce formulaire sont exploitées et traitées par la Direction des Impôts et des Contributions Publiques de la Polynésie française, dans le cadre de ses missions de contrôle, d'assiette et de liquidation des impôts, taxes et contributions prévus par le code des impôts de la Polynésie française dont elle a la charge. Ce traitement a pour finalité la gestion des modalités d'application du régime d'intégration fiscale prévu par le code des impôts. Les données recueillies peuvent être destinées aux tiers légalement autorisés. La Direction des Impôts et des Contributions Publiques de la Polynésie française, est responsable du traitement des données personnelles dans le cadre de ses missions définies par arrêté n°1498CM du 27 août 2010 modifié. Elle conserve les données à caractère personnel le temps nécessaire à la réalisation des finalités des traitements ou dans le respect des prescriptions légales. Relativement à vos données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour des raisons tenant à votre situation particulière, que vous pouvez exercer à l'adresse suivante : BP 80 - 98713 Papeete - [directiondesimpots@dicp.gov.pf](mailto:directiondesimpots@dicp.gov.pf). Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL <https://www.cnil.fr>, sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus. Pour toute question relative à l'utilisation de vos données, vous pouvez contacter la Déléguée à la Protection des Données aux adresses suivantes : DPO Service de l'informatique BP 4574 - 98713 PAPEETE [dpo@informatique.gov.pf](mailto:dpo@informatique.gov.pf) ou consulter notre politique de protection des données : <http://www.impot-polynesie.gov.pf/rgpd-mentions-obligatoires-0>. »

**ARRETES DU PRESIDENT  
DU GOUVERNEMENT ET DES MINISTRES**

**PRESIDENCE**

**ARRETE n° 427 PR du 23 mai 2023 portant nomination des membres de la commission accordant le bénéfice de la retraite anticipée pour travaux pénibles**

NOR : DPS23504816AP-2

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 87-11 AT du 29 janvier 1987 modifiée portant institution d'un régime de retraite des travailleurs salariés de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 94-6 AT du 3 février 1994 modifiée définissant le cadre de la couverture sociale généralisée applicable aux résidents du territoire de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1822 CM du 12 octobre 2017 modifié portant création d'un service dénommé "Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale" (ARASS) ;

Vu les correspondances adressées par le ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée, de la coordination de l'action gouvernementale et des télécommunications aux organisations syndicales d'employeurs et de salariés appelées à siéger à la commission accordant le bénéfice de la retraite anticipée pour travaux pénibles ;

Vu les propositions de nomination des organisations syndicales d'employeurs et de salariés appelées à siéger à la commission accordant le bénéfice de la retraite anticipée pour travaux pénibles reçues par le ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée, de la coordination de l'action gouvernementale et des télécommunications,

Arrête :

Article 1er.— Sont nommés, pour deux années, membres de la commission accordant le bénéfice de la retraite anticipée pour travaux pénibles, les représentants des

organisations syndicales des salariés et des organisations syndicales d'employeurs dont les noms suivent :

- cinq représentants des organisations syndicales d'employeurs :
  - CPME : M. Cyrille Dubois ;
  - FGC : Mme Kathy Antoine ;
  - MEDEF-PF : Mme Hinatea Chailloux ;
  - SIPOF : M. Terahitiarii Peni ;
  - CSMGCTP : M. Johan Roopina ;
- cinq représentants des organisations professionnelles de salariés :
  - CSTP/FO : M. Moeava Helme ;
  - A Tia I Mua : M. Gilles Helme ;
  - OTAHI : Mme Marau Niuaitei ;
  - CSIP : M. Cyril Le Gayic ;
  - O Oe To Oe Rima : M. Atonia Teriinohorai.

Art. 2.— L'arrêté n° 290 PR du 20 mai 2021 portant nomination des membres de la commission accordant le bénéfice de la retraite anticipée pour travaux pénibles, est abrogé.

Art. 3.— Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur à compter du 30 mai 2023.

Art. 4.— Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 23 mai 2023.  
Moetai BROTHERRSON.

**ARRETE n° 429 PR du 24 mai 2023 portant délégation de signature à M. Georges Puchon, directeur de l'aviation civile (DAC-PF)**

NOR : DAC23504853AP-1

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 407 PR du 15 mai 2023 relatif aux attributions du ministre des grands travaux, de l'équipement, en charge des transports aériens, terrestres et maritimes ;

Vu la loi du pays n° 2017-14 du 13 juillet 2017 portant code polynésien des marchés publics ;

Vu l'arrêté n° 1229 du 30 octobre 2018 portant délégation du pouvoir de l'ordonnateur au profit des ministres ;

Vu l'arrêté n° 331 CM du 20 février 2008 modifié relatif à la direction de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté n° 97 CM du 21 janvier 2019 portant nomination de M. Georges Puchon en qualité de directeur de l'aviation civile ;

Vu la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984 relative à la signature du courrier ;

Vu l'arrêté n° 1414 CM du 10 septembre 202 relatif au régime des délégations de signature ;

Vu la circulaire n° 6125 PR du 15 septembre 2020 relative au régime des délégations de signature du Président de la Polynésie française et des autres membres du gouvernement ;

Vu les nécessités de service,

Arrête :

Article 1er. — M. Georges Puchon, directeur de l'aviation civile, reçoit délégation pour signer au nom du Président de la Polynésie française, en charge du tourisme, des transports internationaux, de l'égalité des territoires, des affaires internationales, du développement des archipels, de l'économie numérique et des conséquences des essais nucléaires, dans la limite de ses attributions, les actes et correspondances définis aux paragraphes 1.1, 1.2, 1.3, 1.5, 1.6, et 2.1 de la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984 susvisée ainsi que les actes et correspondances avec les compagnies aériennes, les aviatisions civiles étrangères compétentes, dans le secteur des transports aériens internationaux.

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement de M. Georges Puchon, les délégations mentionnées dans le présent arrêté seront exercées par Mme Myriam Namri, adjoint administratif et financier au directeur, et en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, par M. Manaiva Sage, responsable du bureau des transports aériens, et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, par Mme Corinne Chansin, responsable du bureau du système de management et de gestion de la sécurité.

Art. 3. — L'arrêté n° 9146 MTT du 25 septembre 2020 est abrogé.

Art. 4. — Le directeur de l'aviation civile est chargé de l'exécution du présent arrêté qui lui sera notifié et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 24 mai 2023.  
Moetai BROTHERSON.

**ARRETE n° 430 PR du 24 mai 2023 portant délégation de signature de Mme Myrna Peterano épouse Vaianui, tavana hau de la circonscription des îles Marquises**

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 2000-132 APF du 9 novembre 2000 fixant les principes de déconcentration de l'administration de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 2001-72 APF du 5 juillet 2001 portant création des circonscriptions des îles Tuamotu et Gambier, des îles Sous-le-Vent, des îles Marquises et des îles Australes ;

Vu l'arrêté n° 625 CM du 15 mai 2001 modifié définissant les missions des services de l'administration de la Polynésie française confiées, dans chaque archipel, à la circonscription ou aux subdivisions déconcentrées ;

Vu l'arrêté n° 628 CM du 15 mai 2001 modifié portant approbation des conventions relatives à la représentation des subdivisions déconcentrées et à leur regroupement fonctionnel dans l'archipel des îles Marquises ;

Vu l'arrêté n° 5 CM du 7 janvier 2002 modifié portant organisation de la circonscription des îles Marquises ;

Vu l'arrêté n° 1235 PR du 30 octobre 2018 portant délégation de pouvoir de l'ordonnateur au profit des responsables de service ;

Vu la convention n° 011349 du 16 mai 2001 relative à l'exécution des missions des subdivisions déconcentrées du service du tourisme de la Polynésie française (...) par la circonscription des îles Marquises ;

Vu l'arrêté n° 232 CM du 3 mars 2022 portant nomination de Mme Myrna Peterano épouse Vaianui en qualité de tavana hau de la circonscription des îles Marquises ;

Vu l'arrêté n° 994 PR du 14 novembre 2022 portant nomination de Mme Sarah Teata Mu épouse Tang en qualité de secrétaire général de la circonscription des îles Marquises ;

Vu l'arrêté n° 3563 MAE du 18 mars 2020 portant titularisation dans le cadre d'emplois des rédacteurs de Mme Vanina Tepootuheeata Tehaamoana, en fonction à la circonscription des îles Marquises ;

Vu l'arrêté n° 1414 CM du 10 septembre 2020 relatif au régime des délégations de signature ;

Vu la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984 relative à la signature du courrier ;

Vu la circulaire n° 6125 PR du 15 septembre 2020 relative au régime des délégations de signature du Président de la Polynésie française, du vice-président et des autres membres du gouvernement ;

Vu les nécessités de services,

Arrête :

Article 1er.— Délégation de signature est donnée à Mme Myrna Peterano épouse Vaianui, tavana hau de la circonscription des îles Marquises, à l'effet de signer au nom du Président de la Polynésie française, dans la limite de ses attributions :

- 1° Les actes courants et les correspondances définies aux paragraphes 1.1, 1.2, 1.3, 1.5 et 1.6 de la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984 ;
- 2° Les actes suivants relatifs aux agents placés sous son autorité :
  - a) Décisions de congés annuels, de maternité, de maladie et permissions exceptionnelles d'absence prévues par la réglementation en vigueur ;
  - b) Notations et propositions de bonification ou de réduction pour les avancements, l'ancienneté ;
  - c) Délivrance de certificats administratifs, de travail et attestations de salaire ou autres prévus par la réglementation sociale ;
  - d) Sanctions disciplinaires jusqu'au blâme inclus ;
  - e) Autorisations spéciales d'absence pour événements familiaux prévues par la réglementation ;
  - f) Conventions de stage et conventions d'engagement volontaire au développement ;
  - g) Ordres de déplacement n'excédant pas dix (10) jours ainsi que les réquisitions de passage et de bagages correspondant, pour le personnel placé sous son autorité ;
- 3° Les actes y compris les contrats et conventions relatifs aux opérations d'engagement et de liquidation des dépenses imputées sur les crédits du budget de la Polynésie française qui lui ont été notifiés ;
- 4° Les actes relatifs à la gestion des immeubles dont la circonscription des îles Marquises a la charge ;
- 5° Les attestations certifiant du caractère exécutoire des actes qu'elle prend en vertu des points 3 et 4 ci-dessus.

Art. 2.— Mme Myrna Peterano épouse Vaianui reçoit délégation à l'effet de signer au nom du Président, pour le service du tourisme, et dans la limite de ses attributions :

- 1° Les actes courants et correspondances définis aux paragraphes 1.1, 1.2, 1.3, 1.5 et 1.6 de la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984 ;
- 2° Les actes suivants relevant de la gestion des crédits subdélégués :
  - a) Engagement et liquidation des dépenses de fonctionnement de la convention n° 011349 du 16 mai 2001 ;
  - b) Réquisition de passages et de bagages ;
  - c) Remboursement de frais et états indemnitaires.

Art. 3.— En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Myrna Peterano épouse Vaianui, tavana hau de la circonscription des îles Marquises, les délégations prévues au présent arrêté sont exercées par Mme Sarah Teata Mu épouse Tang, secrétaire général de la circonscription des îles Marquises.

Art. 4.— En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Myrna Peterano épouse Vaianui et de Mme Sarah Teata Mu épouse Tang, les délégations prévues au présent arrêté sont exercées par Mme Vanina Tehaamoana, rédacteur à la circonscription des îles Marquises.

Art. 5.— L'arrêté n° 995 PR du 14 novembre 2022 est abrogé.

Art. 6.— Le présent arrêté sera notifié aux intéressées et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 24 mai 2023.  
Moetai BROTHERRSON.

**ARRETE n° 431 PR du 24 mai 2023 relatif à l'exercice des attributions du ministre des grands travaux, de l'équipement, en charge des transports aériens, terrestres et maritimes**

NOR : SGG23504914AP-1

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 407 PR du 15 mai 2023 relatif aux attributions du ministre des grands travaux, de l'équipement, en charge des transports aériens, terrestres et maritimes,

Arrête :

Article 1er.— M. Cédric Mercadal, ministre de la santé, en charge de la prévention et de la protection sociale généralisée, est chargé de l'expédition des affaires courantes et urgentes du ministre des grands travaux, de l'équipement, en charge des transports aériens, terrestres et maritimes, pendant l'absence de M. Jordy Chan, du 23 au 25 mai 2023 inclus.

Art. 2.— Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 24 mai 2023.  
Moetai BROTHERRSON.

**ARRETE n° 432 PR du 24 mai 2023 relatif à l'exercice des attributions de la ministre des solidarités et du logement, en charge de l'aménagement, de la famille et des personnes non autonomes**

NOR : SGG23504915AP-1

Le Président de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 401 PR du 15 mai 2023 modifié relatif aux attributions de la ministre des solidarités et du logement, en charge de l'aménagement, de la famille et des personnes non autonomes,

Arrête :

Article 1er.— Mme Vannina Crolas, ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration et de la formation professionnelle, est chargée de l'expédition des affaires courantes et urgentes de la ministre des solidarités et du logement, en charge de l'aménagement, de la famille et des personnes non autonomes, pendant l'absence de Mme Minarii Galenon Taupua, du 23 au 25 mai 2023 inclus.

Art. 2.— Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 24 mai 2023.  
Moetai BROTHERSON.

**VICE-PRESIDENCE,  
MINISTERE DE LA CULTURE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR,  
DE L'ENVIRONNEMENT, DU FONCIER  
ET DE L'ARTISANAT**

**ARRETE n° 4928 VP du 23 mai 2023 portant délégation de signature à Mme Joany Cadousteau, directrice de la culture et du patrimoine**

NOR : SCP23504824AM-1

La vice-présidente du gouvernement de la Polynésie française, ministre de la culture, de l'enseignement supérieur, de l'environnement, du foncier et de l'artisanat, en charge des relations avec les Institutions,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 1984 CM du 4 octobre 2018 relatif à la direction de la culture et du patrimoine Te Papa Hiro'a e Faufa'a tumu ;

Vu l'arrêté n° 235 CM du 6 mars 2020 portant nomination de Mme Joany Cadousteau en qualité de directrice de la culture et du patrimoine ;

Vu la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984 relative à la signature du courrier ;

Vu la circulaire n° 6970 PR du 12 novembre 2013 relative au régime des délégations de signature du Président de la Polynésie française et des autres membres du gouvernement,

Arrête :

Article 1er.— Délégation de signature est donnée à Mme Joany Cadousteau, directrice de la culture et du patrimoine, à l'effet de signer au nom de la vice-présidente, ministre de la culture, de l'enseignement supérieur, de l'environnement, du foncier et de l'artisanat, en charge des relations avec les Institutions dans la limite de ses attributions, les actes et correspondances définis aux paragraphes 1.1, 1.2, 1.3, 1.5 et 1.6 de la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984.

Art. 2.— Mme Joany Cadousteau est également habilitée à signer au nom de la vice-présidente, conformément aux règles administratives en vigueur, les actes et correspondances suivants :

A - Dans le domaine de la gestion du personnel placé sous son autorité :

- A1 Ordres de déplacement et réquisitions à l'intérieur de la Polynésie française, n'excédant pas 4 jours ;
- A2 Actes individuels concernant les congés de toute nature, autorisations d'absence, permissions exceptionnelles, certificats de travail et autres attestations prévues par la réglementation sociale, notations, avertissements et blâmes ;
- A3 Actes relatifs à l'organisation interne du service.

B - Dans le domaine de la gestion des crédits budgétaires et des marchés publics :

- B1 Signature des lettres de consultation, signature et engagement des marchés publics, contrats, conventions, bons de commande, lettres de commande dont le montant n'excède pas *huit millions de francs CFP* (8 000 000 F CFP) TTC ;
- B2 Certificats de service fait et liquidations des crédits du service ;
- B3 Etat des primes, remboursement de frais et indemnités divers accordés aux agents, tels que prévus par la réglementation ;
- B4 Procès-verbaux de réforme de matériel.

C - Dans le domaine des missions générales du service, les actes et correspondances relevant :

- C1 De la préservation et du rayonnement des langues polynésiennes ;
- C2 De l'assistance technique aux établissements publics et organismes à vocation culturelle ;
- C3 De la programmation, de la coordination et du suivi des actions concourant au développement culturel et artistique ;
- C4 De la protection, de la conservation, de la valorisation et de la diffusion du patrimoine archéologique, légendaire et historique de la Polynésie française ;
- C5 Des autorisations d'occupation temporaire sur les parcelles affectées à la direction de la culture et du patrimoine.

D - Dans le domaine de la recherche archéologique :

- D1 Autorisations d'exportation temporaire à des fins d'analyse, d'étude ou de datation, des échantillons d'objets archéologiques issus de fouilles autorisées ou d'opérations de prospection menées sous le contrôle de la direction de la culture et du patrimoine.

E - Dans le domaine lié à la circulation des biens culturels :

- E1 Les certificats prévus à l'article LP. 111-2 du code du patrimoine de la Polynésie ;
- E2 Les attestations d'engagement écrit prévues à l'article LP. 111-17 du code du patrimoine de la Polynésie française.

F - Dans le domaine de la protection des monuments historiques :

- F1 Les accords préalables aux autorisations de travaux immobiliers ou déclarations de travaux relevant du code de l'aménagement concernant des immeubles classés au titre des monuments historiques ;
- F2 Les accords préalables aux autorisations d'abattage d'arbres sur un site classé ou dans le périmètre de protection d'un immeuble classé au titre des monuments historiques ;
- F3 Les accords préalables à l'installation de bâches d'échafaudages comportant un espace dédié à l'affichage ;
- F4 Les accords préalables à toute aliénation d'objets ou ensembles historiques mobiliers classés appartenant à l'un des établissements publics ou d'utilité publique de la Polynésie française ;
- F5 Les autorisations de travaux immobiliers non soumis au code de l'aménagement sur des immeubles classés au titre des monuments historiques ;
- F6 Les autorisations de travaux portant sur des immeubles adossés aux immeubles classés au titre des monuments historiques ;
- F7 Les autorisations de modification, de réparation ou de restauration des objets ou ensembles historiques mobiliers classés au titre des monuments historiques ;

- F8 Les autorisations de transfert d'objets mobiliers ou d'ensembles historiques mobiliers classés appartenant à la Polynésie française ou à ses établissements publics ;
- F9 L'agrément des catégories de professionnels chargés de la maîtrise d'œuvre des travaux sur un immeuble classé au titre des monuments historiques, ou sur un objet ou un ensemble historique mobilier classé au titre des monuments historiques ;
- F10 Autorisations préalables au survol par drones des sites classés au titre des monuments historiques.

G - Dans le domaine du développement culturel et artistique :

- G1 Correspondances avec les associations sollicitant une subvention ;
- G2 Correspondances avec les demandeurs de cartes d'artiste ou d'aides en matière artistique ;
- G3 Demandes de pièces en vue de la complétude des dossiers de demande de subvention dans le domaine culturel, de carte d'artiste ou d'aide individuelle en matière artistique ainsi que les demandes de pièces complémentaires ;
- G4 Décisions défavorables prises dans le cadre de la procédure d'obtention de la carte d'artiste professionnel ;
- G5 Notification des avis du comité d'attribution des subventions en matière de culture et de patrimoine ;
- G6 Notification des avis du conseil des arts et des lettres.

Art. 3.— En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Joany Cadousteau, les délégations visées aux articles 1er et 2 du présent arrêté sont exercées par M. Jarvis Teauroa.

Art. 4.— La vice-présidente, ministre de la culture, de l'enseignement supérieur, de l'environnement, du foncier et de l'artisanat, en charge des relations avec les Institutions, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 23 mai 2023.

Eliane TEVAHITUA.

**ARRETE n° 4929 VP du 24 mai 2023 portant délégation de signature à Mme Vaiana Giraud, chef du service de l'artisanat traditionnel**

NOR : ART23504780AM-1

La vice-présidente du gouvernement de la Polynésie française, ministre de la culture, de l'enseignement supérieur, de l'environnement, du foncier et de l'artisanat, en charge des relations avec les Institutions,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 399 PR du 15 mai 2023 relatif aux attributions de la vice-présidente, ministre de la culture, de l'enseignement supérieur, de l'environnement, du foncier et de l'artisanat, en charge des relations avec les Institutions ;

Vu la délibération n° 84-104 AT du 11 octobre 1984 portant création du service de l'artisanat traditionnel de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 640 CM du 5 mai 2022 portant organisation et fonctionnement du service de l'artisanat traditionnel ;

Vu la loi du pays n° 2022-14 du 4 février 2022 relative au statut de l'artisan traditionnel de Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 479 CM du 31 mars 2022 portant application de la loi du pays n° 2022-14 du 4 février 2022 relative au statut de l'artisan traditionnel de Polynésie française ;

Vu la loi du pays n° 2022-15 du 4 février 2022 créant un programme d'aides au développement du secteur de l'artisanat traditionnel de Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 648 CM du 5 mai 2022 portant application de la loi du pays n° 2022-15 du 4 février 2022 relative à la création d'un programme d'aides au développement du secteur de l'artisanat traditionnel de Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 2264 CM du 14 octobre 2021 portant nomination de Mme Vaiana Giraud en qualité de chef du service de l'artisanat traditionnel ;

Vu l'arrêté n° 8327 MEA du 2 août 2022 portant nomination de Mme Hiriata Brotherson en qualité d'attaché stagiaire et affectation au service de l'artisanat traditionnel ;

Vu la note de service n° 588 MCE/ART du 29 août 2022 relative à la nomination de Mme Hiriata Brotherson aux fonctions d'adjointe au chef de service de l'artisanat traditionnel, en sa qualité de responsable administrative et financière ;

Vu l'arrêté n° 1414 CM du 10 septembre 2020 relatif au régime des délégations de signature ;

Vu la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984 relative à la signature du courrier,

Arrête :

Article 1er.— Délégation de signature est donnée à Mme Vaiana Giraud, chef de service de l'artisanat traditionnel, à l'effet de signer au nom de la vice-présidente,

ministre de la culture, de l'enseignement supérieur, de l'environnement, du foncier et de l'artisanat, en charge des relations avec les Institutions, les actes suivants :

A - Les actes courants et les correspondances définis aux paragraphes 1.1, 1.2, 1.3, 1.5 et 1.6 de la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984 susvisée ;

B - Les actes relevant de la gestion courante du personnel placé sous son autorité :

- 1° Les affectations des agents au sein du service ;
- 2° Les certificats de travail, certificats de prise de fonction ou autres prévus par la réglementation sociale ;
- 3° Les ordres de déplacements dans la Polynésie française n'excédant pas trois (3) jours pour les fonctionnaires de catégorie B, C et D et les ANFA de catégorie 2, 3, 4 et 5 et n'excédant pas un (1) jour pour les fonctionnaires de catégorie A et les ANFA de catégorie 1 et prise en charge des frais de transport (bagages et passages) ;
- 4° Les congés annuels (à l'exception des congés administratifs), les accidents du travail ;
- 5° Les certificats de travail et attestations de salaire ou autres prévus par la réglementation sociale ;
- 6° Les notations primaires et propositions de bonifications pour les avancements à l'ancienneté ;
- 7° Les sanctions disciplinaires jusqu'au blâme inclus ;
- 8° Les certificats administratifs nécessaires pour la liquidation des salaires et traitements ;

C - Les actes relevant de la qualité d'artisan traditionnel de Polynésie française Rima' M'ohi.

Art. 2.— Mme Vaiana Giraud, chef de service de l'artisanat traditionnel, est autorisée à :

- engager, liquider et certifier le service fait des dépenses imputées sur les crédits du budget de la Polynésie française qui sont attribués au service ;
- établir les procès-verbaux de réforme de matériels ;
- signer les états de primes, frais et indemnités diverses tels que prévus par la réglementation ;
- signer des marchés publics, contrats, conventions, lettres de commande dont le montant n'excède pas *deux millions de francs CFP* (2 000 000 F CFP).

Art. 3.— En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Vaiana Giraud, la délégation de signature est donnée à Mme Hiriata Brotherson, adjointe au chef de service de l'artisanat traditionnel.

Art. 4.— La vice-présidente, ministre de la culture, de l'enseignement supérieur, de l'environnement, du foncier et de l'artisanat, en charge des relations avec les Institutions, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 24 mai 2023.  
Eliane TEVAHITUA.

**MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL,  
DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION  
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

**ARRETE n° 4934 MFT du 24 mai 2023 portant délégation de signature à Mme Vanessa Tiaipoi, chef du service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles**

NOR : EMP23504885AM-1

La ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration et de la formation professionnelle,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 400 PR du 15 mai 2023 relatif aux attributions de la ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration et de la formation professionnelle ;

Vu l'arrêté n° 750 CM du 23 mai 2013 modifié portant délégation de pouvoir du conseil des ministres ;

Vu la délibération n° 99-208 APF du 18 novembre 1999 portant création d'un service dénommé service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles (SEFI) ;

Vu l'arrêté n° 229 CM du 3 février 2004 modifié portant organisation du service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles (SEFI) ;

Vu l'arrêté n° 606 CM du 27 avril 2022 portant nomination de Mme Vanessa Tiaipoi en qualité de chef du service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles ;

Vu l'arrêté n° 1414 CM du 10 septembre 2020 relatif au régime des délégations de signature ;

Vu la circulaire n° 6125 PR du 15 septembre 2020 relatif au régime des délégations de signature du Président de la Polynésie française, du vice-président et des autres membres du gouvernement ;

Vu la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984 relative à la signature du courrier ;

Vu les nécessités de service,

Arrête :

Article 1er.— Délégation de signature est donnée à Mme Vanessa Tiaipoi, chef du service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles, à l'effet de signer, au nom de la ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration et de la formation professionnelle, dans la limite de ses attributions, les actes courants et les correspondances définis aux paragraphes 1.1, 1.2, 1.3, 1.5, 1.6 et 2.1 de la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984.

Art. 2.— Le chef du service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles, est notamment habilité à signer les pièces ci-après :

- 1° Correspondances, bordereaux, actes et appels à projets destinés aux chefs des services territoriaux, aux fournisseurs et usagers du service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles ;
- 2° Récépissés de la déclaration d'existence d'un organisme de formation ;
- 3° Autorisations de travail non renouvelables relatives à des missions temporaires inférieures ou égales à quinze jours ;
- 4° En matière de gestion des crédits, signature de contrats, conventions, et marchés publics :
  - a) Les engagements juridiques et comptables, certifications du service fait et liquidations des dépenses imputées au budget général de la Polynésie française et sur le fonds "fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés", dans les matières relevant de la compétence de son service ;
  - b) Les contrats, conventions, avenants et marchés publics de toute nature passés au nom de la Polynésie française, hors gestion courante du service, imputés sur le budget de la Polynésie française et sur le fonds "fonds pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés", dans la limite de *cinquante (50) millions de francs CFP* et dans les matières relevant de la compétence de son service ;
  - c) Les contrats, conventions, avenants et marchés publics de toute nature passés au nom de la Polynésie française, liés à la gestion courante du service, imputés sur le budget de la Polynésie française, dans les matières relevant de la compétence de son service ;
  - d) La notification des documents nécessaires à l'exécution des marchés publics ;
- 5° Certification du caractère exécutoire des décisions, contrats, conventions, marchés dans les matières relevant de la compétence du service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles et pour lesquels elle reçoit délégation de signature ;
- 6° Livret individuel de plongée prévu aux articles LP. 4523-8 et A. 4523-2 du code du travail.

Art. 3.— Le chef du service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles est habilité à signer les actes suivants relatifs aux agents placés sous son autorité :

- 1° Les attributions de congés annuels et autorisations d'absence ;
- 2° Les notations et propositions de bonification ou de réduction pour les avancements à l'ancienneté ;
- 3° Les sanctions disciplinaires jusqu'au blâme inclus ;
- 4° La délivrance de certificats administratifs ;
- 5° Les ordres de déplacement dans la Polynésie française et la prise en charge des frais de transports (passages et bagages) ;
- 6° Les engagements juridiques et comptables des conventions de formation du personnel.

Art. 4.— La ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration et de la formation professionnelle est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 24 mai 2023.  
Vannina CROLAS.

**ARRETE n° 4935 MFT/SEFI du 24 mai 2023 portant délégation de signature de Mme Vanessa Tiaipoi, chef du service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles, au profit de certains agents placés sous son autorité**

NOR : EMP23504949AM-1

La ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration et de la formation professionnelle,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 400 PR du 15 mai 2023 relatif aux attributions de la ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration et de la formation professionnelle ;

Vu l'arrêté n° 750 CM du 23 mai 2013 modifié portant délégation de pouvoir du conseil des ministres ;

Vu la délibération n° 99-208 APF du 18 novembre 1999 portant création d'un service dénommé service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles (SEFI) ;

Vu l'arrêté n° 229 CM du 3 février 2004 modifié portant organisation du service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles (SEFI) ;

Vu l'arrêté n° 606 CM du 27 avril 2022 portant nomination de Mme Vanessa Tiaipoi en qualité de chef du service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles ;

Vu l'arrêté n° 1414 CM du 10 septembre 2020 relatif au régime des délégations de signature ;

Vu la circulaire n° 6125 PR du 15 septembre 2020 relatif au régime des délégations de signature du Président de la Polynésie française, du vice-président et des autres membres du gouvernement ;

Vu l'arrêté n° 4934 MTF du 24 mai 2023 portant délégation de signature à Mme Vanessa Tiaipoi, chef du service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles ;

Vu la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984 relative à la signature du courrier ;

Vu les nécessités de service,

Arrête :

Article 1er.— Délégation de signature est donnée à M. Pierre Course, responsable du bureau administratif et financier, à l'effet de signer au nom de la ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration et de la formation professionnelle, l'ensemble des actes énumérés dans l'arrêté n° 4934 MTF du 24 mai 2023 portant délégation de signature à Mme Vanessa Tiaipoi, chef du service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles.

Art. 2.— Délégation de signature est donnée à M. Marc Champes, responsable des ressources humaines, à l'effet de signer au nom de la ministre de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration et de la formation professionnelle, les actes suivants relatifs aux agents du service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles :

- 1° Attribution de congés annuels et autorisations d'absence ;
- 2° Ordres de déplacement dans la Polynésie française n'excédant pas six jours et prise en charge des frais de transport (passages et bagages) ;
- 3° Liquidation des dépenses du service ;
- 4° Signature des contrats et conventions relatifs à la gestion des ressources humaines du service ;
- 5° Délivrance de certificats administratifs ;
- 6° Correspondances et bordereaux de transmission liés à la gestion des ressources humaines du service.

Art. 3.— Délégation de signature est donnée à Mme Heiana Scoupe épouse Dufrene, chef du “bureau des programmes”, à l’effet de signer au nom de la ministre de la fonction publique, de l’emploi, du travail, de la modernisation de l’administration et de la formation professionnelle, les actes et correspondances suivants :

- 1° Correspondances et bordereaux de transmission liés aux missions de ce bureau ;
- 2° Récépissés de déclaration d’existence d’un organisme de formation et attestations de mise à jour des obligations d’un organisme de formation ;
- 3° Déclarations de main d’œuvre et fiscales des indemnités des stagiaires ;
- 4° Certifications du service fait et liquidations des dépenses liées à la formation professionnelle et aux prestations complémentaires d’accompagnement des demandeurs d’emploi, imputées au budget général de la Polynésie française et sur le “fonds pour l’insertion professionnelle des travailleurs handicapés” ;
- 5° Engagements juridiques et comptables, certifications du service fait et liquidations des dépenses liées à la gestion courante du service et imputées au budget général de la Polynésie française et sur le “fonds pour l’insertion professionnelle des travailleurs handicapés”.

Art. 4.— Délégation de signature est donnée à Mme Poeti Mallegoll, chef de la “section comptabilité”, à l’effet de signer au nom de la ministre de la fonction publique, de l’emploi, du travail, de la modernisation de l’administration et de la formation professionnelle, les actes et correspondances suivants :

- 1° Déclarations de main d’œuvre et fiscales des indemnités des stagiaires ;
- 2° Correspondances et bordereaux de transmission liés aux missions de cette section ;
- 3° Engagements comptables, certifications du service fait et liquidations des dépenses imputées au budget général de la Polynésie française et sur le “fonds pour l’insertion professionnelle des travailleurs handicapés”, relatifs aux mesures d’aides à l’emploi et de la formation professionnelle.

Art. 5.— Délégation de signature est donnée à M. Gaston Sienne, chef de la “section traitement administratif des mesures d’aide à l’emploi”, à l’effet de signer au nom de la ministre de la fonction publique, de l’emploi, du travail, de la modernisation de l’administration et de la formation professionnelle, les actes et correspondances suivants :

- 1° Courriers de notification de décision liés aux missions de cette section ;
- 2° Correspondances et bordereaux de transmission liés aux missions de cette section ;
- 3° Certificats administratifs concernant les dispositifs d’aide à l’emploi gérés par cette section ;
- 4° Décisions sur l’octroi des dispositifs d’aide à l’emploi gérés par cette section ;
- 5° Avis sur la délivrance des autorisations de travail salarié et des cartes d’identité de commerçant pour les étrangers ;

6° Autorisations de travail non renouvelables relatives à des missions temporaires inférieures ou égales à quinze jours ;

7° Conventions et contrats des dispositifs d’aide à l’emploi gérés par cette section.

Art. 6.— Délégation de signature est donnée à Mme Florence Herman, chef de la “section formation” et M. David Cheon, chef adjoint de la “section formation”, à l’effet de signer au nom de la ministre de la fonction publique, de l’emploi, du travail, de la modernisation de l’administration et de la formation professionnelle, les actes et correspondances suivantes :

- 1° Courriers de notification de décision liés aux missions de cette section ;
- 2° Correspondances et bordereaux de transmission liés aux missions de cette section ;
- 3° Attestations de suivi de formation.

Art. 7.— L’arrêté n° 4903 MTF/SEFI du 17 mai 2023 portant délégation de signature de Mme Vanessa Tiaipoi, chef du service de l’emploi, de la formation et de l’insertion professionnelles, au profit de certains agents placés sous son autorité est abrogé.

Art. 8.— La chef de service est chargée de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 24 mai 2023.  
Pour la ministre et par délégation :  
*Le chef du service de l’emploi,  
de la formation et de l’insertion  
professionnelles,*  
Vanessa TIAIPOI.

**MINISTRE DE L’ECONOMIE,  
DU BUDGET ET DES FINANCES**

**ARRETE n° 4930 MEF du 24 mai 2023 portant délégation de signature du ministre de l’économie, du budget et des finances à M. Jean-François Tanneau, directeur régional et chef du service des douanes**

NOR : DD123504791AM-1

Le ministre de l’économie, du budget et des finances, en charge des énergies,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d’autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d’autonomie de la Polynésie française ;

Vu l’arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l’arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la loi du pays n° 2016-35 du 12 septembre 2016 portant création et organisation d'un système de dédouanement dématérialisé Fenua Import Export (FENIX) en Polynésie française ;

Vu la délibération n° 63-1 du 18 janvier 1963 modifiée portant règlement du service des douanes en Polynésie française, valant code des douanes ;

Vu la convention n° 85-1 ET du 10 janvier 1985 modifiée relative à la mise à disposition du territoire de la Polynésie française du service des douanes ;

Vu l'arrêté n° 451 CM du 24 avril 1997 modifié fixant les modalités d'application de l'article 263 du code des douanes ;

Vu l'arrêté n° 750 CM du 23 mai 2013 modifié relatif à la délégation de pouvoir du conseil des ministres ;

Vu l'arrêté du ministère des finances et des comptes publics du 28 juin 2019 portant mutation en Polynésie française, de M. Jean-François Tanneau, administrateur des douanes et droits indirects, pour assurer les fonctions de directeur régional des douanes à compter du 1er septembre 2019 ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2021 portant mutation de Mme Catherine Chervi Dran, directrice principale des services douaniers, en qualité d'adjointe au directeur régional des douanes de Polynésie française, à compter du 1er août 2021 ;

Vu l'arrêté du 10 décembre 2020 portant mutation de Mme Elodie Jerome Espanet, directrice des services douaniers de 2e classe, en qualité de cheffe du pôle logistique informatique et des ressources humaines à la direction régionale des douanes de Polynésie française, à compter du 1er février 2021 ;

Vu l'arrêté du 7 décembre 2021 portant mutation de Mme Myriam Ferrante, directrice des services douaniers de 1re classe, en qualité de cheffe du pôle d'orientation des contrôles, à compter du 1er février 2022 ;

Vu la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984 relative à la signature du courrier,

Arrête :

Article 1er.— M. Jean-François Tanneau, directeur régional, chef du service des douanes, est habilité, au nom du ministre de l'économie, du budget et des finances à prendre les instructions nécessaires pour l'accomplissement des missions fiscales, économiques et de coopération telles que définies dans la convention n° 85-1 ET du 10 janvier 1985 modifiée relative à la mise à disposition du territoire de la Polynésie française du service des douanes.

Art. 2.— Délégation de signature est donnée à M. Jean-François Tanneau, à l'effet de signer au nom du Président de la Polynésie française :

a) Les actes courants et les correspondances définis aux paragraphes 1.1, 1.2, 1.3, 1.5 et 2.1 de la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984 relative à la signature du courrier ;

- b) Toutes décisions relatives à l'application et au contrôle des réglementations que le service des douanes est chargé d'appliquer ou pour la mise en œuvre desquelles il apporte son concours ;
- c) Les décisions et les actes prévus par la loi du pays n° 2016-35 du 12 septembre 2016 susvisée ;
- d) Les opérations d'engagement et de liquidation des remboursements des trop-perçus relatifs aux droits à l'importation ;
- e) Dans la limite des attributions qui lui sont confiées par le présent arrêté, la conclusion et la signature de tous contrats relatifs à une délégation de service public.

Art. 3.— M. Jean-François Tanneau est, en outre, habilité au nom du Président de la Polynésie française, à :

- a) Engager les dépenses liées à l'amélioration des moyens du service des douanes dans le domaine de la lutte contre la fraude, définis dans le cadre de l'arrêté n° 451 CM du 24 avril 1997 modifié, signer tous documents et liquider toutes factures y afférents ;
- b) Accorder et approuver les transactions douanières dans le cadre de l'arrêté n° 750 CM du 23 mai 2013 modifié portant délégation de pouvoirs du conseil des ministres ;
- c) Procéder au versement anticipé aux aviseurs de leur part éventuelle, définis dans le cadre de l'arrêté n° 451 CM du 24 avril 1997 modifié.

Art. 4.— En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François Tanneau, la délégation prévue aux articles 1er, 2 et 3 ci-dessus est exercée par Mme Catherine Chervi Dran.

Art. 5.— En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine Chervi Dran, la délégation prévue aux articles 1er, 2 et 3 ci-dessus est exercée par Mme Myriam Ferrante.

Art. 6.— En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-François Tanneau, de Mmes Catherine Chervi Dran et Myriam Ferrante, la délégation prévue aux articles 1er, 2 et 3 ci-dessus est exercée par Mme Elodie Jerome Espanet.

Art. 7.— Délégation peut être donnée par M. Jean-François Tanneau, directeur régional des douanes de Polynésie française, sous sa responsabilité, aux agents placés sous son autorité pour les matières relevant de leurs compétences, pour signer les actes relatifs aux affaires pour lesquelles il l'a lui-même reçue. M. Jean-François Tanneau rend compte des subdélégations données dans ce cadre.

Art. 8.— L'arrêté n° 3521 MEF du 12 avril 2022 modifié portant délégation de signature du ministre de l'économie, du budget et des finances à M. Jean-François Tanneau, directeur régional et chef du service des douanes, est abrogé.

Art. 9.— Le présent arrêté est publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 24 mai 2023.  
Tevaiti-Ariipaea POMARE.

**ARRETE n° 4933 MEF du 24 mai 2023 modifiant l'arrêté n° 4906 MEF du 7 mai 2023 portant délégation de signature à Mme Sabine Bazile en qualité de directrice de la direction générale des affaires économiques**

NOR : DAE23504922AM-1

Le ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 402 PR du 15 mai 2023 relatif aux attributions du ministre de l'économie, du budget et des finances, en charge des énergies ;

Vu l'arrêté n° 1414 CM du 10 septembre 2020 relatif au régime des délégations de signature ;

Vu l'arrêté n° 2207 CM du 1er octobre 2019 portant nomination de Mme Sabine Bazile en qualité de directrice de la direction générale des affaires économiques ;

Vu l'arrêté n° 4906 MEF du 17 mai 2023 portant délégation de signature à Mme Sabine Bazile en qualité de directrice de la direction générale des affaires économiques ;

Vu la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984 relative à la signature du courrier ;

Vu la circulaire n° 6125 PR du 15 septembre 2020 relative au régime des délégations de signature du Président de la Polynésie française, du vice-président et des autres membres du gouvernement,

Arrête :

Article 1er.— Au 3° du A de l'article 1er de l'arrêté n° 4906 MEF du 7 mai 2023 susvisé, après les mots : "imputées au service" sont ajoutés les mots : "les engagements et les liquidations des dépenses du service".

Art. 2.— Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 24 mai 2023.  
Tevaiti-Ariipaea POMARE.

**MINISTERE DU SECTEUR PRIMAIRE**

**ARRETE n° 4932 MPR du 24 mai 2023 portant délégation de signature à M. Philippe Couraud en qualité de directeur de l'agriculture**

NOR : SDR23504819AM-1

Le ministre du secteur primaire, en charge de la recherche,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 403 PR du 15 mai 2023 relatif aux attributions du ministre du secteur primaire, en charge de la recherche ;

Vu l'arrêté n° 1019 CM du 26 juin 2019 portant nomination de M. Philippe Couraud en qualité de directeur de l'agriculture ;

Vu l'arrêté n° 1414 CM du 10 septembre 2020 relatif au régime des délégations de signature ;

Vu l'arrêté n° 168 CM du 17 février 2017 portant création et organisation de la direction de l'agriculture ;

Vu la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984 relative à la signature du courrier,

Arrête :

Article 1er.— Délégation de signature est donnée à M. Philippe Couraud, directeur de l'agriculture, à l'effet de signer au nom du ministre du secteur primaire, en charge de la recherche, les actes courants et correspondances suivants :

A - En matière de gestion du personnel :

- 1° L'affectation des agents au sein de la direction ;
- 2° Les congés annuels, autorisations d'absence et attestations d'accident du travail, dans le respect des conditions prévues par les régimes d'emplois respectifs ;
- 3° Les certificats administratifs et autres documents relatifs à la situation professionnelle des agents du service ;
- 4° L'avancement et les notations des agents du service ;
- 5° Les sanctions disciplinaires jusqu'au blâme inclus aux agents placés sous son autorité ;
- 6° Dans la limite de ses attributions, il reçoit délégation de signature pour l'organisation de formations spécifiques et la conclusion des conventions s'y rapportant et pour les décisions relatives au placement en formation des agents placés sous son autorité.

B - En matière de gestion des crédits budgétaires :

- 1° L'engagement dans la limite de *vingt millions de francs CFP* (20 000 000) des crédits délégués au service, à l'exception des crédits engagés au titre des aides financières à l'agriculture ;
- 2° La liquidation des dépenses de fonctionnement et d'investissement, y compris celles relative aux marchés publics ;
- 3° Les ordres de déplacements et réquisitions à l'intérieur de la Polynésie française, n'excédant pas 5 jours, des agents placés sous son autorité ;
- 4° Les états de primes, remboursements de frais et indemnités divers accordés aux agents du service, conformément à la réglementation en vigueur ;
- 5° La certification du caractère exécutoire des actes pour lesquels il reçoit délégation de signature ;
- 6° La liquidation des recettes.

C - En matière de contrats : tous contrats et conventions relatifs aux missions du service, y compris les conventions afférentes aux décisions attributives d'aides financières à l'agriculture.

## D - En matière de marchés publics :

- 1° L'élaboration des actes, des décisions et des pièces administratives et techniques liés à la préparation et à la mise en œuvre des procédures de passation, à l'exécution et au règlement des marchés publics dont le montant est inférieur à *vingt millions (20 000 000) de francs CFP*, à l'exception de :
- L'avenant ayant pour effet de porter le montant total du marché à un montant supérieur à *vingt millions (20 000 000) de francs CFP* ;
  - La décision de poursuivre et sa notification ayant pour effet de porter le montant total du marché à un montant supérieur à *vingt millions (20 000 000) de francs CFP* ;
- 2° L'élaboration des actes, des décisions et des pièces administratives et techniques liés à la préparation et à la mise en œuvre des procédures de passation, à l'exécution et au règlement des marchés publics dont le montant est supérieur à *vingt millions (20 000 000) de francs CFP*, à l'exception de :
- L'avis d'appel d'offre ;
  - La décision d'infructuosité ou de déclaration sans suite ;
  - Le rapport de présentation du marché ;
  - La signature du marché ;
  - La décision d'affermir une tranche ;
  - L'acte spécial de sous-traitance ;
  - Les avenants, les décisions de poursuivre, les états supplémentaires de prix forfaitaires, les bordereaux supplémentaires de prix unitaire ;
  - Les décisions de réception, de réception avec réserves et de levée des réserves ;
  - Les actes relatifs à la résiliation du marché ;
  - Les propositions de règlements des différends et litiges.

E - Les actes, documents et correspondances définis par la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984 relative à la signature du courrier, entre la direction de l'agriculture et :

- Les services et établissements publics relevant du ministère du secteur primaire ;
- Les services et établissements publics relevant d'autres ministères ;
- Les usagers, notamment les attestations d'activité agricole.

## F - Les avis :

- Dans le cadre de la procédure de délivrance de la carte d'agriculteur ;
- Au titre de la procédure de demande d'abattage d'arbres ou de défrichement prévue par la délibération n° 13-1958 du 7 février 1958 modifiée sur le régime des eaux et forêts dans le territoire de la Polynésie française.

Art. 2.— En cas d'absence ou d'empêchement de M. Philippe Couraud, et dans la limite de ses attributions, délégation de signature est donnée à M. Jérôme Lecerf, directeur adjoint de l'agriculture, et Mme Christine Wong, chef du bureau stratégie et économie.

Art. 3.— L'arrêté n° 5074 MAF du 18 mai 2022 portant délégation de signature à M. Philippe Couraud, directeur de l'agriculture, est abrogé.

Art. 4.— Le ministre du secteur primaire, en charge de la recherche, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé M. Philippe Couraud et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 24 mai 2023.  
Taivini TEAI.

**MINISTRE DE L'ÉDUCATION**

**ARRETE n° 4927 MEE du 23 mai 2023 portant délégation de signature à M. Eric Tournier, directeur général de l'éducation et des enseignements**

NOR : DEE23504868AM-1

Le ministre de l'éducation,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 404 PR du 15 mai 2023 relatif aux attributions du ministre de l'éducation ;

Vu l'arrêté n° 52 CM du 21 janvier 2021 portant nomination de M. Eric Tournier en qualité de directeur général de l'éducation et des enseignements ;

Vu la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984 relative à la signature du courrier ;

Vu la circulaire n° 6125 PR du 15 septembre 2020 relative au régime des délégations de signature du Président de la Polynésie française et des autres membres du gouvernement,

Arrête :

Article 1er.— Délégation de signature est donnée à M. Eric Tournier, directeur général de l'éducation et des enseignements, à l'effet de signer au nom du ministre de l'éducation, dans la limite de ses attributions, les actes et correspondances définis aux paragraphes 1.1, 1.2, 1.3, 1.5, 1.6 et 2.1 de la circulaire n° 8 CM du 19 octobre 1984 susvisée, à savoir :

- Les correspondances échangées entre services placés sous l'autorité du ministre ;
- Les correspondances échangées entre services et établissements relevant d'autres ministères de la Polynésie française ;
- Les bordereaux de transmission au vice-rectorat des pièces relatives à la situation administrative et financière des personnels de l'Etat ;

- 4° Les correspondances adressées aux usagers du service pour l'instruction de dossiers intéressant ces usagers ;
- 5° Les correspondances liées aux affaires courantes adressées aux organismes privés : associations, organisations syndicales, établissements d'enseignement privé ;
- 6° Les publications officielles adressées à la presse écrite et audiovisuelle.

Art. 2.— M. Eric Tournier est habilité à signer au nom du ministre de l'éducation les actes et correspondances relatifs aux missions attribuées à la direction générale de l'éducation et des enseignements par l'arrêté n° 895 CM du 12 juin 2014 modifié susvisé, et notamment :

#### A - Enseignements et politique éducative

- participation à la décision stratégique ;
- coordination, animation et contrôle des politiques éducatives et des enseignements décidés par le ministre en charge de l'éducation ;
- pilotage ;
- élaboration et mise en œuvre du plan de formation continue des personnels enseignants et non enseignants, arrêté par le ministre en charge de l'éducation ;
- orientations, affectations et suivi du parcours scolaire des élèves ;
- mise en œuvre des actions éducatives, culturelles et sportives ;
- préparation des lettres de missions des inspecteurs de l'éducation nationale chargés d'une circonscription ou de missions spécifiques et des lettres de mission des chefs d'établissement.

#### B - Gestion financière

##### 1 - Exécution budgétaire

- a) Préparation de l'ensemble des actes budgétaires dans le cadre de l'adoption du budget du service ;
- b) Proposition de désignation des agents chargés de l'engagement et de la liquidation des recettes et des dépenses du service ;
- c) Engagement des recettes et dépenses imputables au budget du service, sections fonctionnement et investissement, dans la limite de 5 000 000 F CFP, en particulier ;
- i) La conclusion de contrats et conventions nécessaires pour la mise en œuvre administrative, technique et pédagogique des missions du service ;
- ii) En section investissement, tous actes, décisions, pièces, administratives et techniques liés à la préparation, à la mise en œuvre des procédures de passation, à l'exécution et au règlement des marchés publics ;
- d) Certification de service fait et liquidation des recettes et dépenses imputables au budget du service, sections fonctionnement et investissement ;
- e) Ordres de déplacement à l'intérieur de la Polynésie française, réquisitions de passages et de bagages, remboursement des frais et états indemnitaires pour tous déplacements des personnels à l'intérieur de la Polynésie française et pour les stages de formation continue, à l'exception des déplacements du chef de service ;

- f) Arrêtés d'attribution des indemnités kilométriques pour les agents de l'Etat ;
- g) Préparation de la répartition des subventions aux établissements publics d'enseignement de la Polynésie française, à l'enseignement privé et à tout autre bénéficiaire, pour validation par le ministre ;
- h) Préparation et exécution des marchés publics ;
- i) Engagement, certification de service fait et liquidation des dépenses de fonctionnement des centres scolaires primaires (CSP) et des centres des jeunes adolescents (CJA) imputables au budget du service ;
- j) Procès-verbaux de condamnation de matériels ;
- k) Accusé de réception des délibérations des conseils d'établissement des établissements publics d'enseignement de la Polynésie française et les documents annexés.

#### 2 - Constructions scolaires

- a) Préparation des programmes de constructions scolaires et suivi de l'exécution des travaux des écoles et des centres des jeunes adolescents (CJA) ;
- b) Gestion de la maintenance et des constructions scolaires du second degré, après validation du programme par le ministre.

#### 3 - Gestion et organisation du transport scolaire

- a) Réquisitions de passage des élèves ;
- b) Plan de transport scolaire ;
- c) Transmission des listes aux transporteurs pour l'exécution du transport scolaire ;
- d) Tout courrier relatif à l'organisation du transport scolaire.

#### C - Bourses du 2nd degré

- a) Instruction et gestion des demandes de bourses du ressort de la Polynésie française ;
- b) Correspondances avec les établissements scolaires du 2nd degré et les familles.

#### D - Gestion des ressources humaines

##### 1° Propositions à la décision du ministre

- a) Recrutements, affectations, attributions et fins de fonction ;
- b) Affectations initiales, mutations des personnels, renouvellements de séjour, CIMM et remises à disposition des personnels ;
- c) Avancements, listes d'aptitude et modulations indemnitaires ;
- d) Sanctions disciplinaires des personnels ;
- e) Recrutement des jeunes volontaires dans le cadre du dispositif relatif au service civique,

##### 2° Signature

- a) Procès-verbaux d'arrivée et d'installation en Polynésie française ;
- b) Congés réglementaires ;
- c) Autorisations d'absence à l'intérieur de la Polynésie française pour les agents de l'Etat ;

- d) Autorisations d'absence à l'intérieur de la Polynésie française pour les agents de la Polynésie française, à l'exception des formations syndicales, des événements familiaux et des événements sportifs et culturels ;
- e) Demandes de report de congés des agents à l'exception des chefs de départements et des inspecteurs de l'éducation nationale ;
- f) Reconnaissance de l'imputabilité de l'accident de service et délivrance du certificat de prise en charge ;
- g) Demandes de contrôle administratif des personnels à adresser à la Caisse de prévoyance sociale, demandes de saisine du service de médecine professionnelle et préventive concernant les personnels de l'Etat ou du pays ;
- h) Notations et évaluations professionnelles ;
- i) Rapports d'inspection et comptes-rendus du rendez-vous de carrière ;
- j) Actes de gestion et correspondances relatifs aux jeunes volontaires dans le cadre du service civique ;
- k) Fiches de notation des personnels ANFA ;
- l) Sanctions du 1er groupe (avertissements et blâmes) à l'encontre des personnels du pays, des professeurs des écoles et des instituteurs des corps de l'Etat créés pour la Polynésie française après validation du ministre.

#### E - Organisation scolaire

- a) Préparation de la carte scolaire, organisation des structures et répartition des moyens en personnels enseignants et non enseignants après validation par le ministre ;
- b) Certification du service fait, notamment pour les heures supplémentaires, les heures de suppléance, les indemnités de missions particulières et les indemnités diverses ;
- c) Préparation et mise en œuvre du calendrier scolaire ;
- d) Préparation du dialogue de gestion ;
- e) Autorisations de cumul d'activités.

Art. 3.— Le ministre de l'éducation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 23 mai 2023.

Ronny Teriipaia.

**MINISTRE DES SPORTS,  
DE LA JEUNESSE ET DE LA PREVENTION  
CONTRE LA DELINQUANCE**

**ARRETE n° 4926 MJP du 23 mai 2023 portant modification de l'arrêté n° 4470 MJP du 2 mai 2023 portant composition du jury des sessions d'examens du brevet de surveillant aquatique en Polynésie française organisées en 2023 à Nuku Hiva**

NOR : SJS23504854AM-1

La ministre des sports, de la jeunesse et de la prévention contre la délinquance,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 11-2023 APF/SG du 12 mai 2023 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 398 PR du 15 mai 2023 portant nomination de la vice-présidente et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu l'arrêté n° 406 PR du 15 mai 2023 relatif aux attributions de la ministre des sports, de la jeunesse et de la prévention contre la délinquance ;

Vu la délibération n° 2004-35 APF du 12 février 2004 relative au régime indemnitaire des personnes ne relevant pas de l'administration de la Polynésie française et de ses établissements publics qui participent aux travaux des jurys d'examens des diplômes sportifs, de jeunesse et de loisirs de Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 610 CM du 5 avril 2004 modifié relatif au régime indemnitaire des personnes ne relevant pas de l'administration de la Polynésie française et de ses établissements publics qui participent aux travaux des jurys d'examens des diplômes sportifs, de jeunesse et de loisirs de Polynésie française ;

Vu la délibération n° 2004-17 APF du 22 janvier 2004 modifiée portant création du brevet de surveillant aquatique en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 463 CM du 12 mars 2004 modifié relatif à l'organisation, et aux conditions de préparation et de délivrance du brevet de surveillant aquatique en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 4470 MJP du 2 mai 2023 portant composition du jury des sessions d'examens du brevet de surveillant aquatique en Polynésie française organisées en 2023 à Nuku Hiva,

Arrête :

Article 1er.— L'alinéa 5 de l'article 1er de l'arrêté n° 4470 MJP du 2 mai 2023 susvisé est modifié comme suit : les mots : "Mme Vaimiti Bertrand, titulaire du brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité 'activités aquatiques et de la natation', formatrice 'Prévention et secours civiques'" remplacent les mots : "M. Manuel Dupré, titulaire du brevet d'Etat d'éducateur sportif, option 'activités de la natation', formateur 'Prévention et secours civiques'".

Art. 2.— La ministre des sports, de la jeunesse et de la prévention contre la délinquance, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 23 mai 2023.

Nahema TEMARII.

# PARTIE NON OFFICIELLE

## Annonces judiciaires et légales

### ANNONCES COMMERCIALES

(Arrêté n° 2855 CM du 26/12/2018 modifié  
Arrêté 2856 CM du 26/12/2018  
Avis n° 23813 MEF/DGAE du 20 décembre 2022)

#### ANNONCES LEGALES ENTREPRISES

##### CONSTITUTION DE SOCIETE

##### SOCIETES COMMERCIALES

*Annonce n° 14260*

##### **SARL TAHITI NATURAL CARE**

Aux termes d'un acte sous seing privé du 24 avril 2023, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

*Dénomination sociale* : SARL TAHITI NATURAL CARE

*Objet social* : La société a pour objet, en Polynésie française comme à l'étranger, directement ou indirectement l'activité d'achat et de vente, d'importation et d'exportation de toutes marchandises et produits alimentaires et non alimentaires, en particulier de parapharmacie et de produits naturels de bien être, pour faire de la prévention et améliorer ou conserver la santé humaine.

Le conseil, la commercialisation et la distribution de ces marchandises et produits, et toute activité connexe, notamment par des consultations de Naturopathie et des massages bien être; ou toutes opérations connexes s'y rapportant directement ou indirectement.

La société peut réaliser des prises de participation dans toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social et à tous objets similaires ou connexes, par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, sociétés en participation ou groupement d'intérêt économique.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

*Siège social* : Lotissement Taapuna lot numéro 63 98717 Punaauia Tahiti

*Capital* : 100 000 F CFP

*Durée* : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Papeete

*Gérance* :

Madame Glavinaz Noéline

*La société sera immatriculée au RCS de Papeete.*

Madame GLAVINAZ Noéline

*Annonce n° 27069*

##### **MOOREA TRIP TOURS AND RENT**

*Rectificatif à l'annonce n° 27712 parue au JOPF n° 92 du 18 novembre 2022 en page 25852*

*Au lieu de* : Objet social : Activités et excursions touristiques en safari tours 4x4, quads, bateaux, jet-ski ect et la location automobile, scooter, quad, jet-ski avec transport en commun (shuttle) et transferts de passagers. L'acquisition, la propriété et l'administration de tous biens meubles et immeubles et objets mobiliers en Polynésie Française. La mise en valeurs, la location et l'exploitation de tous biens meubles et immeubles, ainsi que l'édification de toutes constructions

*Gérance* :

Mme AH SING Cécile

*Il fallait lire* : Objet social : Activités et excursions touristiques en safari tours 4x4, quads, bateaux, jet-ski ect et la location automobile, scooter, quad, jet-ski avec transport en commun (shuttle) et transferts de passagers. L'aliénation de tout ou partie des biens, meubles ou immeubles appartenant à la société par voie d'échange ou de vente, d'apport en société ou cession de droit au bail. Les emprunts auprès de banques publiques ou privées ou de particuliers nécessaires à la réalisation de son objet social, avec garantie hypothécaire ou nantissement de tous biens meubles ou immeubles appartenant à ladite société. Tous placements de capitaux sous toutes formes que ce soit, y compris l'acquisition ou la souscription de toutes actions, obligations, parts sociales. Et généralement toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation ou le développement.

Gérance :

Mme AH SING Cécile demeurant au Motu Temae  
BP 3070 - 98728 MOOREA pk 2,5 C/Mer LOT 4

Mme AH SING Cécile  
La gérante

*Annonce n° 35961*

### **EURL OCEAN LAGOON TOUR**

*Rectificatif à l'annonce n° 29469 parue au JOPF n° 41 du  
23 mai 2023 en page 11680*

*Au lieu de :* RAPARII Vaitihau, Teraupooiteheiterauarii  
(mineu) représenter par RAPARII Teraupooiteheiterauarii,  
Jean - baptiste +689 89 29 08 00

*Il fallait lire :* NOUVELLE ASSOCIE GERANTE : TEIHO  
VAHINE-MOEA

Pour modification et avis

*Annonce n° 43606*

### **ENTREPRISE DTM**

*Additif à l'annonce n° 49939 parue au JOPF n° 41  
du 23 mai 2023 en page 11680*

*Il fallait ajouter :* Objet sociale :

Location de scooter, Vente de prêt à porter, prestation en  
espace Vert élagage nettoyage de jardin Particulier et  
entreprises.

*Annonce n° 48241*

### **ENTREPRISE DTM**

*Rectificatif à l'annonce n° 49939 parue au JOPF n° 41 du  
23 mai 2023 en page 11680*

*Au lieu de :* objet social : l'occasion de voiture

*Il fallait lire :* objet social : location de voiture

*Annonce n° 88523*

Cabinet de Me Dominique BOURION

Avocat à la Cour et Médiateur

Bâtonnier de l'Ordre des avocats au Barreau de PAPEETE

Vice-Président de la CARPA

16 bis , Ave. Pouvaana A Oopa

98713 Papeete – Tahiti

### **PACIFIC CONTROL**

Aux termes d'un acte sous seing privé du 17 mai 2023, il  
a été constitué une société à responsabilité limitée présentant  
les caractéristiques suivantes :

*Dénomination sociale :* PACIFIC CONTROL

*Objet social :* L'expertise, les contrôles et vérifications  
techniques dans les établissements recevant des travailleurs  
et dans les établissements recevant du public ainsi que dans  
les habitations privées et généralement toutes opérations

industrielles commerciales ou financières, mobilières ou  
immobilières, pouvant se rattacher directement ou  
indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser  
l'exploitation ou le développement ou à tout objet similaire ou  
connexe.

*Siège social :* LOT 513 Pamatai Hills – 98704 FAA'A-  
TAHITI, POLYNESIE FRANCAISE

*Capital :* 100 000 F CFP

*Parts sociales :* Est attribué à Monsieur PRESLE Philippe  
33 parts, à Monsieur PRESLE Jules 33 parts, et à Monsieur  
MOKHTARI Pierre 34 parts

*Apports en numéraire :* Monsieur PRESLE Philippe,  
apporte à la Société la somme de trente-trois francs CPF  
(33 000 XPF)

Monsieur PRESLE Jules, apporte à la Société la somme  
de trente-trois francs CPF (33 000 XPF)

Monsieur MOKHTARI Pierre, apporte à la Société la  
somme de trente-quatre francs CPF (34 000 XPF)

*Durée :* 90 ans à compter de son immatriculation au RCS  
de Papeete

*Gérance :*

Monsieur PRESLE Philippe, né le 11 août 1966 à Cluny,  
demeurant lot 513 Pamatai Hills - 98704 FAA'A, BP 44 989 -  
98713 PAPEETE

Monsieur PRESLE Jules, né le 23 mai 1996 à Caen,  
demeurant SKY NUI PAPEETE, BP 44 989 - 98713  
PAPEETE

Monsieur MOKHTARI Pierre, né le 3 mai 1953 à  
NEVERS, demeurant appartement E17 - Résidence TE  
VAVA NUI, route de RFO - Pamatai - FAA'A, BP 5285 -  
98716 PIRAE

*La société sera immatriculée au RCS de Papeete.*

*Autre mention :* Les parts sociales sont librement cessibles  
entre associés.

Pour avis, Me Dominique BOURION

## **SOCIETES CIVILES - SOCIETES COOPERATIVES**

*Annonce n° 19379*

### **HOTU HA'ARI**

Aux termes d'un acte sous seing privé du 11 avril 2023, il  
a été constitué une société civile agricole présentant les  
caractéristiques suivantes :

*Dénomination sociale :* HOTU HA'ARI

*Objet social :* L'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de  
tous biens, domaines, fermes et propriétés agricoles, soit  
directement, soit par voie de fermage ou de métayage,

La culture légumière, maraichère, fruitière, florale, de  
tous végétaux, en serres ou en plein champ, et l'élevage de  
tous animaux,

L'acquisition, la prise à bail de tous terrains et immeubles  
matériels, la construction de tous bâtiments, la mise en place  
de toutes infrastructures, toutes installations et  
aménagements, la mise en valeur, le nettoyage de propriétés,  
nécessaires aux activités de ladite société.

L'importation, l'acquisition, le stockage de tous produits, matériel, outillage, et fournitures se rapportant directement ou indirectement à l'objet social,

Toutes activités agricoles, du stade de la production au stade de la vente,

La transformation, la conservation, le conditionnement et la commercialisation des produits agricoles de l'exploitation,

L'installation et l'exploitation d'unités de production d'électricité d'origine photovoltaïque dans le cadre des activités agricoles de la société.

La prise de participations sous quelques formes de ce soit dans toutes sociétés.

La mise en œuvre de tous moyens directs ou indirects pour réaliser les opérations entrant dans le cadre de l'objet ci-dessus défini et généralement toutes opérations de nature civile pouvant se rattacher à l'objet social,

Et généralement, toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social et susceptibles d'en faciliter la réalisation.

*Siège social* : PK 47.700 côté mer avant Poulailleur Choquet - FAAONE

*Capital* : 100 000 F CFP

*Apports en numéraire* : 100 000 FCFP libérées de la totalité à la souscription.

*Apports en nature* : Néant

*Durée* : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Papeete.

*Dirigeants* :

Gérant : Madame SHAN SEI FAN Uraheiau, Naheyma, Nancy, Sui Yn, de nationalité Française, née le 09 septembre 1987 à Papeete, domicilié PK 47.700 côté mer faaone – 98720 TAIARAPU-EST.

*Clause d'agrément* : Les parts sont librement cessibles entre associés. Toutes les autres cessions sont soumises à l'autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

*La société sera immatriculée au RCS de Papeete.*

Pour avis la gérance.

## **MODIFICATION DE SOCIETE**

### **CHANGEMENT DE DIRIGEANTS**

*Annonce n° 25748*

#### **AIR TAHITI NUI**

SAEML au capital de 1 662 956 875 F CFP

Siège social : Aéroport Tahiti-Faa'a – Immeuble Tua Rata  
BP 1673- 98 713 Papeete

RCS n° 6009 B – TPI 96217 - N° TAHITI 382192

Par courrier du 11 janvier 2023 la société Océanienne de Capital Investissement (OCI) a décidé la modification de(s) dirigeant(s) :

Ancienne(s) mention(s)

- Représentant permanent au sein du Conseil d'Administration et des assemblées d'Air Tahiti Nui :  
Monsieur Matahiarii BROTHERS.

Nouvelle(s) mention(s)

- Représentant permanent au sein du Conseil d'Administration et des assemblées d'Air Tahiti Nui :  
Monsieur Regis CHANG demeurant à Punaauia, PK 10,5 c/mer.

La modification sera inscrite au RCS de Papeete.

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

## **MODIFICATION D'OBJET SOCIAL**

*Annonce n° 76197*

### **PREFABOX**

SARL au capital de 1 000 000 F CFP

Siège social : île de Tahiti, Papeete, Quartier de la Mission

RCS n° TPI 22 364 B - N° TAHITI E97145

En date du 2 mai 2023, l'associé unique a décidé à compter de la même date de procéder à l'extension de l'objet social en ajoutant les activités suivantes : d'achat, d'importation, de vente de voitures et véhicules automobiles légers ainsi que de toutes pièces détachées concernant lesdits véhicules, matériels et accessoires et prestations associées afin d'assurer le service après-vente des marchandises et matériels vendus ainsi qu'à l'achat, l'importation, la vente de tous cycles motorisés ou non et toutes pièces détachées concernant lesdits véhicule, matériels et accessoires. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence. Le reste est sans changement.

*La modification sera inscrite au RCS de Papeete.*

la gérance

## **MODIFICATION DE CAPITAL SOCIAL**

*Annonce n° 52016*

### **NAUTISPORT INDUSTRIES**

SARL au capital de 27 000 000 F CFP

Siège social : Taravao

RCS n° 8312-B - N° TAHITI 088278

En date du 30 juin 2022, l'assemblée générale mixte a décidé à compter de la même date d'augmenter le capital social de 73 000 000 F CFP par Incorporation de réserves en le portant de 27 000 000 F CFP à 100 000 000 F CFP. L'article 6 et 7 des statuts a été modifié en conséquence.

*La modification sera inscrite au RCS de Papeete.*

Pour avis, la gérance

**CESSATION D'ACTIVITE****CLOTURE DE LIQUIDATION***Annonce n° 28992***EMERE**

SARL au capital de 1 000 000 F CFP  
Siège social : Papeete, Centre commercial FARE TONY  
RCS n° 04168B

L'assemblée d'associés du 28 février 2023, qui s'est tenue au siège de la société a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture des opérations de liquidation à compter de la même date.

Le(s) liquidateur(s) : DAVID Mareva demeurant à Taapuna - 98718 PUNAAUIA.

Les comptes de la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Papeete.

Le liquidateur.

**INSCRIPTIONS AU REGISTRE DU COMMERCE  
ET DES SOCIETES (RCS)**

**IMMATRICULATIONS  
DU MOIS DE NOVEMBRE 2022***Annonce n° 29731***PACIFIC MOTOR BIKE**

*Rectificatif à l'annonce parue au JOPF n° 38 du 12 mai 2023 en page 11263*

*Au lieu de : .., au capital de 100.000 FCFP, ..*

*Il fallait lire : .., au capital de 100.000.000 FCFP, ..*

**MODIFICATIONS  
DU MOIS DE NOVEMBRE 2022***24 Mai 2022*

N° 06 1102 A, Madame TEINAURI-HURAHUTIA Tareparepa Zinia Ahuura. Adjonction de l'activité de préparation et vente de plats vegan. Modification de nom commercial Nouvelle mention : "TUPUNA PRODUCTION". Suppression de l'enseigne T-VAHINE PRODUCTIONS".

N° 14 2075 A, Madame TOKORAGI Angéline Tetumarere. A compter du 19/05/2022 adjonction de l'activité licence de 2ème classe.

N° 15 2666 A, Monsieur MOU KAM TSE Jonathan Vetea. Suppression des activités de vente de services divers et entretiens et nettoyages des locaux avec le nom commercial "VETEA RAMONAGE" à compter du 13/05/2022. Adjonction de l'activité de forain (Trampoline et manège) à compter du 13/05/2022 avec comme nom commercial "BARAK VETEA" maintien de son activité de roulotte.

N° 17 968 A, Madame TOUNG YOUNG Te-Hau-O-Te-Rai. Modification du nom commercial, nouvelle mention : "TAHITI SUN RIDE". Suppression activité Travaux en tous genres et adjonction de l'activité Import à compter du 18/05/2022.

N° 19 1768 A, Monsieur BARSINAS Heimata Jonas. Adjonction d'activité de location de véhicules sans chauffeur à compter de ce jour.

N° 20 2753 A, Madame HUERTA Vanina Maiana. Adjonction des activités secondaires de location saisonnière (meublé de tourisme) avec enseigne commerciale "MATATIA LODGE" située à Lotissement Tumahai - Lot n°8 - Vallée de Matatia - PK 10 - Punaauia, et de jardinage à compter du 23/05/2022.

*31 Mai 2022*

N° 02 1833 A, Madame BROTHERS Marie-Louise Ilona né(e) GODFREY. Adjonction de l'activité de travaux en tous genre à compter du 04/05/2022 avec comme nom commercial pour cette activité "GREEN SERVICE". Cette activité devient son activité principal.

N° 09 327 A, Madame TAUHIRO Liliana Nui. Suppression de l'activité de location de véhicule sans chauffeur à l'enseigne "FRED CAR" à compter de ce jour.

N° 15 603 A, Madame TUUHIA Vainoaterai Agnès. Modification survenue sur l'activité.

N° 19 913 A, Monsieur O'CONNOR Jacques. Au 01/05/2022 adjonction des activités de transport de voyageurs (5 places assises avec le chauffeur) et de travaux en tous genre. Maintien des autres activités.

N° 19 3247 A, Monsieur TERITEHAU Ismaël Tiamata. A la demande du client rajout de l'activité importateur de véhicule que la Direction des Transports Terrestre lui demande pour importer des véhicules de l'extérieur.

N° 20 61 A, Monsieur OHOTOUA Giovanni Toua. Au 01/06/2022 adjonction de l'activité d'élagage au nom de "OHO TE II ELAGAGE".

N° 21 991 A, Monsieur MATOHI Tevairoa. Adjonction de l'activité de location saisonnière à compter du 23/05/2022.

N° 21 1811 A, Monsieur TEINAORE Teriaunui Jacques. Adjonction de l'activité chef cuisinier à compter du 18/05/2022.

N° 21 1920 A, Monsieur PUROU Kevin Etera. Adjonction activité : Nettoyage et entretien des locaux à compter du 01/06/2022.

*2 Juin 2022*

N° 17 1092 A, Monsieur ETILAGE Vaitea Wilfrid. Suppression de FENUA COURSIER dans le nom commercial et en enseigne. Adjonction des enseignes "TAHITI IN AND OUT" et "TAHITI IN & OUT". Suppression des enseignes "FENUA COURSIER", "SAVEURS TROPICALES".

N° 16 1795 A, Monsieur CHAILLAN Carl René Henry. A compter du 30/05/2022, adjonction de l'activité : Commerce de gros (commerce interentreprises) de matériel électrique.

N° 17 2153 A, M. ROCHETTE René. Adjonction d'activités, à compter du 24/05/2022 Transports maritimes et côtiers de passagers, Autres activités récréatives et de loisirs.

N° 21 952 A, Madame TINIRAUARII Raihau Mary. Adjonction des activités secondaires d'importation et de négoce à compter du 31/05/2022.

N° 21 41 A, Monsieur MEZZAPESA Raphaël Lorenzo. Au 01/06/2022, adjonction des activités secondaires de : location d'appareils et d'équipement de prise de vue, exploitation d'automates (prise et / ou impression d'images), service d'impression et de reproduction.

3 Juin 2022

N° 18 292 C, FINANCIERE BORA BORA PEARL BEACH, société civile de participation. Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 28/01/2021, la collectivité des associés a décidé l'agrément d'un nouvel associé et la modification de l'article 7 des statuts.

7 Juin 2022

N° 14 119 C, VAIMAEO, société civile. Aux termes d'un acte reçu par Me Alexandre YAO, notaire associé à Papeete, le 31/03/2022, M. Sébastien Cédric GAIRIN a cédé les 100 parts lui appartenant dans la société VAIMAEO, sus-dénommée. Aux termes dudit acte, M. Sébastien Cédric GAIRIN a démissionné de ses fonctions de gérant et M. Joël MOU et Mme Germina LYS épouse MOU ont été nommés gérant pour une durée illimitée.

N° 05 203 C, KEA, société civile immobilière. Il résulte d'un acte aux minutes de l'Office Notarial BUIRETTE-CHIN FOO en date des 04 et 05/05/2022, que Mme Clarita TEAHUI et M. Gil KEROMEN ont cédé la totalité des parts sociales leur appartenant dans la SCI KEA, savoir : Mme TEAHUI pour 1 part numérotée 1 et M. KEROMEN pour 99 parts numérotées de 2 à 100, à Mme Marie-Hélène DENEUT. Mme DENEUT désormais unique associée, a décidé de transférer le siège social de Paopao, Moorea à Pirae, Résidence Aute 1 lot 13 et est nommée gérante de ladite société, fonctions qu'elle a accepté.

N° 21 2193 A, Madame FOSTER Maharagi Lisette Tekavapuiariki. A compter du 01/06/2022 : Ouverture d'un établissement complémentaire sis à Faaa, Teroma pour l'activité de livreuse-coursière. Maintien de l'établissement principale et toutes les activités y attachées à Hao.

N° 21 1815 A, Monsieur CABARET Gauthier Tagihiaariki. Adjonction d'activité : Vente de jus de fruits frais à compter du 06 Juin 2022.

N° 20 1103 A, Madame TEMAURI Catherine né(e) NG. Adjonction activités à l'établissement secondaire : Snack ; Manège à Faaa site de Vaitupa. Modification du nom commercial - Nouvelle mention "CHEZ ESPOIR".

N° 16 1115 A, Monsieur O'CONNOR Adrien Robert Teraiano, Adjonction d'une activité secondaire d'entrepreneur de spectacles située au siège social (1, Rte Résidence Motio - côté montagne) à compter du 01/06/2022. Ouverture de deux établissements complémentaires de cuisine à emporter avec enseigne commerciale "Arc en ciel des îles" et un stand d'amusement (pêche aux canards) situés au domaine communal de Papara dans le cadre du "Heiva i Papara" à compter du 01/06/2022.

N° 04 266 C, LAUHIO, société civile immobilière. Aux termes d'un acte reçu par Me Ariitu GUICHENU, notaire associé à Papeete, le 27/04/2022, Yves CASABIANCA et Mme Barbara ERCOLI ont cédé toutes leurs parts au profit de Messieurs Alexandre et Jean-Charles MONTEBELLO. Aux termes de cet acte, M. Yves CASABIANCA a démissionné de ses fonctions de gérant et M. Alexandre MONTEBELLO a été nommé gérant.

8 Juin 2022

N° 18 168 C, VAI HO'E, société civile. Il résulte d'un acte reçu le 15/12/2021, par Me Nancy CHIN FOO, notaire associé de la SCP Office Notarial BUIRETTE-CHIN FOO, M. Frederick GREY a cédé à la société VAIHO'E toutes ses parts lui appartenant dans la société FRED & ERIC. M. Eric MALMEZAC est désormais seul gérant de ladite société, décide que les articles 2,7 et 16 des statuts seront de plein droit remplacés. La société prendra pour dénomination VAI HO'E.

9 Juin 2022

N° 22 5 B, SARL SOM'S PIZZA, société à responsabilité limitée. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 30/04/2022, les associés ont constaté la démission de Mme Marutea FAIVRE épouse SOMMERS en tant que gérante associée. Elle a cédé la totalité des parts sociales lui appartenant dans la société comme suit : 20 parts sociales à M. Moearii SOMMERS et 30 parts sociales à M. Yves VALEN.

N° 17 68 C, SCI VAI MITI, société civile immobilière. Par décision en date du 30/11/2021, l'assemblée générale ordinaire a pris acte de la nomination de M. Georges LAINE, en qualité de co-gérant pour une durée illimitée.

N° 07 134 C, OHITI, société civile. Il résulte d'un acte reçu le 05/04/2022 par Me Nancy CHIN FOO, notaire associé de la SCP Office Notarial BUIRETTE-CHIN FOO, Melle Marlène JOLY et M. Bruno MAHAI ont cédé à Melle Augustine ROA toutes leurs parts leurs appartenant dans la société JOLY. Melle Augustine ROA, seule associée, est désormais gérante de ladite société, et décide que les articles 2,7,16 des statuts seront de plein droit remplacés. La société prendra pour dénomination OHITI. La boîte postale est désormais BP 40738 - 98713 Papeete.

N° 08 349 B, SAKA, société à responsabilité limitée. Aux termes d'un acte reçu par Me Sébastien HIRSCH, notaire salarié à Papeete, le 09/05/2022, la société TANO'O a cédé la totalité des parts lui appartenant dans la société SAKA à la société CAROVOG. Aux termes de cet acte, M. Tamatea TRACQUI a démissionné de ses fonctions de gérant à compter du 09/05/2022 et M. Cyril-Claude DARDEL a été nommé co-gérant à compter du même jour. Aux termes du même acte, les articles 7 et 15 des statuts relatifs au capital social et à la aérance ont été modifiés et l'article 28 devenu sans objet a été supprimé.

N° 20 199 B, MSE POLYNESIE, société à responsabilité limitée à associé unique. Aux termes du procès verbal des décisions de l'associée unique du 01/05/2022, le siège social de la société a été transféré à Papeete, 1 Rue Francis Puara Cowan, Immeuble Fare Ute Center à compter de ce jour. Les statuts ont été mis à jour.

N° 19 213 B, ZOUTIL TAHITI, société à responsabilité limitée. Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 20/05/2022, il a été décidé la modification de la dénomination sociale et l'adjonction d'une enseigne commerciale. Par acte sous seing privé du 20/05/2022, Mme Marani MANUTAHU a cédé 23 parts sociales lui appartenant dans la société au profit de M. Karel VAIRAAROA.

N° 08 148 C, MANA ITI, société civile immobilière. Aux termes d'un acte reçu par Me Jeanne LOLLICHON, notaire salarié à Punaauia en date du 08/04/2022, M. Thierry Jean-

François D'ANGELO et Mme Fanny Lucie VIEILLE-BLANCHARD ont cédé à M. et Mme Paul LEOU, la totalité de leurs parts sociales, soit 100 parts, portant les numéros 1 à 100, leur appartenant dans la SCI FARE MARITZA avec effet à compter du jour de l'acte. M. Thierry D'ANGELO et Mme Fanny VIEILLE-BLANCHARD cèdent à M. Paul LEOU, les 50 parts, portant les numéros 1 à 50, leur appartenant dans la SCI FARE MARITZA. M. Thierry D'ANGELO et Mme Fanny VIEILLE-BLANCHARD cèdent à Mme Nadine LOUSSAN épouse LEOU, les 50 parts, portant les numéros 51 à 100, leur appartenant dans la SCI FARE MARITZA. Audit acte, M. et Mme Paul LEOU ont été nommés gérants de ladite société pour une durée non limitée, en remplacement de Mme Fanny VIEILLE-BLANCHARD, démissionnaire. Aux termes du même acte, le siège social a été transféré à Punaauia, Lotissement Taapuna n° 78 et la dénomination sociale FARE MARITZA a été remplacée par la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE MANA ITI par abréviation SCI MANA ITI. M. et Mme Paul LEOU désormais seuls associés de la SCI MANA ITI décident de modifier l'adresse postale de la société, qui était précédemment BP 43871 Fare Tony - 98713 Papeete, et sera désormais BP 50518 - 98716 Pirae. Les articles 3,5,6,7 et 17 des statuts ont été modifiés en conséquence.

N° 03 208 B, MF PRODUCTION, société par actions simplifiée. Démolition de l'ancien entrepôt pour la construction de l'usine de production de crèmes glacées.

N° 04 93 C, JCK STUART, société civile 415 Boulevard Pomare - Immeuble Vaiete 1er étage - 98714 Papeete. Aux termes de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21/07/2021, la société SOTAFER a acquis une part dans la société JCK STUART. Aux termes d'un acte sous seing privé du 06/03/2018 déposé aux minutes de la SCP Office Notarial RESTOUT-DELGROSSI-BUIRETTE le 14/03/2018 Messieurs Thierry CADET et Bruno CADET ont cédé leurs parts à M. Jacques CADET et Mme Coralie CADET.

N° 04 93 C, JCK STUART, société civile. Aux termes d'un acte aux minutes de l'Office Notarial BUIRETTE-CHIN FOO en date du 30/11/2021, M. Jacques CADET, Mme Coralie CADET et la société SOTAFER ont cédé la totalité de leurs parts sociales dans la société JCK STUART au profit de Messieurs Olivier GUILLOUX, Christophe ROUSSEAU-WIART et Vincent DUBOIS, savoir : société SOTAFER à M. Olivier GUILLOUX, une part numérotée 1, M. Jacques CADET à M. Olivier GUILLOUX, les 33 parts numérotées 2 à 34, M. Jacques CADET à M. Christophe ROUSSEAU-WIART, les 33 parts numérotées 35 à 67, M. Jacques CADET à M. Vincent DUBOIS, les 32 parts numérotées de 68 à 99 et Mme Coralie CADET à M. Vincent DUBOIS, une part numérotée 100. En conséquence de cette cession, Messieurs Olivier GUILLOUX, Christophe ROUSSEAU-WIART et Vincent DUBOIS sont désormais seuls associés et gérants de la société JCK STUART.

N° 00 714 A, Madame LONJON Jacqueline Marie Tuarae née) JURD. Suite au retour du dossier, précision du régime matrimonial avec contrat de séparation de biens. Suppression des activités d'institut de beauté - Négociant. Adjonction de l'activité de loueur de locaux nus qui devient son activité principale. Précision sur l'activité de loueur de locaux nus à usage commercial non meublé.

N° 13 2288 A, Monsieur LIN PAN William Lime Wui Léon. Rajout d'un nouveau nom commerciale à compter du 07/06/2022 : "INSTANT LIFE STYLE IMPORT".

N° 18 995 A, Monsieur HIKUTINI Tetoahoataveaiei Jonathan. Au 25/05/2022, Suppression des activités de coursier-Bureau de secrétariat-Reprographie. Adjonction de l'activité de travaux en tous genres. Modification du domicile personnel à TAIOHAE-NUKU HIVA. Modification du nom commercial et de l'enseigne : JONATHAN MULTI-SERVICES.

N° 18 1463 A, Monsieur TAIPUNU Albert Temana. Adjonction des activités d'import et négoce à compter du 07/06/2022,.

N° 20 344 A, Madame SHAN HANG Heru Tara Merehau. A compter du 08/06/2022, modification de l'adresse du domicile personnel, de la boîte postale et de l'entreprise. Modification du Nom commercial et des activités. Suppression de l'enseigne commerciale.

N° 20 1188 A, Madame TEIHO Andréa Daisy Heimiti. Adjonction de l'activité de location de véhicules exploitée sous l'enseigne commerciale "IAORANA CAR" à compter du 15/06/2022. L'exploitant est sise à la même adresse que le siège.

N° 21 992 A, Monsieur MIN Sylvain. Adjonction d'une nouvelle activité de cuisine à domicile, à compter du 07/06/2022.

N° 21 1017 A, Madame PEA Vahineaurai Jenny née) ELLIS. Modification du nom commercial, nouveau nom : "TEHEREHEI" à compter du 08/06/2022.

N° 21 1139 A, Madame ROBERT Sylvie Marie Gabrielle. Adjonction de l'activité : fabrication d'objets de décoration sous le nom commercial "LA DECO DE GABY" à compter du 08/06/2022.

N° 22 54 A, Monsieur CATHELAIN Olivier Raimana Claude. Au 03/06/2022 adjonction de l'activité de débitant de boissons (Alcoolisées et non alcoolisées) a emporter par attribution de la "grande licence à emporter".

N° 22 1071 A, Madame LIAO Magnolia Heiarri Marie-Christine née) CHAUSSOY. A compter du 01/06/2022, adjonction du nom commercial "NA'A'AINA". Adjonction de l'activité de biscuiterie à l'enseigne "LA BISCUTERY".

N° 99 1554 A, Madame FLOHR Maeva née) BRODIEN. A compter du 09/06/2021, suppression des activités: salades composées sans produit animal, vente de graines germées et de l'enseigne commerciale "HOTUARII".

N° 99 1570 A, Monsieur TEHEIPUARII Joseph. Au 01/04/2022 Adjonction de l'activité de commerce de produits agricoles et suppression du nom commercial "MAGASIN TEHEIPUARII".

14 Juin 2022

N° 13 155 B, FARE POERAVA, société à responsabilité limitée à associé unique. Aux termes d'un acte sous-seing privé du 04/03/2022, la société a confié en location-gérance à la société MIHIARII PEARLS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 14 58 B, son fonds de commerce de détails d'articles de bijouterie et de perles nues exploité à Papeete, Rue Albert Leboucher.

N° 16 51 B, FENUA PISCINE, société à responsabilité limitée à l'associé unique. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 18/05/2020, il a été constaté la démission de la gérance de Mme Elodie BIESSY épouse DAMO et la nomination de Mme Johanna SCHAPMAN et M. Gauthier WEUSTENBERG en tant que co-gérants à effet

rétroactif du 13/03/2020. Aux termes de la même assemblée, il a été décidé le transfert du siège social à Mahina, PK 10.200 coté montagne.

N° 16 51 B, FENUA PISCINE, société à responsabilité limitée à associé unique. Aux termes d'un acte sous seing privé du 30/09/2021, M. Gauthier WEUSTENBERG devient seul gérant de la société.

N° 06 382 B, AQUABIKE ADVENTURE, société à responsabilité limitée. Suite à la cession de parts sociales sous seing privé du 15/11/2021, l'associé unique, M. Yves Ghislain HINFRAY, a décidé de nommer comme nouvel associé, M. Nicolas François MEUNIER. Ainsi, l'EURL deviendra une SARL.

N° 10 99 B, SARL TAHITI FOOD MART IMPORT EXPORT, société à responsabilité limitée. A compter du 26/11/2021, modification de la dénomination social qui devient TAHITI FOOD MART IMPORT EXPORT, modification du nom commercial en TAHITI FOOD MART IMPORT EXPORT et adjonction de l'enseigne : TAHITI FOOD MART IMPORT EXPORT.

N° 10 153 B, COOPERATIVE DE PECHE LAGONNAIRE DES ILES DU VENT, société coopérative maritime. Aux termes de la réunion du conseil d'administration du 01/12/2021, il a été décidé le renouvellement et la modification du bureau.

N° 19 1020 A, Monsieur WOLHER Walter Raimana Haamoe. A compter du 09/06/2022 : Suppression partielle de l'activité de chauffeur et adjonction d'une nouvelle activité de taxi. Autorisation n° 016 - TXT 01 - Licence n° 1-016 / L'activité principale devient : Taxi.

N° 14 58 B, SARL MIHIARII PEARLS, société à responsabilité limitée. Par acte sous seing privé du 04/03/2022, la société a pris en location-gérance de l'EURL FARE POERAVA, un fonds de commerce de détails d'articles de bijouterie et de perles nues (ajout de la mention du renouvellement par tacite reconduction par avenant du 15/03/2022).

N° 12 1 C, MEKETU, société civile immobilière. Aux termes d'un acte de cession de parts reçu par Me Dominique DUBOUCH, notaire associé à Papeete, le 01/10/2021, M. Michel MURATON a cédé sa part à M. John BEERNAERTS. Le siège social a été modifié et transféré chez Madame Marie Andrée PIERRARD, Lotissement Nordhoff n° 23, Taravao.

N° 22 1257 A, Madame BRINCKFIELDT Te-Rai-Ninamu Tiffany. Modification nom commercial et enseigne. Adjonction de l'activité de location de bateaux sans permis. (Non réglementé par la DPAM).

N° 22 188 A, Monsieur ROHI Marurai Hubert. Au 17/03/2022 suppression de l'activité d'aide géomètre et adjonction de l'activité de travaux en tous genres. Maintien de l'autre activité.

N° 21 1963 A, Monsieur ARAI Frédéric. Le client souhaite modifié la date de début d'activité au 01/06/2022.

N° 17 999 A, Madame CONSTANTINESCO Hinano Valérie né(e) TEFAU. A la demande de la cliente : Adjonction d'activité : Manucure-Onglerie (itinérante) avec comme nom d'enseigne "PARTY NAILS TAHITI". Pour l'activité meublée de tourisme, nom d'enseigne : "HOUSING DOWNTOWN PAPEETE CBD".

N° 19 783 A, Madame HAUATA Lydiane. Adjonction de l'activité d'artisan bijoutier à compter du 10/06/2022. Maintien de l'activité d'artisan comme activité principale.

16 Juin 2022

N° 21 91 C, MANARII, société civile. A compter du 09/03/2022, l'assemblée générale ordinaire a pris acte de la modification de la gérance par M. Paul EMERY au lieu de Mme Terava BONNETTE épouse EMERY.

N° 17 280 B, NATIHANI, société à responsabilité limitée. Suite à l'assemblée générale extraordinaire du 06/05/2022, l'associé unique a décidé de modifier la forme juridique de la société, la dénomination sociale, la suppression des enseignes commerciales de la société, l'agrément et la cession de la totalité des parts sociales en faveur de M. Benjamin TETAUVIRA et Mme Rani TEROROTUA. Par la suite, Mme Viniura TAHUAIATANE a été nommée en tant que nouvelle gérante de la société. Les statuts ont été modifiés en conséquence.

N° 18 103 B, CIRDEP, société à responsabilité limitée. Aux termes des décisions du 19/05/2022, l'assemblée générale mixte a décidé le transfert du siège social de la société à Faa'a, PK 4.8 côté montagne, Tavararo. Les statuts ont été mis à jour en conséquence.

N° 17 1829 A, Monsieur EBB Tafirai Tautu Stève. A compter du 31/12/2021 : Suppression de l'activité de meublée de tourisme et de l'enseigne "TAF LODGE". A compter du 01/07/2022 : Adjonction de l'activité de location de véhicule sans chauffeur et de l'enseigne "TAF RENT A CAR". Modification de l'adresse du domicile et de l'adresse siège social et de l'établissement principal dans la liasse complémentaire.

N° 22 89 A, Madame TETUAAPUA Tekuatevaihopuata Turama. A compter du 02/05/2022 : Adjonction négociant (pièces automobiles et engins) et nom commercial "AUTO PIECES BORA", maintien des autres activités services divers et coursier.

N° 20 1519 A, Madame TAAE Mateata. Au 14/06/2022 modification du nom commercial : suppression de "MTX-MARUHI TRAVAUX" qui devient "MTX- MANUIA TRAVAUX".

N° 20 1000 A, Madame PELLOIS Marylin Anne. Nouveau nom commercial : SALVEO SOLUTIONS. Précision des domaines d'activité dans le consulting. Nouvelle adresse postale : BP 381524 - 98703 Punaauia.

N° 19 189 A, Madame GOULET Hélène Thérèse Brigitte Marie Anna né(e) LEROYER. Adjonction de l'activité de location saisonnière à l'enseigne "HEREMATAI" à compter du 01/08/2022.

N° 17 117 A, Madame NEAGLE Fara Avaro Araia. Suppression activité : Préparation de plats vegan. Adjonction activités : Organisation de foires, salons professionnels et congrès ; Activités de soutien au spectacle vivant. Transfert siège entreprise et du domicile à Arue PK 7.800 côté montagne servitude Faateanoano.

21 Juin 2022

N° 20 98 B, MANAWOOD, société à responsabilité limitée. Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 10/05/2022, les associés ont pris acte des cessions de parts sociales de M. Matthieu GAUTHIER à M. Matthieu FIORI, Mme Letezia FIORI et M. Luc HUERTA, M. Matthieu FIORI et Mme Letezia FIORI ont été nommés gérants de la société en remplacement de M. Matthieu GAUTHIER, démissionnaire.

N° 13 38 B, CAMUSAT POLYNESIE FRANÇAISE, la société à responsabilité limitée. Aux termes des décisions de l'associée unique du 30/04/2022, le capital a été réduit d'une somme en numéraire de 77.983.000 FCFP pour être porté 8.294.500 FCFP par réduction de 155.966 parts anciennes. L'article 7 relatif au capital social des statuts a été modifié en conséquence. - Ancienne mention Capital : 86.277.500 FCFP ; - Nouvelle mention Capital : 8.294.500 FCFP.

N° 19 260 B, BIG MAMA'S, société à responsabilité limitée. Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 21/02/2022, il a été décidé le transfert du siège social de la société à Papeete, Cours de l'Union Sacrée, Immeuble Vonnegut. Suite à la cession de la totalité des parts sociales de M. Tehaurarii MOU-SANG au profit de M. Teva HENRY, ce dernier devient associé et gérant unique de la société.

N° 14 178 B, TAHITI Karting, société à responsabilité limitée. Aux termes du procès-verbal du 15/01/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la modification de l'objet social avec extension de la piste aux véhicules non motorisés et motorisés. L'activité reste la même.

N° 20 263 B, TARAVALO PIECES AUTO, société à responsabilité limitée. Aux termes d'un acte reçu par Me Terani YEOU, notaire à Taravao, le 23/05/2022, M. Hering Hirohiti Damas PARKER a cédé la totalité des parts sociales qu'il détenait dans la SARL TARAVALO PIECES AUTO et a démissionné de ses fonctions de gérant à compter du même jour. M. Joseph Tefaarere MAIHOTA a été nommé en remplacement le jour même.

N° 18 2122 A, Madame CALISSI Laurence. Adjonction d'une activité secondaire de pension de famille à l'enseigne "LES BUNGALOWS D'ARTISTES". Suppression de l'enseigne "IAORA START UP".

N° 20 2337 A, Monsieur ROOMETUA Hattman Junior Ariihohiti. Adjonction d'une nouvelle activité : Location divers (De chapiteaux, chaise, tables...).

N° 21 3421 A, Madame CUNEO Sarah Vaia. Adjonction de nouvelles activités - Nouvelle activité principale : Traduction.

N° 21 3295 A, Monsieur TEMAURI Tamatoa. A compter du 01/06/2022, adjonction de l'activité de négociant de textile et accessoires sous le nom "CAPKING RFP". Maintien de l'autre activité.

N° 21 976 A, Monsieur HAERERAROA Rahiti Vaihau Serge. Adjonction de l'activité d'importateur à l'enseigne "MADEMOISELLE CAMILLE" à compter de ce jour.

N° 21 461 A, Monsieur SOMMERS Joahan Kyle Reupena. A compter du 02/05/2022 : Dans la même activité de magasin : Alimentation générale, adjonction de quincaillerie, vêtements-textiles et accessoires, équipements solaires, électroménagers.

N° 20 2813 A, Monsieur FRANTZ Jérôme Pierre René. A compter du 12/05/2022 adjonction polyvalent en maintenance et construction nautiques en clientèle, maintien des autres activités. Adjonction BP 2226 Uturoa - Raiatea.

N° 17 1085 A, Monsieur TEREI Alain Heimanu. A compter du 02/07/2022 : Adjonction vente de glace hawaïenne en activité principale "HEIMANU RENOVATIONS / MANU SHAVE ICE". Maintien travaux en tous genres.

N° 20 1795 A Monsieur LAU Norbert. A compter du 31/12/2021 : Suppression activité de meublé de tourisme. A compter du 01/01/2022 : Exerce activité de pension de famille.

N° 19 2157 D, Madame TUIHANI Omaïra Kyli Mehetia. A compter du 01/06/2022 Adjonction des activités de tatouage en clientèle et événementiel, maintien des autres activités, modification du siège social.

N° 19 1721 A, Monsieur NINO Nicolas. Adjonction des activités d'import export à compter du 15/06/2022, exploitées sous l'enseigne "TAHITI SUPPLY".

N° 18 2967 A, Madame CABRAL Teipotemarama Roselyne Kahealani. Pour compter du 01/01/2021 : Suppression de l'activité d'excursion nautique au nom commercial MOOREA ESCAPE TOURS". Rajout du nom commercial "IHILEI" rattaché à l'activité de couture à compter du 17/06/2022.

N° 18 2722 A, Madame LAI Diana Hinanui né(e) PIRTUA. A compter du 30/11/2022 fermeture définitive de l'établissement.

N° 18 2570 A, Madame TARAUNU Ketsia Lauretta né(e) FAATAUIRA. A compter du 01/06/2022 adjonction loueur en main d'oeuvre, maintien des autres activités.

N° 18 1018 A, Monsieur INA Karl Paiatua. Adjonction de l'activité d'importation et négociant à l'enseigne "AITO NUTRI SHOP" à compter de ce jour.

N° 17 1882 A, Monsieur TAVAEARII Heirani Ludovic. Adjonction de l'activité secondaire de réalisation et diffusion de supports de communication (écrits, sonores, vidéo...) avec enseigne commerciale "SKY COM" à compter du 15/06/2022.

N° 17 908 A, Monsieur VAN BASTOLAER Teva Hartman R.C.S. PAPEETE TPI 17 908 A (C 34325). A la demande du client, modification du nom commercial ancienne appellation : EMOTION &, nouvelle appellation : E-MOTION CONCEPTION.

N° 17 137 A, Madame SALMON Sabine né(e) TEKURIO. Ouverture établissement secondaire : Accueillant familiaux sans agrément assimilés P09 pension bourgeoise à compter du 15/09/2021. Nouveau nom commercial : PENSION NATIRAA EVASAN.

N° 16 2188 A, Madame MILLON Geneviève Tia né(e) GENDRON. Au 01/06/2022 Adjonction de l'activité de location saisonnière chambre chez l'habitant, maintien des autres activités.

N° 16 544 A, Madame TUPAIA Mélissa Mareva. A compter du 05/05/2022 : En deux liasses - Modification du siège social - Adjonction nom commerciale "LISA HANDCRAFT" - Suppression activité hôtesse marin - Adjonction activités : Artisanat - Négociant - Maintien de son activité couture / Nouvelle activité principale = Artisanat.

N° 14 817 A, Monsieur NATUA Augustin. Modification survenue sur l'activité.

N° 14 719 A, Madame DURU Stéphanie Monique Ghislaine. Suite à cession d'un fond de commerce, suppression des activités de location de vélos, blanchisserie, autres activités récréatives et de loisirs, réparations d'autres bien personnels et domestiques. Celles-ci sont remplacées par services divers.

N° 13 1428 A, Monsieur RIARIA Petea Jimmy. Suppression de l'activité de travaux en tous genres au nom commercial "AITO EN TOUS GENRES" à compter du 17/06/2022.

N° 12 1011 A, Monsieur HOAN Arii Alain. Suppression de FARE NAKIHEI du nom commercial. Arrêt de l'activité de meublé de tourisme de Faa'a Cité de l'air.

N° 08 1416 A, Madame TEAMO Géraldine Tepuaiatoka né(e) BARSINAS. Au 27/01/2022 adjonction de l'activité "Autres activités récréatives et de loisirs". Nom commercial : ENTREPRISE LEWIS. Maintien des autres activités.

N° 04 577 A, Monsieur LEQUERRE Pascal Pierre. Adjonction d'activité de travaux en tous genres à compter du 08/06/2022. Maintien de son autre activité.

N° 99 1363 A, Monsieur MANAVARERE Wilfred. Pour compter du 01/06/2022 : Fermeture de l'établissement complémentaire de location saisonnière en meublé de tourisme à l'enseigne "FARE MOANA" sis à Faaa, Pamatai, route Te Hoa. Ouverture d'un établissement secondaire de location saisonnière en meublé de tourisme sis à Punaauia immeuble Maimiti appartement n°11 à compter du 01/06/2022.

N° 05 331 B, LM COURTAGE & ASSURANCES, société à responsabilité limitée. Par acte sous seing privé du 29/04/2022, il a été décidé l'agrément de la société PACIFIC RISK & WEALTH MANAGEMENT en qualité de nouvel associé, la cession de 500 parts sociales de Mme Alix DE LA MARNIERE à la société PACIFIC RISK & WEALTH MANAGEMENT, la démission de Mme Alix DE LA MARNIERE de ses fonctions de gérant et la nomination de nouveaux gérants.

N° 12 264 B, SEMAPA, société par actions simplifiée. En date du 31/03/2022, l'assemblée générale extraordinaire a décidé de transformer la société en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 31/03/2022 et a nommé en qualité de Président Mme Mireille MANTOVANI. Par décision du Président du 01/04/2022, M. Gérard BURLATS a été nommé Directeur Général. Par décision du Président du 05/05/2022, M. Jean-Marc MANTOVANI a été nommé Directeur Général.

N° 19 116 C, TARAVAO CENTER, société civile immobilière. L'assemblée générale extraordinaire des associés du 30/05/2022 a décidé de transférer le siège social de la société qui se trouve actuellement à Afaahiti, Lotissement Vaiana lot 1-2 pour le fixer dorénavant à Taravao, Centre Commercial Maeva, BP 7641, avec effet à compter de ce jour. L'article 4 des statuts relatif au siège social a été modifié en conséquence.

N° 05 53 C, LES MONETTES, société civile immobilière. Aux termes d'un acte reçu par Me Bryce CHAN, en date du 06/05/2022, Mme Georgina SAO et M. Félix CASNAZ ont cédé l'intégralité des parts et de créances de la SCI LES MONETTES à la société FONCIERE CGL, Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège social est à Paris (8ème arrondissement), 102 Avenue des Champs-Élysées, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 911148 302. Il a par ailleurs été constaté la démission de Mme Georgina CHUNG SAO de son mandat de gérante à compter du même jour. M. Pierre GERMON a été nommé gérant, en remplacement, pour une durée non limitée, à compter du même jour.

N° 14 132 C, AGRIFARM, société civile agricole. L'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 30/05/2022, a décidé de transférer le siège social de la société qui se trouve actuellement à Afaahiti (Taiarapu-est), pour le fixer dorénavant à Taravao, Route du Plateau de Taravao, avec effet à compter de ce jour. L'article 4 des statuts relatif au siège social a été modifié en conséquence.

N° 10 13 C, SOCIETE CIVILE DE MOYENS MEDICALE GAUGUIN, société civile de moyens. Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19/05/2022, M. Patrick NAULOT a cédé ses 10 parts sociales numérotées de 21 à 30 à M. Romain MILLEY. Les parts sociales sont désormais réparties comme suit : Capital de 30.000 FCFP divisé en 30 parts de 1.000 FCFP : - 10 parts numérotées de 1 à 10 à M. Marc VIAL LIS, - 10 parts numérotées de 11 à 20 à M. Gérard CABRAL, - 10 parts numérotées de 21 à 30 à M. Romain MILLEY, nouvel associé. En outre, M. Romain MILLEY a été nommé co-gérant en lieux et place de M. Patrick NAULOT co-gérant, démissionnaire à compter du 19/05/2022. Le reste sans changement.

N° 20 177 C, VANILLA, société civile. Aux termes d'un acte reçu par Me Ariitu GUICHENU, notaire associé de la SCP Office Notarial DUBOUCH - GUICHENU, le 01/04/2022 contenant cession de parts sociales et de créances dans la SCI VANILLA par M. François GONIN et Melle Morgane HENRY au profit de M. Cyrille MOLUCONE et Mme Mélanie FAGOT, son épouse. Il a été apporté des modifications aux statuts savoir : le gérant de la société est désormais M. Cyrille Rudolphe MOLUCONE et Mme Mélanie Murielle Aurélie FAGOT, son épouse.

N° 07 340 C, SCI OURSON, société civile immobilière. L'assemblée générale extraordinaire du 04/04/2022 a décidé le transfert du siège social de la société et pris acte de l'arrivée de deux nouveaux associés.

*22 Juin 2022*

N° 14 242 B, BARKO, société par actions simplifiée. A compter du 09/11/2022, Melle Elodie ELKAIN MURCIANO a été nommée en qualité de présidente de la société pour une durée illimitée en remplacement de Melle Hélène TEUPOOTEHARURU.

N° 14 242 B, BARKO, société par actions simplifiée. Fermeture de l'établissement sis à Moorea-Maiao à compter du 05/07/2019. Fermeture de l'établissement sis à Papeete, Tipaerui à compter du 15/12/2019. Fermeture de l'établissement à Papeete, Angle de l'Avenue Georges Clemenceau et de la Rue du Régent Paraita à compter du 21/09/2021.

*23 Juin 2022*

N° 04 19 B, AGENCE DEGOUT BY COGEP, société à responsabilité limitée. Aux termes d'une décision du 28/12/2020, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital de la S.A.R.L. AGENCE DEGOUT d'une somme de 520.000 F CFP afin de la porter de 1.000.000 FCFP à 1.520.000 FCFP. L'associé unique décide également de nommer, pour une durée illimitée, M. Yannick PERRET, en qualité de gérant de la société à compter de ce jour. Enfin, l'associé unique décide l'ajout du nom commercial AGENCE DEGOUT BY COGEP.

N° 08 53 C, HHTB, société civile. Suite à l'assemblée générale du 18/02/2021, les associés ont désigné Mme Leana BARBION comme nouvelle co-gérante de la société HHTB à compter de ce jour et ont décidé la modification de l'article 7 des statuts suite à la cession de part intervenue entre la société HTB 5 et M. Olivier BARBION le 20/12/2019. Le capital social est fixé à la somme de 200.000 FCFP, montant des apports en numéraire constatés sous l'article 6 qui

précède. Il est divisé en 100 parts de 2.000 FCFP chacune, entièrement libérées, numérotées de 1 à 100 et attribuées aux associés en proportion de leur apports respectifs, à savoir : à M. Thierry BARBION, à concurrence de 98 parts numérotées de 1 à 98, et à la société HTB 5, à concurrence de 2 parts numérotées de 99 à 100. Total égal au nombre de parts composant le capital social : 100 parts.

N° 18 119 C, N° 18 119 C, SCI Luyten b, société civile immobilière. Aux termes d'un acte reçu par Me Alexandrine CLEMENCET, le 22/04/2022, M. et Mme Gérard et Marie-Noëlle JOUAT ont cédé la totalité de leurs parts dans la SCI Luyten-b à M. Stéphane HELLOUIN et ont démissionné de leur fonction de gérants. M. Stéphane HELLOUIN a été nommé en leur lieu et place pour une durée illimitée.

N° 21 295 C, WEST COAST, société civile immobilière. Il résulte d'une assemblée générale ordinaire des associés du 30/11/2021 que M. Christophe BOLLEY a démissionné de ses fonctions de gérant et que Melle Véronique VAURETTE a été nommée gérante.

N° 21 423 B, Frero Della Pizza Taravao, société à responsabilité limitée à associé unique. Aux termes des décisions extraordinaires de l'associé unique du 03/06/2022, il a été décidé la modification de la dénomination sociale et le transfert du siège social. En conséquence, les articles 3 et 4 des statuts ont été modifiés.

N° 11 241 B, MANA SPORT, société à responsabilité limitée. Suivant les décisions de l'associé unique, le siège social a été modifié comme suit : Rue Edouard Ahne, 2 bis Immeuble Sounam, BP 2916 98713 Papeete.

N° 20 229 B, PACIFIC KIT SUPPLIER, société à responsabilité limitée. Aux termes d'une assemblée générale mixte du 31/05/2022, il a été décidé la réduction du capital social de 800.000 FCFP, passant de 1.000.000 FCFP à 200.000 FCFP.

N° 19 184 B, AVEFA, société à responsabilité limitée. Rectification de l'activité de fabrication artisanale et semi-artisanale de bougies et autres articles de décoration, depuis l'immatriculation du 01/05/2019, et non de négociant, conformément à l'objet apparaissant aux statuts fondateurs. Le 01/11/2021, ouverture d'un établissement à Papeete, Entrée Immeuble Sarateva, 3ème étage n° D3, Vallée de Titiro.

N° 20 765 A, Monsieur CELESTE Ludovic. Adresse du siège à compter du 16/02/2022 fixée à Immeuble Atchoun PK 0.5 côté mer route de Vairao - Taravao. Adjonction de l'activité de restauration type rapide qui sera exploitée sous l'enseigne commerciale "SNACK GUADADA GRILL & CO" elle devient l'activité principale. Maintien de l'activité de pua rôti exploitée sous l'enseigne "GUADADA GRILL & CO".

N° 18 149 B, SOCIETE DE CONSTRUCTION ET DE RENOVATION DE TAHITI, société à responsabilité limitée à associé unique. Aux termes des décisions du 30/04/2022, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code Civil, les créanciers peuvent faire opposition dans un délai de 30 jours à compter de l'annonce légale. Journal d'annonces légales : JOURNAL OFFICIEL DE LA POLYNESIE FRANÇAISE du 03/06/2022.

N° 18 214 B, RESEAU DE TRANSPORT EN COMMUN DE TAHITI, société par actions simplifiée. L'assemblée générale mixte des associés en date du 31/05/2022 a notamment décidé de transférer le siège social de la société

qui se trouve actuellement à Afaahiti, Lotissement Vaiana lot 1-2, pour le fixer dorénavant à Taravao, PK 60, avec effet à compter de ce jour. L'article 4 des statuts relatif au siège social a été modifié en conséquence.

N° 21 212 B, MANASOLAR, société par actions simplifiée. Aux termes des décisions du Président en date du 13/05/2022, M. Sébastien MILLOT a été nommé directeur général de la société à compter du même jour.

N° 16 51 B, FENUA PISCINE, société à responsabilité limitée à associé unique. En date du 31/10/2021, l'associé unique a décidé la non dissolution de la société malgré la perte des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social.

N° 22 265 A, Madame LI-HIP Phyllis Mehau Dora. Transfert du siège et principal à compter du 18/07/2022.

N° 21 1727 A, Madame IOANE Justine Jane Konea Tuteruata né(e) TETUA. A la demande de la cliente adjonction de l'activité : Location de matériel et de loisirs à la date du 18/07/2022.

N° 21 1279 A, Madame GEREZ Manon Catherine. A la demande de la cliente, suppression d'activité : Marketing de réseau et adjonction de l'activité : Coach en bien être avec comme nom commercial : MISS KOBIDO.

N° 21 54 A, Madame LAMY Vairea Erroline né(e) BENNETT. Adresse : Terre Vaipoopoo lot B résidence Matavai - 98701 Arue.

N° 20 1687 A, Monsieur BANJELINA Daniel Teikitohe. Au 11/03/2022 création du nom commercial : ENTREPRISE TEIKI TOHETEHA.

N° 19 2739 A, Madame BROWN Kaha Manina Maiana Vaipua. A la date du 01/07/2022, adjonction de l'activité : Meublé de tourisme avec comme nom d'enseigne : VILLA AMATAORA. L'activité sera exploitée à son domicile de Mataiea.

N° 17 1651 A, Madame BRANDO Tarita Tumi Mélodie. A la demande de la cliente, adjonction de l'activité : Massage (itinérant), rédacteur à la date du 17/06/2022.

N° 01 366 A, Monsieur LAMBERT Lemmy Vetea Punuatoa Rupea. Adjonction de l'activité de construction et réparation de pirogues et autres navires à compter de ce jour.

N° 20 329 A, Madame TOOFA-RUAHE Corinne Moea né(e) ATGER. Adjonction activité : Consultante en affaires foncières à compter du 01/06/2020.

N° 21 856 A, Monsieur TAURU David Manuiva Heiarii. Adjonction de l'activité de musicien à compter du 01/01/2022.

28 Juin 2022

N° 02 245 B, CHOCOLATINE, société en nom collectif. Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 16/05/2022, il a été constaté la mise à jour des statuts suite à la cession de parts ainsi que la nomination de M. Cyril Jean-Luc FUDA en qualité de co-gérant. Régularisation du non renouvellement des commissaires aux comptes lors de l'assemblée générale du 30/06/2011.

N° 00 312 B, NIGLO MOOREA, société à responsabilité limitée. A compter du 27/06/2022, modification de l'adresse postale de la société qui est désormais : BP 571 Maharepa - 98728 Moorea-Maiao, de l'adresse du domicile de la gérante et de son nom de famille suivant le jugement de divorce du 03/03/2022.

N° 92 1 D, GIE UMA, groupement d'intérêt économique. Réduction du capital du groupement de 280.000 FCFP par voie de remboursement d'une somme de 20.000 FCFP par part puis augmentation du capital d'une somme de 40.000 FCFP par voie de création et émission de deux parts nouvelles de 20.000 FCFP portant désormais le capital à la somme de 160.000 FCFP. Arrivée de l'ASSOCIATION TEAM MAKE VA'A et de l'association RAIATEA YACHT CLUB en qualité de membre du groupement.

N° 14 874 A, Madame HARQUET Laurence Géraldine Thérèse Marguerite. Transfert du siège de l'entreprise et domicile de l'exploitante à résidence Gauguin - Appartement n°4 - 2ème étage - Papeete. Adjonction fabrication et vente de glaces (à base d'eau) qui devient principale (activité secondaire : Négoce). Nom commercial et enseigne : "HERE PAPE PAARII LOLO" à compter du 23/06/2022.

N° 21 3063 A, Madame AMO Elisabeth Puturoa. Report de la date de début d'activité au 01/10/2022.

N° 21 1856 A, Monsieur EHUEINANA Christian. Adjonction d'une nouvelle activité : Location de véhicules sans chauffeur.

N° 21 676 A, Madame CHANG KUI Teumere Frangélia Any né(e) CHUNG SI NAM. Adjonction de l'activité assistante polyvalente.

N° 19 2646 A, Monsieur DEGAGE Noa Monil. Adjonction d'une nouvelle activité à compter du 27/06/2022 : Evénementiels. Nouveau nom commercial : ARSSONI. Nouvelle BP 42314 - Papeete.

N° 19 1183 A, Madame MAITUITU Teuega. Adjonction d'activité : vente fruits/légumes, popcorn, jus, crêpes/pai sans oeufs.

N° 90 658 A, Monsieur CHEONG-SANG Mario Axel Teanau. A compter du 03/06/2022 : Transfert de son établissement complémentaire vers l'établissement principal de son établissement à Raiatea Vaiaau Tumaraa PK 23.5 coté mer. Adjonction de débit de boisson (petite licence à emporter) maintien de ses autres activités.

N° 16 109 B, TRADIBOIS, société à responsabilité limitée à associé unique. L'assemblée générale ordinaire du 01/06/2022 a nommé M. Dimitri TEMPIA, en qualité de gérant à compter du 01/06/2022.

N° 20 386 B, POERANI LEISURE, société à responsabilité limitée. Aux termes d'une assemblée générale en date à Aberdeen (CHINE) du 22/10/2021, le changement de l'objet social a été effectué.

N° 08 20 B, LOOL PACIFIC, société à responsabilité limitée. Aux termes des décisions de l'associé unique du 01/03/2022, Mme Céline MASTNAK a été révoquée de ses fonctions de gérante, l'objet social a été modifié pour y ajouter les activités de consultant et le capital social a été augmenté de 1.900.000 FCFP en le portant de 10.000.000 FCFP à 11.900.000 FCFP par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société, puis diminué de 10.900.000 FCFP par diminution du nombre de parts de 1.090 d'une valeur unitaire de 10.000 FCFP, ledit capital se trouvant ainsi porté à 1.000.000 FCFP. Article 7 : CAPITAL SOCIAL : - Ancienne mention : Le capital social est fixé à la somme de 10.000.000 FCFP ; - Nouvelle mention : Le capital est fixé à la somme de 1.000.000 FCFP.

N° 18 30 B, BORA BORA LAGOON EXCURSIONS, société à responsabilité limitée. Aux termes d'une assemblée générale ordinaire du 08/02/2022, il a été décidé la modification de la dénomination sociale comme suit : BORA BORA LAGOON EXCURSIONS.

N° 16 76 B, TAHITI FASHION STREET, société à responsabilité limitée à associé unique. Suivant l'assemblée générale du 30/06/2021, il a été décidé la continuité de l'activité de la société malgré les pertes et la non dissolution.

N° 18 91 B, WESPORT TAMANU, société à responsabilité limitée. Aux termes des décisions de l'assemblée générale du 10/06/2022, de la cession de parts sociales entre M. Pierre VAN MAELE et M. Arnaud FORTIER et la démission de M. Pierre VAN MAELE de la gérance, M. Arnaud FORTIER est nommé co-gérant de la société.

N° 17 355 B, COOPERATIVE DE PECHE DE KAUKURA, société coopérative maritime. Aux termes d'une assemblée générale du 23/11/2021, il a été décidé le renouvellement du bureau.

N° 05 97 B, LA PLOMBERIE DE FAAA, société à responsabilité limitée. Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire du 25/04/2022, il a été décidé l'augmentation du capital social en le portant de 6.825.000 FCFP à 8.115.000 FCFP. L'article 6 des statuts a été modifié en conséquence.

N° 06 365 B, MAHANA RESORT, société par actions simplifiée. Aux termes d'un acte sous seing privé du 31/03/2022, l'associé unique a pris acte la démission de M. Robert BLAIN de ses fonctions de président et a décidé de nommer à ce poste M. Jean CROTEAU à compter du 01/04/2022.

N° 19 277 B, SO GOOD FOOD BAR, société à responsabilité limitée. Suite au procès-verbal du 09/06/2022, les associés de la société ont décidé d'ajouter une nouvelle enseigne à la société : SO GOOD CAFE.

N° 19 76 C, AREVAREVA 58, société civile. Il résulte d'un acte aux minutes de l'Office Notarial BUIRETTE-CHIN FOO, en date du 11/04/2022, que M. Romain LENCLOS et Melle Caroline ERRERA ont cédé à M. Damien MOUREY, la totalité des parts numérotées de 1 à 100 leur appartenant dans la société LENCLOS - ERRERA. Audit acte, M. Damien MOUREY a été nommé gérant à compter du 11/04/2022, pour une durée limitée, en remplacement de M. Romain LENCLOS et Melle Caroline ERRERA, démissionnaires. La dénomination est désormais AREVAREVA 58 et la boîte postale est désormais BP 1161 - 98713 Papeete.

N° 03 208 B, MF PRODUCTION, société par actions simplifiée. Ouverture d'un établissement qui a pour activité la location du terrain à usage de parking pour les véhicules à compter du 01/05/2021.

*5 Juillet 2022*

N° 09 86 C, TEOU 2, société civile. Aux termes d'un acte reçu par Me Hinata BUILLARD, notaire associé à Pirae, le 31/03/2022, M. Ferenc OLIK a cédé à M. Vincent DUBOIS les 50 parts numérotées 1 à 50 lui appartenant dans la société SCI TEOU 2 et Mme Diane BARON épouse OLIK a respectivement cédé les 50 parts lui appartenant dans la société SCI TEOU 2, savoir : à M. Gérard DUBOIS les 25 parts numérotées 51 à 75 et à Mme Nadine ROBUSCHI épouse DUBOIS les 25 parts numérotées 76 à 100. Audit acte, M. Vincent DUBOIS a été nommé nouveau gérant de ladite société, en remplacement de M. Fenrec OLIK et Mme Diane BARON épouse OLIK, démissionnaires. Le siège a été transféré à Faa'a, Immeuble Te Moana, Pamatai. L'objet social a été étendu.

N° 22 122 C, SCI TEMEIO, société civile. Adjonction de l'activité de location saisonnière à compter du 01/08/2022.

N° 21 3199 A, Monsieur TAUMIHAU Berlioz Robert. Modification survenue sur l'activité.

N° 02 219 C, SCI MUSIGMA, société civile. Aux termes des décisions du 08/03/2022, l'assemblée générale extraordinaire a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de cette date. Elle a nommé M. Pierre SEROLDUFOUR et Mme Claudina MOUX-SEROL en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société. Journal d'annonces légales : JOURNAL OFFICIEL DE LA POLYNESIE FRANÇAISE du 03/06/2022.

N° 91 569 A, Monsieur CHABERT Marc Edmond. Suppression partielle de son activité.

N° 16 1567 A, Monsieur DUPUICH Olivier Ludovic. A compter du 01/07/2022 : Changement d'adresse du domicile. Adjonction des activités : Vente de machines à coudre et de pièces détachées - Artisanat et conseil en entreprise.

N° 21 2873 A, Monsieur BOOSIE Vaea Bob Emmanuel. Adjonction de l'activité de location saisonnière à compter du 01/07/2022 au nom commercial "LA VILLA AU BORD DE L'EAU". Suppression de l'activité de négociant à compter du 21/06/2022.

N° 22 263 A, Madame POROI Riria Elisabeth né(e) TAEREA. A la demande de la cliente, modification du nom commercial : "JENNY CREATION" annulé et remplacé par "JENNY HANDMADE BEAUTIES".

N° 21 1178 A, Monsieur LIGTHART Jephte Hirohiti.

N° 21 542 A, Monsieur FAUA Edouard. Rajout des activités de : Mécanique industrielle, vente de véhicules, location de matériel à compter du 15/06/2022.

N° 20 2936 A, Monsieur MOREAU Thomas Adam. Adjonction des activités secondaires d'importation et de négoce. L'activité de maçonnerie devient l'activité principale à compter du 27/06/2022.

N° 19 1858 A, Monsieur LOPPE Philippe Jean-Luc. Suppression de l'enseigne commerciale "BIRDIE TAHITI FORMATION" à compter du 28/06/2022 "BIRDIE TAHITI" est seul nom commercial de l'entreprise.

N° 19 3015 A, Monsieur MARAETAATA Roberto Tlri. Au 01/02/2022 : Adjonction des activités de commerce d'alimentation générale - Débitant de boisson et quincaillerie. Maintien des autres activités.

N° 19 1320 A, Madame ONNO Tevaite Rozenn. A compter du 28/06/2022, suppression de l'activité de photographe. Adjonction des activités de Guide de randonnée aquatique - Production artisanale de savon - Artisanat. L'activité principale de l'entreprise devient guide de randonnée aquatique.

N° 19 606 A, Madame CABRAL Moea Ambre Vaite. Fermeture de l'établissement secondaire sis à Rangiroa Avatoru à compter du 31/12/2021, entraînant la suppression de l'activité de location saisonnière exploitée sous l'enseigne commerciale "WAIRANI LODGE". Modification de la BP. Au 01/01/2020 : Adjonction des activités de Photographe - Community management - Création de site internet - Production audiovisuelle (Clips). Au 01/01/2021 : Transfert du siège et modification du domicile personnel.

N° 11 1330 A, Madame ANZAI Laurence Marie né(e) DELENATTE. Modification survenue sur l'activité.

N° 10 364 A, Monsieur LABBEYI Honoura René Alexandre Manate. Modification d'adresse domicile, d'adresse entreprise et du nom commercial.

N° 05 196 B, CORNER COFFEE, société à responsabilité limitée. Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire des associés en date du 01/03/2022, il a été décidé de remplacer la dénomination MASTER SANDWICHES pour adopter celle de CORNER COFFEE à compter du même jour. L'article 3 des statuts relatif à la dénomination sociale a été modifiée en conséquence.

N° 10 136 B, MAGASIN YIP, société à responsabilité limitée. Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 11/04/2018, les associés ont pris acte de la nomination de M. Pierre-Marie YIP en qualité de gérant en remplacement de Mme Manuela YIP, démissionnaire.

N° 14 160 B, Valentine YCC, société à responsabilité limitée à associé unique. En date du 01/05/2022, Mme Valentine YAO CHAN CHEONG est nommée gérante de la société en remplacement de Mme Laurence GUILLOUX épouse SELLIER, démissionnaire. L'associé unique a modifié la dénomination sociale de VAIMA COIFFURE pour adopter celle de Valentine YCC et le nom commercial devient Valentine YCC.

N° 20 66 B, GEOCAL FLEET PF, société à responsabilité limitée. Suite aux cessions de parts sociales en date du 07/04/2022, l'article 7 des statuts a été modifié.

N° 14 162 B, MAISONS D'AILLEURS, société à responsabilité limitée. Aux termes d'un acte de cession de parts reçu par Me Alexandrine CLEMENCET, notaire à Papeete le 16/05/2022, M. Thierry KIOU a démissionné de ses fonctions de gérant et Mme Julie REMUSAT et M. Ariiroo MAAMAATUAIAHUTAPU ont été nommés co-gérants en ses lieux et places.

N° 18 1068 A, Monsieur LÉBOUCHER Benezech Hihimahana Raureva. Fermeture de l'établissement de commerce de détails (sis à Arue, côté montagne, centre commercial Raimoana, lot n°7), suite à sa vente à la date du 01/08/2022. Le siège de l'entreprise est transféré à Toahotu, Lotissement Nino, lot 188.

N° 21 215 B, SOWELL, société à responsabilité limitée. Aux termes de l'Assemblée Générale Mixte en date du 07/05/2022, il a été constaté la démission de M. Lionel DAUDIN de ses fonctions de co-gérant de la SARL BE WELL, avec effet à compter du jour de ladite assemblée. Il a également été décidé de remplacer la dénomination BE WELL par SOWELL et d'ajouter à la dénomination SOWELL, l'enseigne commerciale SOWELL TAHITI, à compter du jour de ladite assemblée. Les articles 3 et 16 des statuts relatifs à la dénomination et à la gérance ont été modifiés en conséquence.

N° 09 961 A, Monsieur TRIPAULT Gérard Teikipopeuho Temy Tuitetemohonui. Adjonction des activités de débitant de boisson et commerce de tabac. Maintien de l'autre activité.

N° 17 2635 A, Monsieur PEREZ Charles. Demande de mise à jour de codes n'entraînant aucune nouvelle activité, liés à l'activité de technicien audiovisuel déjà exercée.

*7 Juillet 2022*

N° 17 339 B, SSRP, société à responsabilité limitée. Aux termes d'un acte sous seing privé du 13/05/2022, M. Guy-Paul MULLER a cédé la totalité des parts qu'il détenait dans la société.

N° 21 3213 A, Monsieur GUTIERREZ GOMEZ Ventura. Adjonction d'activité à compter du 05/07/2022 : Location de voiture sans chauffeur.

N° 20 1272 A, Madame UNG Eleana Tekura Gillian. Adjonction des activités secondaires de travaux en tous genres et nettoyage de locaux à compter du 01/07/2022.

N° 19 1761 A, Monsieur PIERRAT David Christophe Tuterai. A la demande du client en date du 01/07/2022 : suppression partielle d'activité de vente en livraison d'agrégats et adjonction d'activités de travaux du bâtiment, import/export et fournisseur négociant.

N° 75 18 A, Monsieur GIAU Léon. Transfert de siège à l'adresse de l'actuel établissement complémentaire : Papeete Immeuble Chin Foo Rue Cardella. Fermeture de l'établissement principal suite à la cession de bail du 05/04/2022 : 419, Boulevard Pomare Papeete - Face poste.

N° 17 1939 A, Monsieur PARIENTE Yoram Teurutaharii O Maeva Lee. Au 01/07/2022 transfert du siège & PCPL et du domicile personnel au PK 14.5 coté montagne S20 début servitude Tihopu Tevaitoa - Tumaraa Raiatea. Adjonction des activités secondaires de promenades en mer au nom commercial "VAKA EXPLORER" et de location saisonnière de meublé de tourisme au nom commercial "THE BANYAN".

N° 19 135 B, FENUA PROD, société à responsabilité limitée. Aux termes d'une décision du 16/06/2022, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la société. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code Civil, les créanciers peuvent faire opposition dans un délai de 30 jours à compter de l'annonce légale. Journal d'annonces légales : JOURNAL OFFICIEL DE LA POLYNESIE FRANÇAISE du 24/06/2022.

*8 Juillet 2022*

N° 21 345 B, BABALOO, société à responsabilité limitée. Aux termes d'une Assemblée générale du 02/12/2021, il a été décidé de modifier la date de clôture de l'exercice social au 30/06. Le premier exercice social se terminera au 30/06/2022. L'article 27 des statuts a été modifié en conséquence.

N° 21 256 B, MARERE TAHITI, société à responsabilité limitée. Par acte de cession de fonds de commerce du 13/09/2021, la SARL MARERE TAHITI a acquis de M. Kevin HOLOZET, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Papeete sous le numéro 10 1324 A, un fonds de commerce d'artisan. Par procès-verbal du 17/02/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'approuver cette acquisition.

N° 05 362 B, VELO FACTORY, société à responsabilité limitée à associé unique. Aux termes d'une assemblée générale du 30/11/2021, il a été décidé de rajouter les activités suivantes à l'objet social : Toutes activités sportives et de loisirs de nature, guide de montagne et de randonnée pédestre, accompagnateur d'activité physique de pleine nature, randonnée pédestre et autres. Soit l'activité suivante : Autres activités liées au sport.

N° 21 323 C, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE HEREHAUNUI, société civile. Aux termes d'un acte reçu par Me Jeanne LOLLICHON, Notaire à Punaauia, le 27/01/2022, M. Serge LALLEMANT a cédé à Mme Claire SHAN la part portant le numéro 120, lui appartenant dans la SCI HEREHAUNUI, avec effet au jour de l'acte, moyennant un prix payé comptant et quittancé dans l'acte. En outre, le siège social a été transféré pour être situé à Arue, Lotissement Moetarava lot 42.

N° 99 61 C, SCI GILBERT, société civile immobilière. Aux termes d'un acte de cession reçu le 17/08/2021, Mme Tamara KINDYNIS-TAMAGNA a démissionné de ses fonctions de gérants et M. Raihau CHAN a été nommé gérant. Le siège social est fixé à Moorea, Terre Apitia - Paopao - BP 4148.

N° 07 185 C, SCI TAOTOOTOA NUI, société civile immobilière. Aux termes d'un acte reçu par Me Jeanne LOLLICHON, Notaire à Punaauia, en date du 19/01/2022, M. Pierre LACOMBE a fait donation en nue-propriété des 100 parts lui appartenant dans la SCI TAOTOOTOA NUI à M. Charles PASCAL-LACOMBE pour 52 parts portant les numéros 1 à 52 et à M. Julien LACOMBE pour 48 parts portant les numéros 53 à 100. En outre, M. Charles PASCAL-LACOMBE a été nommé en qualité de nouveau co-gérant avec M. Pierre LACOMBE. Audit acte, M. Pierre LACOMBE s'est réservé l'usufruit, sa vie durant et le droit de retour sur les droits donnés, qu'il interdit aux donataires d'aliéner ou nantir sa vie durant.

*12 Juillet 2022*

N° 98 22 C, SCI NISMO, société civile. Aux termes d'un acte notarié reçu par Me YAO le 12/05/2022, la SA BRASSERIE DE TAHITI, représentée par M. Jean-Pierre HOUQUES dit FOURCADE, est nommée gérante de la société en remplacement de la SAS SO.FI.MAL.

N° 96 217 B, AIR TAHITI NUI, société anonyme d'économie mixte. Conformément à l'arrêté n° 2994/CM du 23/12/2021 portant la désignation des représentants de la Polynésie Française au sein de la SA EML Air Tahiti Nui, M. Yvonnick RAFFIN est désigné en qualité de représentant de la Polynésie Française pour siéger au Conseil d'administration et dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires en remplacement de Mme Nicole BOUTEAU et M. Jean-Marc MOCELLIN est désigné comme représentant de la Polynésie Française pour siéger au Conseil d'administration en remplacement de Mme Nicole BOUTEAU.

N° 85 105 B, ETABLISSEMENT HERVE MATERIAUX, société anonyme. Aux termes d'une assemblée générale ordinaire du 26/05/2021, il a été décidé le renouvellement des mandats d'administrateurs de Mesdames Marielle Vaiana HERVE et Geneviève TOUITOU pour six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2026.

N° 87 163 B, VIDEO TELE SERVICE, société à responsabilité limitée. L'assemblée générale extraordinaire du 30/05/2022 a pris acte de deux cessions de parts sociales du 30/05/2022. En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.

N° 95 5 B, THE SIX PASSENGERS, société à responsabilité limitée. Par décision du 18/10/2021, l'assemblée générale a décidé conformément aux dispositions de l'article L.223-42 du Code du Commerce de ne pas dissoudre la Société.

N° 20 2871 A, Madame SHAN SEI FAN Lena né(e) TEHAAMARU. Adjonction des activités de consultant et vente de services divers. Modification de la situation matrimoniale (Veuve) à compter du 04/07/2022.

N° 20 2681 A, Monsieur COULIN Christopher Maire-Hirirau. Adjonction des activités de commissionnaire, importation, négoce. L'activité de commissionnaire devient principale. Adjonction d'un nom commercial et d'une enseigne commerciale "PACIFIC TRANSFERT" à compter du 06/07/2022.

N° 19 2796 A, Monsieur LEVERD Vehiatua Vahimarae Oscar. Adjonction d'une enseigne commerciale "LVD INDUSTRIE" à compter du 05/07/2022,.

N° 17 2400 A, Madame ATAI Corinne Atina. Adjonction d'activité.

N° 17 1144 A, Monsieur TUITETE Howens Hono. Suppression de l'enseigne commerciale "WIK'N AFFAIRES" à compter du 06/07/2022.

N° 16 998 A, Monsieur DUMONT Patrick. Adjonction de l'activité de construction de la maison de sa fille à compter du 01/09/2022.

N° 14 1257 A, Madame LENOIR Margot Tepua. A compter du 01/01/2020 : Changement d'adresse du domicile et de l'établissement principal Changement du nom commercial et de l'enseigne. Changement de la situation matrimoniale depuis le 06/04/2016. Changement de l'adresse postale : Adresse du domicile.

N° 13 593 A, Monsieur ASEN Gérard Tanavae. A compter du 06/07/2022 : Modification de l'adresse personnelle et de l'entreprise.

N° 16 78 B, OBTP, société à responsabilité limitée à associé unique. En date du 07/06/2022, l'associé unique a décidé de nommer en qualité de commissaire aux comptes titulaire, la SARL AUDIT ET CONSEIL, représentée par M. Laurent FINDLING et de nommer en qualité de commissaire aux comptes suppléant, M. Yoann BENVENISTE.

N° 18 383 B, TERE UTA, société à responsabilité limitée. L'assemblée générale extraordinaire du 19/01/2022 a décidé la continuation de l'exploitation. L'assemblée générale extraordinaire du 20/06/2022 a nommé un co-gérant.

N° 11 132 B, CAFE MOAK, société à responsabilité limitée. L'assemblée générale extraordinaire du 15/07/2021 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Elle a nommé Mme Erwina CHANSON en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé à Papeete, Lotissement Papeete Nui, Orovini n° 25. Journal d'annonces légales : JOURNAL OFFICIEL DE LA POLYNESIE FRANÇAISE du 03/08/2021.

N° 04 297 B, OCEANIENNE DE FINANCEMENT, société anonyme. Le conseil d'administration de la société OFINA, en sa séance du 22/06/2022, a désigné Mme Marie-José BRARD-AUGER en qualité de directeur général en remplacement de Mme Miri AUNOA. Le mandat de Mme Marie-José BRARD-AUGER prend effet à compter du 01/09/2022.

N° 19 22 C, HAAPS, société civile. Aux termes d'un acte reçu par Me Eric FOUAL, notaire associé à Pirae, le 17/07/2019, Melle Laure GAVIETTO a cédé les 50 parts lui appartenant dans la société SK à M. Eric MORIN. Melle Laure GAVIETTO a démissionné de ses fonctions de co-gérant. La dénomination social SK a été remplacée par celle de HAAPS. Le siège social a été transféré à Mataiea, PK 47.450 côté mer, Centre Médical.

13 Juillet 2022

N° 02 87 C, KURIRI, société civile. Aux termes d'un acte reçu par Me Philippe CLEMENCET le 17/06/2019, Melle Danae MENESES MARCHANT a reçu les 30 parts sociales numérotées de 1 à 30, les parts numérotées de 31 à 100 restant appartenir à M. Georgy HELLOUIN.

19 Juillet 2022

N° 95 136 B, LUIGI, société à responsabilité limitée à associé unique. Aux termes des décisions du 05/05/2022, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 05/05/2022. Elle a nommé Mme Christiane LO TING en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est fixé à Moorea, PK 32.5 côté mer. Journal d'annonces légales : JOURNAL OFFICIEL DE LA POLYNESIE FRANÇAISE du 10/06/2022.

N° 10 37 C, PUNARUU ITI 2010, société civile immobilière. Le 05/05/2022, les associés, réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, ont modifié les statuts suite à la cession de parts intervenue entre la société FG Investissements et la société TC Investissement.

N° 22 463 B, KEALOHA, société à responsabilité limitée. Il résulte du procès verbal des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24/03/2022, dont un exemplaire a été déposé au rang des minutes de la SCP Office notarial BUIRETTE-CHIN FOO, titulaire d'un Office notarial à Papeete, le 24/03/2022 que la société a été transformée en société à responsabilité limitée à compter du même jour. La dénomination de la société a été modifiée pour adopter celle de KEALOHA et son objet social pour tenir compte de sa forme commerciale. En outre ladite assemblée a nommé gérants de la société KEALOHA, sous sa nouvelle forme Messieurs Arnaud LEREBOURS, Noël PANOT et Jean-Luc CHOLET, anciens gérants de la société.

N° 22 464 B, ATA II, société à responsabilité limitée. Il résulte d'une décision en date du 03/06/2022, la modification de l'objet social, de la dénomination et la transformation de la forme juridique.

N° 19 315 C, VAIMATO FINANCEMENT, société civile. La décision de la gérance du 30/06/2022 a acté le retrait de 19 associés de la société.

N° 21 42 C, SARAKATA, société civile immobilière. Le 15/02/2022, cession de parts sociales de M. Albert ALINE à Mme Sonia HUGUET épouse AUNE Le 22/02/2022, cession de parts sociales de la SC BOBCAT à M. Kevin ALINE. Aux termes de l'assemblée générale du 22/02/2022, les associés ont décidé le changement de dénomination sociale en SARAKATA, la nomination de Mme Sonia HUGUET épouse ALINE en tant que gérante et le transfert du siège à Pirae, Rue Yves Martin.

N° 05 198 C, J.C.5, société civile. Aux termes d'un acte sous seing privé du 06/03/2018, déposé aux minutes de la SCP Office Notarial RESTOUT - DELGROSSI - BUIRETTE le 14/03/2018, Messieurs Thierry et Bruno CADET ont cédé leurs parts à Jacques CADET et Mme Coralie CADET.

N° 05 198 C, J.C.5, société civile. Il résulte d'un acte aux minutes de l'Office Notarial BUIRETTE-CHIN FOO en date du 17/12/2021, que M. Jacques CADET a cédé ses 98 parts numérotées 2 à 99 lui appartenant dans la société J.C.5 à M. Moana LE CALVIC, que Mme Coralie CADET a cédé sa part numérotée 100 lui appartenant dans la société J.C.5 à M. Moana LE CALVIC, que la société SOTAFER a cédé sa part numérotée 1 lui appartenant dans le société J.C.5. En conséquence de cette cession de parts, M. Moana LE CALVIC est désormais seul associé et gérant de la société J.C.5.

N° 00 99 C, FETIA PAOFAL, société civile immobilière. Aux termes d'un acte reçu par Me Sebastien HIRSCH, notaire salarié à Papeete, les 23 et 24/12/2021, il a été fait apport à la société FETIA PAOFAL des lots de co-propriété numéros 12,13,67 de la Résidence Paofai sise à Boulevard Pomare, Papeete. L'apport est consenti et accepté moyennant l'attribution à M. Gilles REDON et M. Jean-Louis PELLOUX apporteurs de 34.550 parts nouvelles de 1 FCFP chacune entièrement libérées, numérotées de 100.001 à 134.550. Les articles 6 et 7 des statuts relatifs aux apports et au capital social ont été modifiés en conséquence.

N° 22 235 A, Monsieur ZABE Mathieu. A compter du 08/07/2022 modification de l'adresse personnel et de l'entreprise. Modification de la BP.

N° 22 204 A, Monsieur UTIA Corentin Tumaiti Tane. Adjonction de l'activité artisanat à compter du 13/07/2022.

N° 22 7 A, Madame YU Mehorai Vini né(e) TEARIKI. A compter du 11/07/2022 adjonction activités de vente de service divers (vendeuse, serveuse, caissière, commis de cuisine...) qui sera sous enseigne commerciale "ORAHEI SERVICES". Adjonction enseigne commerciale "LHC FIRIFIRI" liée à l'activité de production de firifiri.

N° 21 624 A, Madame MANAFENUAROA Shirleen Maïna. Adjonction d'une nouvelle activité à compter du 12/07/2022 : Démarcheuse commerciale dans tous domaines. Changement de l'adresse personnelle de l'exploitante : Papeete Résidence Les Terrasses de Taunua Appartement n°8.

N° 18 1738 A, Monsieur HAUATA Matairea Iosepha Jacob. Modification survenue sur l'activité.

N° 17 2533 A, Madame PETIT JEAN Angéla Poura né(e) HOPUU. Fermeture de l'établissement à Punaauia au centre commercial Tamanu Nui local n°8. Transfert de siège : Lotissement Miri 6, avenue Fe'i Punaauia n°627 et l'activité d'onglerie devient itinérante.

N° 17 2057 A, Madame HAUATA Heimaire Eliane né(e) TAAE TEINAORE. Suppression d'activité : Négociant en automobile d'occasion à compter du 06/03/2020. Adjonction d'activités : Carrosserie/Soudure, rénovation extérieure d'automobile - Mécanique - Sellerie automobile. Suppression du nom commercial "MONANGE OCCASION". Adjonction du nom et enseigne commerciale "H.T.T AUTO SERVICES".

N° 10 2077 A, Madame MOU-FA Vaihere Vanessa. Adjonction des activités de location de véhicule sans chauffeur et carwash à compter du 11/07/2022. Adjonction de l'enseigne "MANU RENTAL CAR" pour l'activité de location de véhicule.

N° 08 789 A, Madame ELLIS Annabella né(e) HUUKENA. Report de la date de démarrage du restaurant KOVIVI au 01/01/2023. Bail commercial en cours de finalisation.

N° 91 78 A, Monsieur JEZEQUEL Morgan Luc. L'activité de travaux du bâtiment (T13) est remplacée par travaux en tous genres (T14), Modification de l'adresse du domicile.

*20 Juillet 2022*

N° 14 61 C, SCI FTF IMMOBILIER, société civile. Transfert du siège de la société à Pirae, 345 Rue Marie Frebault; BP 52879.

N° 00 80 C, SCI JUNE, société civile immobilière. Aux termes d'un acte reçu aux minutes par Me Philippe CLEMENCET, notaire à Papeete, en date du 11/03/2022, Melle June YUEN et Melle Jo-Ann YUEN seules associées de la SCI JUNE, apportent les modifications suivantes aux articles concernant le capital social et la nomination du premier gérant, dont la rédaction sera désormais la suivante : Il y a lieu de modifier l'article 6 et deuxième partie des statuts concernant le capital social et la nomination du nouveau gérant dont la rédaction sera désormais la suivante : Article 6 - Capital : Le capital social est fixé à la 180.000 FCFP divisé en 180 parts de 1.000 FCFP chacune, numérotées de 1 à 180 et actuellement réparties de la façon suivante : - 90 parts, numérotées de 1 à 90 par Melle June YUEN ; - 90 parts, numérotées de 91 à 180 par Melle Jo-Ann YUEN. Total égal au nombre de parts composant la capital initial, 180. Deuxième partie - Nomination du gérant : Melle June YUEN a été nommée gérante pour une durée non limitée.

*21 Juillet 2022*

N° 21 1137 A, Madame DEHORS Hinanui Mateata Véronique né(e) MILLAUD. Adjonction de l'activité de pension de famille avec comme nom commercial "VAIUTEUTE LODGE à compter du 06/07/2022, qui devient son activité principale. Maintien de ses autres activités.

N° 21 3430 A, Monsieur TAKI Augustin Teihoarii. Suppression de l'activité de consultant. Adjonction de l'activité d'entretien d'espaces verts et services divers. Nouveau nom commercial : "TAKI WORK SERVICES".

N° 22 961 A, Madame CHAINE Nikita Ruta. Modification survenue sur l'activité.

N° 22 962 A, Madame CHAINE Noëllani Youlène. Modification survenue sur l'activité.

N° 22 1202 A, Madame SABATINI Valérie Françoise né(e) POSER. Adjonction de l'activité gestion administrative (secrétariat), création et vente articles artisanaux à compter du 09/06/2022. Maintien de son activité.

N° 22 1359 A, Monsieur ITCHNER Matahiarii Albert. Adjonction de l'activité de travaux de terrassement à compter du 15/06/2022, qui devient son activité principale. Maintien de son activité.

N° 22 1382 A, Monsieur HOLMAN Manuarii Yvonique. Suppression de l'activité de garde malade à compter du 03/06/2022. Adjonction des activités "Artisanat et travaux en tous genre" à compter du 03/06/2022. L'artisanat devient son activité principale.

N° 21 1062 A, Madame TARAHU Claudia. Adjonction de l'activité de grillades, barbecue (vente de plats) à compter du 29/06/2022. Maintien de son autre activité.

N° 20 2041 A, Monsieur MARRET Fabien Cédric. Rajout de l'activité d'import à compter du 01/08/2022.

N° 20 1871 A, Madame MONACO Vaitiare Milva Marie. Au 18/07/2022 : Ajout des activités de loueur d'espaces publicitaires qui devient l'activité principale et sera exploitée sous l'enseigne "FENUA PUB" et d'encadreur exploitée sous "IVAI PRODUCTION". Suppression du nom commercial "GLOBAL E-COM" qui devient enseigne commerciale.

N° 20 788 A, Madame TUUA Hinarii Ritia. Modification du nom commercial, maintien simplement "RURUTU A VOTRE SERVICE". Transfert de toutes les activités au nouveau siège, plus adjonction de l'activité "fabrication de yaourts".

N° 19 1096 A, Madame RICHARDSON Joanna né(e) TSAI. Adjonction de l'activité de vidéaste (réalisation de films de tous formats) à compter du 01/07/2022.

N° 18 2900 A, Monsieur POTHIER Alfred Hiva. A partir du 01/08/2022, adjonction de l'activité de commerce de textile, accessoires et article de sport au nom de "MARKIZ SPORT". Suppression de l'activité de cyber spot. Maintien des autres activités.

N° 89 4 B, SOCIETE OCEANIENNE POUR LES MATERIAUX TECHNIQUES, société à responsabilité limitée. Par décision des associés en date du 28/02/2021 il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu de dissoudre la société.

N° 88 83 C, SCI MEA MA, société civile immobilière. Aux termes d'un acte notarié reçu par Me BRUGGMANN en date du 19/02/2015, Mme Laurence BRAYE et M. Gérald BRAYE ont acquis la totalité des 36 parts sociales, numérotées de 41 à 76, détenues par feu M. André BRAYE, à hauteur respectivement de 27 et 9 parts sociales grevées de l'usufruit de Mme Laurence BRAYE. Aux termes d'une assemblée générale mixte en date du 30/06/2022, il a été décidé que Mme Laurence BRAYE demeure seule gérante de la société.

18 2274 A, Madame REY Manulani Vaiata né(e) MAAMAATUAIAHUTAPU. Transfert du siège à Papara avec déclaration de l'activité travaux du bâtiment à l'enseigne "ETERA CONSTRUCTION & RENOVATION". Maintien de son activité de bijouterie à Punaauia en tant qu'établissement complémentaire avec l'enseigne "VAI-HINA BIJOUX ET ACCESSOIRES".

N° 12 466 A, Monsieur HATITIO Revaa Ferdinand Farevaa. Adjonction de l'activité de commissionnaire en affaires locales pour l'Huileries de Tahiti.

N° 19 315 C, VAIMATO FINANCEMENT, société civile. Aux termes d'une assemblée générale mixte du 30/06/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Mme Odette WONG LHERMITTE a été nommée en qualité de liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus. Le siège de la liquidation est fixé à Papeari, PK 50 coté montagne. Journal d'annonces légales : JOURNAL OFFICIEL DE LA POLYNESIE FRANÇAISE du 08/07/2022.

26 Juillet 2022

N° 08 237 A, Monsieur HAOATAI Ducoron Ieremia. Adjonction de 2 nouvelles activités : Coursier et services divers en restauration.

N° 12 160 A, Madame CHANSAY Jeannette Mareva né(e) MOU. A compter du 22/07/2022 modification du nom commercial et de l'enseigne "MAHELIA" au lieu de "GAUGUIN TISSUS".

N° 17 1696 A, Madame TEAHUOTOGA Tetuanui Judith. Adjonction de l'activité de location saisonnière en meublée de tourisme avec enseigne "NUUTEA LODGE".

N° 18 180 A, Madame LY WING Monique. Suppression du nom commercial "DREAMY PASSION" (anciens), remplacé par "HEIRANI L CREATIONS" (nouveau) à compter du 22/07/2022.

N° 18 2195 A, Monsieur DAFNIET Frédéric Jean Albert. Adjonction de l'activité secondaire de vente de service divers.

N° 20 996 A, Madame COIRRE Manon Taina. Adjonction des activités : Traiteur vegan (à base de produits d'origine végétale) - Massage à compter du 22/07/2022.

N° 20 1969 A, Madame VINCENT Leiana Tevahinenui né(e) CHARLES. Adjonction de l'activité de location de véhicules sans chauffeur à l'enseigne "EINAKI LOCATION" à compter de ce jour.

N° 20 2678 A, Monsieur RAUFAIA Maiva. Adjonction de l'activité location de scooters.

N° 22 408 A, Madame TEHAHE Diana Urahei Mauritahito. Modification survenue sur l'activité.

N° 22 553 A, Monsieur IENFA Manutea Wilfred Emerico. A compter du 20/07/2022 : Adjonction de l'activité de voyageur exploitée sous l'enseigne "EASY GOING CHARTER". Elle devient l'activité principale de l'entreprise. "ISLAND EXCHANGE" n'est plus nom commercial mais enseigne commerciale.

N° 22 1567 A, Madame ORI Nell Hesther Vaeinui Charline. A compter du 20/07/2022, adjonction de l'activité de vente de services divers et conciergerie.

N° 07 131 C, SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE CLARA, société civile immobilière. Adjonction de l'activité de location saisonnière à compter du 01/08/2022.

28 Juillet 2022

N° 17 185 C, LINDA, société civile immobilière. Aux termes d'un acte reçu par Me Sébastien HIRSCH, notaire salarié à Papeete, le 28/06/2022, Messieurs Mohcen BEN AMARA et David HU ont cédé la totalité des parts leur appartenant dans la société KIYAN & KENZA à M Patrick LANG et Melle Jo-Ann LIU SING. Aux termes de cet acte, M. Mohcen BEN AMARA a démissionné de ses fonctions de gérant à compter du 28/06/2022 et M. Patrick LANG a été nommé gérant à compter du même jour. La dénomination a été modifiée en LINDA et le siège de la société a été transféré de Papeete, Fare Ute à Papeete, 6 Allée Le Parc, Tipaerui. Aux termes du même acte, les articles 3,5 et 7 des statuts relatifs à la dénomination, au siège et au capital social ont été modifiés et le deuxième et troisième paragraphe de l'article 18 relatif à la gérance ont été supprimés. Les articles 33 et 35 devenus sans objet ont été supprimés.

N° 21 1992 A, Madame ROLLAND Marie-Anne. Par acte sous seing privé en date du 12 novembre 2021, Madame Marie-Anne ROLLAND a acquis de Madame Amélie DUPARET, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de Papeete, n° 09 842 A, un fond de commerce officine de Pharmacie exploité à Tepairu - MATAURA - 98754 TUBUAI.

N° 17 53 A, Madame TAPUTU Ethelle Poerava Elma. Fermeture de l'activité de location saisonnière sise à Rue Bonnard, Immeuble Bonno, 1er étage, Papeete. Ouverture d'un nouvel établissement de location saisonnière sise à Résidence Temaao, Appartement n°101, Papeete au 16/03/2022. Le siège de l'entreprise reste à Papeete, Avenue Georges Clemenceau.

N° 22 928 A, Monsieur HAOA Denis Teoroi. Adjonction des activités secondaires de fabrication et vente de Firi-Firi (pas d'utilisation de produits d'origine animale) - Négoce - Chauffeur poids lourd (véhicule appartenant à un tiers) à compter du 21/07/2022.

N° 21 3384 A, Monsieur BIABIANY Eric Fabien. A compter du 01/06/2022 : Transfert de l'établissement à Papara, nouveau domicile à Papara, nom commercial ajouté.

N° 21 2022 A, Monsieur TARAUNU Lyman Tahatia. Modification date de début d'activité : 01/10/2021.

N° 20 1302 A, Monsieur HERVAUD Olan Heifaraariinui. Adjonction de l'activité de travaux en tous genres à compter de ce jour.

N° 99 97 C, SCI HEIRIVAN, société civile immobilière. Aux termes d'un acte reçu par Me Julien CHAN, notaire associé à Punaauia en date du 24/06/2022, M. Jacques VANFAU a donné à Mme Titaina VANFAU épouse ESTALL, les 99 parts de 1.000 FCFP chacune, numérotées de 1 à 99, lui appartenant dans la SCI HEIRIVAN, avec effet à compter du jour de l'acte. M. Jacques VANFAU donne à Mme Titaina VANFAU épouse ESTALL la pleine propriété des 99 parts de 1.000 FCFP chacune, numérotées de 1 à 99, lui appartenant dans la SCI HEIRIVAN, et la totalité de la créance détenue par M. Jacques VANFAU au titre de son compte courant d'associé. Audit acte, Mme Titaina VANFAU épouse ESTALL a été nommée gérante de ladite société pour une durée non limitée, en remplacement de M. Jacques VANFAU, démissionnaire. Mme Titaina VANFAU épouse ESTALL désormais seule associée de la SCI HEIRIVAN décide de modifier l'adresse postale de la société, qui était précédemment : BP 143 - 98713 Papeete, et sera désormais : BP 2840 - 98713 Papeete. Les articles 7 et 16 des statuts ont été modifiés en conséquence.

N° 20 998 A, Monsieur KERHERVE Yoann Gilles Guy. Modification survenue sur l'activité et.

N° 19 3036 A, Monsieur MAUATI Ariiteuira Pupu Jean-Baptiste. Adjonction de l'activité de carrelage à compter du 01/01/2022.

N° 19 771 A, Monsieur VAIRAAROA Karel Maui. Adjonction d'activité de location saisonnière en meublé de tourisme avec l'enseigne "AREA LODGE PUNAAUIA". Extension du nom commercial, nouvelle mention : "KM PACIFIC - IMPORT EXPORT / AREA LODGE PUNAAUIA".

N° 19 305 A, Monsieur LEE Juanito. Adjonction d'activité : Mandataire en assurance à compter du 01/01/2019.

N° 17 2267 A, Monsieur HOATA José Tevaiora Hama Haunui. Modification du téléphone, de la boîte postale et de l'adresse email.

N° 17 1412 A, Monsieur FIORI Matthieu Michel. A compter du 31/12/2021 transfert du siège à Moorea qui devient l'établissement principal et suppression des activités du siège de Papeete "Travaux de construction" et "Location saisonnière" connu sous le nom "Pacific Nui Investment".

N° 15 114 A, Madame MONOT Virginie Clotilde né(e) GIUSTI. Transfert du siège d'entreprise à Moorea, Pihaena, PK 14.300 côté mer. Nouvelle adresse postale BP 353 - 98728 Maharepa.

N° 16 105 C, PHOENIX. Société civile. L'assemblée générale mixte du 15/02/2022 a constaté la fin du mandat de gérant de M. Philippe RENO, décédé le 04/07/2021. Mme Sylviane LABORDERIE-RENOU et M. Alexandre RENO-LABORDERIE demeurent seuls gérants de la société.

*9 Août 2022*

N° 22 280 B, GROUPE CYRACH TAHITI, société à responsabilité limitée. Ouverture d'un établissement à Tiarei, PK 30 Local 1 sous l'enseigne commerciale FIRI RENTAL pour la location de véhicule sans chauffeur.

*11 Août 2022*

N° 87 104 C, SOCIETE CIVILE L'ARTEMISE, société civile. L'assemblée générale extraordinaire du 20/06/2022 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter de ce même jour. Elle a nommé en qualité de liquidateur M. Laurent BESSOU, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et fixé le siège de la liquidation au siège social de la société. Journal d'annonces légales : JOURNAL OFFICIEL DE LA POLYNESIE FRANÇAISE du 08/07/2022.

*12 Août 2022*

N° 05 103 B, LOGISTIQUE ET TRANSIT POLYNESIE, société à responsabilité limitée. Suivant acte sous seing privé en date des 15/12/2021 et 21/12/2021, M. Jacques BERIL et Mme Sylvie LAFUSTE son épouse ont cédé à Mme Ghislaine MOU HING, 25 parts sociales leur appartenant dans la SARL LOGISTIQUE ET TRANSIT POLYNESIE, numérotées de 1 à 25 inclus. M. Jacques BERIL a démissionné de ses fonctions de gérant et Mme Ghislaine MOU HING est nommée gérante de la société.

*8 Septembre 2022*

N° 21 129 B, FARE DU CAFE, société à responsabilité limitée. Adjonction de l'activité secondaire de Vente à emporter à compter du 01/08/2022.

*13 Septembre 2022*

N° 10 270 B, TAM IMPORT, société à responsabilité limitée. Création d'un nouvel établissement en date du 15/04/2019.

N° 22 435 B, CASCO, société par actions simplifiée. Aux termes des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18/07/2022, dont une copie certifiée conforme a été déposée aux minutes de la SCP BUIRETTE-CHIN FOO, le 29/07/2022, il a été décidé : d'augmenter le capital social de 20.000 FCFP pour le porter de 180.000 FCFP à 200.000 FCFP par la création et l'émission au pair de 20 parts sociales nouvelles de 1.000 FCFP chacune, numérotées de 181 à 200, entièrement libérées par compensation de créances ; de modifier la dénomination pour adopter celle de CASCO ; de refondre l'objet social de la société et de modifier l'article 3 des statuts relatif à l'objet social qui disposera désormais : -L'étude et la réalisation de tous projets de construction. - La propriété, l'administration, la mise en valeur, l'exploitation par tous moyens de tous biens et droits mobiliers et immobiliers. - L'édification de tous bâtiments à usage commercial, professionnel, d'habitation et autres. - L'importation, l'achat et la vente de matériaux de construction et tout ce qui se rapporte à l'aménagement de la maison. - La vente de tous biens meubles et immeubles, leur location. - L'achat, la prise à bail, la location de tous immeubles bâtis ou non bâtis, ainsi que leur administration et exploitation. - L'emprunt auprès de tous établissements bancaires, de crédit et autres de toutes sommes nécessaires à la réalisation de l'objet social. - Conférer toutes garanties, cautionnements et hypothèques à la sûreté d'engagement des associés et de sociétés dans lesquelles ils sont eux-mêmes associés. - La participation de la société à tous entreprises ou sociétés créées ou à créer, notamment celles dont l'objet serait susceptible de concourir à la réalisation de l'objet social et par tous moyens, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, fusions, alliances, groupements d'intérêt économique, sociétés en participations. - Et, généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, de nature mobilière ou immobilière, se rattachant à l'objet défini ci-dessus et susceptibles d'en faciliter la réalisation ou le développement ; de transformer la société en société par actions simplifiée à compter du 18/07/2022. M. Stéphane VOUNE a été nommé président de la société sous sa forme de société par actions simplifiée, ancien gérant sous sa forme de société civile.

N° 21 349 B, NOKOILI, société en nom collectif. Rajout d'enseignes : MANDALA TREE et RESPIRE L'ART DU BIEN-ETRE.

N° 15 48 B, EURL BENNETT CHARLES RATIA, société à responsabilité limitée à associé unique. Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 27/07/2022 et statuant conformément à l'article L223-42 du code de commerce, il a été décidé de ne pas dissoudre la société.

N° 11 123 B, SNGV 2 MOOREA, société à responsabilité limitée. Rajout de l'activité de débit de toutes boissons alcoolisées à consommer sur place et à emporter à compter du 05/09/2022.

N° 15 286 B, FROST SERVICE, société à responsabilité limitée à associé unique. Suivant décisions de l'associé unique en date du 02/09/2022, il a été décidé la cessation des activités et la mise en sommeil de la société sans disparition de la personne morale, et ce compter de ce jour.

N° 22 157 C, SCI KVK, société civile immobilière. Ajout au 01/09/2022 de l'activité de Meublé de Tourisme exploitée sous l'enseigne commerciale CHEZ VINCENT ET KAREN sis à Papeete, Résidence Le Grand Large Appartement A45.

*20 Septembre 2022*

N° 03 309 C, SCI SYRIMA, société civile. A compter du 01/01/2021, démarrage de l'activité de Location saisonnière en lieu et place du 23/06/2021.

*22 Septembre 2022*

N° 09 246 B, VAIHERE API, société à responsabilité limitée. Fin de la période de mise en sommeil de la société à compter du 19/09/2022.

N° 21 192 B, BLUE WATER FISHING, société à responsabilité limitée à associé unique. L'associé unique a décidé de procéder au report de la date de début d'activité qui sera fixée au 01/07/2023.

*27 Septembre 2022*

N° 22 142 B, H2O INGENIERIE, société à responsabilité limitée. Il a été décidé de reporter la date de début d'activité au 01/02/2023.

*29 Septembre 2022*

N° 10 201 B, DESIGN IT, société à responsabilité limitée à associé unique. Ajout d'un nom commercial au 01/09/2022 : TIKI.

N° 20 23 B, L.A PRODUCTION TAHITI, société à responsabilité limitée. En date du 16/08/2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé à compter de la même date de modifier la date de clôture de l'exercice : du 01/07 au 30/06, soit 12 mois. L'article 39 des statuts a été modifié en conséquence. L'exercice social de l'année 2022/2023 commence exceptionnellement le 03/04/2022 pour se terminer au 30/06/2023.

N° 10 2 C, SCI KIRIHOU, société civile immobilière. Cessation d'activité sans disparition de la personne morale (mise en sommeil) à compter du 31/08/2022.

*4 Octobre 2022*

N° 21 33 B, IUBER SERVICES SARL, société à responsabilité limitée. Cessation totale des activités sans disparition de la personne morale (mise en sommeil) à compter du 30/09/2022.

N° 11 131 B, BEBE KING, société à responsabilité limitée à associé unique. Au 30/09/2022, mise en sommeil de la société.

N° 20 398 B, SARL EIFFEL ARTS ET CARRELAGE, société à responsabilité limitée. Mise en sommeil de la société à compter du 30/09/2022.

*11 Octobre 2022*

N° 18 175 C, MAHANA ITI, société civile immobilière. Ajout de l'activité de Location de salles à compter du 31/10/2022.

Fait à Papeete, le 24 avril 2022.

*Le greffier,*

Mérine LE GALL.

## ASSOCIATIONS

(Arrêté n° 2855 CM du 26/12/2018 modifié  
Arrêté 2856 CM du 26/12/2018  
Avis n° 23813 MEF/DGAE du 20 décembre 2022)

### ASSOCIATION LOI 1901

#### CONSTITUTION D'ASSOCIATION

*Annonce n° 44262*

#### **CLARK-TEFAU FAMILY**

*Objet* : - La sortie de l'indivision

- Faciliter les recherches et autres concernant les terres appartenant et pouvant appartenir à Faumea HAERETAHAA épouse TEFAU et ses ancêtres

- De participer et de représenter la famille pour tout partage amiable ou judiciaire

- D'organiser des sorties et manifestations diverses ayant pour but de resserrer les liens familiaux entre ses membres la famille

*Siège social* : Les Vallons de ATIMA lot 74 MAHINA

*Déclaration du 23 mai 2023 - Récépissé n° W9P1010612*

*Annonce n° 28624*

#### **HAU NUI NO TEAHUPOO**

*Objet* : Cette association a pour objets, sous l'autorité permanente de son (sa) président(e) :

1/ L'accompagnement et l'aide aux familles en difficultés économiques et sociales dans la Commune ;

2/ L'accompagnement et l'aide aux jeunes de la Commune pour leur insertion dans la vie professionnelle (Des aides à la création d'entreprise ; à la formation ; dans les démarches administratives..) ;

3/ D'organiser et coordonner les fêtes et manifestations ;

4/ D'aider à la poursuite du progrès moral et professionnel des jeunes ;

5/ D'organiser des sorties toute la Polynésie, des manifestations diverses et des voyages internationaux ayant pour but de resserrer les liens amicaux entre ses membres, d'échanger nos cultures avec les autres associations des îles ou d'autres pays ;

6/ D'organiser des séances d'informations et de sensibilisation sur les méfaits et conséquences de la drogue, sur la prévention routière et environnementale (protéger, lutter contre la pollution).

*Siège social* : TEAHUPOO 14,600 Côté Montagne.

*Déclaration du 27 avril 2023 - Récépissé n° W9P1010641*

**COMMANDE PUBLIQUE**

(Arrêté n° 2855 CM du 26/12/2018 modifié  
Avis n° 23813 MEF/DGAE du 20 décembre 2022)

**MARCHES PUBLICS****AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE****APPEL D'OFFRES POUR UNE MISSION DE REPERAGE  
ET DE DISGNOTIC AMIANTE ET PLOMB  
POUR LES LOTISSEMENTS OPH**

Annonce n° 98404

**1. Informations relatives à l'acheteur public**

1° Catégorie : Etablissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) de la Polynésie française.

2° Nom et coordonnées de l'acheteur : OFFICE POLYNESIEN DE L'HABITAT, Pirae, rue afarerii, BP 1705-98713 PPT, tél. : 40 46 36 36, courriel : bm@oph.pf.

3° Autorité compétente pour mener les opérations de passation et de signature du marché : Directeur Général de l'OPH.

**2. Objet et caractéristiques principales**

1° Objet : Appel d'offres pour une mission de repérage et de disgnostic amiante et plomb pour les lotissements OPH.

2° Catégorie de prestations à laquelle se rattache le marché : Services.

3° Type de marché : Il s'agit de prestations intellectuelles.

4° Lieu d'exécution des prestations ou de livraison de la commande : Polynésie française.

5° Durée du marché : stipulée dans les documents du marché

6° Variantes autorisées : Non.

3. **Forme du marché** : Marché simple.

4. **Prestations divisées en lots** :

Lot 1 : TIPAERUI GRAND ;

Lot 2 : TEMAURI VILLAGE ;

Lot 3 : HAUTS DU TIRA ;

Lot 4 : PAPEAVA / NOHORAA I PUATEHU / TITIORA UTA / TAUPEAHOTU ;

Lot 5 : LUINE / O MAMA'O 1 / O MAMA'O 2 / PAPAROA ;

Lot 6 : CITE GRAND / TRANSIT FAUTAUA ;

Lot 7 : TRANSIT BEL AIR ;

Lot 8 : N  
AHOATA.

Les modalités de soumission aux lots ainsi que les modalités de leur attribution sont définies dans le règlement de la consultation.

5. **Type de procédure** : Appel d'offres ouvert.

**6. Conditions de participation - pièces à fournir par les candidats**

1° Situation juridique, fiscale et sociale des opérateurs : Définie dans le règlement de la consultation.

2° Documents et renseignements relatifs aux capacités des candidats : Défini(s) dans le règlement de la consultation.

7. **Critères d'attribution** : Les critères d'attribution et les conditions de leur mise en oeuvre sont définis dans le règlement de la consultation ou la lettre d'invitation au dialogue.

**8. Conditions de délai**

1° Date limite de remise des candidatures ou des offres : Le 23 juin 2023 à 11 heures.

2° Délai de validité des offres à compter de la date limite de réception des offres : 120 jours.

**9. Renseignements complémentaires**

1° Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus (administratifs et/ou techniques) : Service des marchés de l'OPH - Pirae, rue afarerii / courriel : bm@oph.pf.

2° Adresse auprès de laquelle le dossier de consultation des entreprises peut être consulté, retiré ou téléchargé : Site internet de l'OPH [www.oph.pf/Appel-offres](http://www.oph.pf/Appel-offres) ou au Service des marchés de l'OPH - Pirae, rue afarerii / courriel : bm@oph.pf.

**10. Conditions de remise des offres et / ou des candidatures**

1° Contenu du pli à remettre : Défini dans le règlement de la consultation.

2° Adresse et modalités de remise des plis : Les offres seront remises sous enveloppe cachetée, qui devra contenir deux (2) sous-chemises intérieures ;

1) Une revêtu de la mention "CANDIDATURE", composée des pièces A à E citées à l'article 4.1 du RPAO ;

2) Une revêtu de la mention "OFFRE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE", composée de la pièce F citée à l'article 4.2 du RPAO. À noter, dans ce cas précis, que le candidat doit constituer autant de sous-chemises que de lots auxquels il soumissionne.

L'enveloppe devra porter l'adresse et la mention suivante :

Monsieur le Directeur Général de l'O.P.H  
BP 1705 – PPT – Tahiti

"Appel d'offre pour une mission de repérage et de diagnostic amiante et plomb dans les lotissements OPH – communes de Papeete, Pirae et Punaauia - Île de TAHITI".

LOT(S) N° .....

À N'OUVRIR QU'EN SÉANCE DE DÉPOUILLEMENT

NOTE IMPORTANTE : L'attention des soumissionnaires est attirée sur le fait que toute offre non conforme aux conditions d'envoi dans sa forme pourra être refusée.

11. Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de la Polynésie française, avenue Pouvanaa-a-Oopa, BP 4522, 98713 Papeete, tél. : 40 50 90 25, fax : 40 45 17 24, courriel : greffe.ta-papeete@juradm.fr, site internet : <http://polynesie-francaise.tribunaladministratif.fr/>.

12. Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 23 mai 2023.

## RECONFIGURATION ET MISE AUX NORMES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE DE TEVAITOA

Annonce n° 74951

### 1. Informations relatives à l'acheteur public

1° Catégorie : Commune.

2° Nom et coordonnées de l'acheteur : Commune de Tumaraa, Pk 15 côté mer - Tevaitoa, BP 31 - 98735 Uturoa, tél. : 40 60 25 75, fax : 40 60 25 81, courriel : raromatai.architecture@mail.pf et [commandepublique@commune-tumaraa.pf](mailto:commandepublique@commune-tumaraa.pf).

3° Autorité compétente pour mener les opérations de passation et de signature du marché : Monsieur le maire de la commune de Tumaraa.

### 2. Objet et caractéristiques principales

1° Objet : Travaux de reconfiguration et mise aux normes de l'école élémentaire de Tevaitoa.

2° Catégorie de prestations à laquelle se rattache le marché : Travaux.

3° Type de marché : Simple exécution de travaux.

4° Lieu d'exécution des prestations ou de livraison de la commande : Pk 15 côté mer dans la commune associée de Tevaitoa (commune de Tumaraa), sur l'île de Raiatea.

5° Durée du marché : stipulée dans les documents du marché

6° Variantes autorisées : Oui.

3. Forme du marché : Marché simple.

### 4. Prestations divisées en lots :

Lot 01 : Terrassements généraux - gros œuvre - traitement anti-termites

Lot 02 : Charpente bois - couverture métallique

Lot 03 : Menuiseries extérieures aluminium - serrurerie

Lot 04 : Menuiseries bois - faux plafond

Lot 05 : Electricité - courants fort/faible

Lot 06 : Plomberie - sanitaires

Lot 07 : Revêtements scellés - collés

Lot 08 : Peinture

Lot 09 : V.R.D. - assainissement

Lot 10 : Désamiantage du préau.

Les modalités de soumission aux lots ainsi que les modalités de leur attribution sont définies dans le règlement de la consultation.

5. Type de procédure : Appel d'offres ouvert.

6. Conditions de participation - pièces à fournir par les candidats

1° Situation juridique, fiscale et sociale des opérateurs : Définie dans le règlement de la consultation.

2° Documents et renseignements relatifs aux capacités des candidats : Défini(s) dans le règlement de la consultation

7. Critères d'attribution : Les critères d'attribution et les conditions de leur mise en oeuvre sont définis dans le règlement de la consultation ou la lettre d'invitation au dialogue.

### 8. Conditions de délai

1° Date limite de remise des candidatures ou des offres : Le 04 août 2023 à 13 heures.

2° Délai de validité des offres à compter de la date limite de réception des offres : 180 jours.

### 9. Renseignements complémentaires

1° Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus (administratifs et/ou techniques) : Pk 15 côté mer - Tevaitoa, BP 31 - 98735 Uturoa, tél. : 40 60 25 75, fax : 40 60 25 81, courriel : raromatai.architecture@mail.pf et [commandepublique@commune-tumaraa.pf](mailto:commandepublique@commune-tumaraa.pf).

2° Adresse auprès de laquelle le dossier de consultation des entreprises peut être consulté, retiré ou téléchargé : Pk 15 côté mer - Tevaitoa, BP 31 - 98735 Uturoa, tél. : 40 60 25 75, fax : 40 60 25 81, courriel : raromatai.architecture@mail.pf et [commandepublique@commune-tumaraa.pf](mailto:commandepublique@commune-tumaraa.pf).

### 10. Conditions de remise des offres et/ou des candidatures

1° Contenu du pli à remettre : Défini dans le règlement de la consultation.

2° Adresse et modalités de remise des plis : Les dossiers des candidats sont :

- transmis, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, soit par remise contre récépissé, soit par tout autre moyen permettant de faire la preuve de leur dépôt dans les délais impartis à l'article 11 du présent règlement de la consultation et à l'adresse mentionnée au 1.2 du présent règlement de la consultation.

- transmis sous enveloppe cachetée. Cette enveloppe porte l'indication "Reconfiguration et mise aux normes de l'école élémentaire de Tevaitoa" ainsi que la mention "à n'ouvrir qu'en séance de dépouillement".

11. Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de la Polynésie française, avenue Pouvanaa-a-Oopa, BP 4522, 98713 Papeete, tél. : 40 50 90 25, fax : 40 45 17 24, courriel : greffe.ta-papeete@juradm.fr, site internet : <http://polynesie-francaise.tribunaladministratif.fr/>.

12. Date d'envoi du présent avis à la publication : Le 24 mai 2023.

## AAPC N°23/08 - TRAVAUX DE SECURISATION DE TALUS SECTEUR TAAPUNA/TEFAUTEA

Annonce n° 72546

### 1. Informations relatives à l'acheteur public

1° Catégorie : Commune.

2° Nom et coordonnées de l'acheteur : Commune de Punaauia représentée par M. Simplicio LISSANT, Hôtel de ville de Punaauia, BP 13001 98717 Punaauia, tél. : +689.40.86.56.64 / +689.40.86.56.98, courriel : [commandepublique@mairiedepunaauia.pf](mailto:commandepublique@mairiedepunaauia.pf).

3° Autorité compétente pour mener les opérations de passation et de signature du marché : Le maire de la commune de Punaauia, M. Simplicio LISSANT.

#### 2. *Objet et caractéristiques principales*

1° Objet : AAPC n°23/08 – Travaux de sécurisation de talus secteur Taapuna/Tefautea.

2° Catégorie de prestations à laquelle se rattache le marché : Travaux.

3° Type de marché : Simple exécution de travaux.

4° Lieu d'exécution des prestations ou de livraison de la commande : Commune de Punaauia.

5° Durée du marché : stipulée dans les documents du marché

6° Variantes autorisées : Non.

3. *Forme du marché* : Marché simple.

4. *Prestations divisées en lots* : Non.

5. *Type de procédure* : Appel d'offres ouvert.

6. *Conditions de participation - pièces à fournir par les candidats*

1° Situation juridique, fiscale et sociale des opérateurs : Définie dans le règlement de la consultation.

2° Documents et renseignements relatifs aux capacités des candidats : Défini(s) dans le règlement de la consultation.

7. *Critères d'attribution* : Les critères d'attribution et les conditions de leur mise en oeuvre sont définis dans le règlement de la consultation ou la lettre d'invitation au dialogue.

#### 8. *Conditions de délai*

1° Date limite de remise des candidatures ou des offres : Le 03 juillet 2023 à 11 heures.

2° Délai de validité des offres à compter de la date limite de réception des offres : 120 jours.

#### 9. *Renseignements complémentaires*

1° Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus (administratifs et/ou techniques) : Administratif : 40 86 56 98, [commandepublique@mairiedepunaauia.pf](mailto:commandepublique@mairiedepunaauia.pf) Technique : tel. : 40 54 16 66 [tehui.gola@mairiedepunaauia.pf](mailto:tehui.gola@mairiedepunaauia.pf).

2° Adresse auprès de laquelle le dossier de consultation des entreprises peut être consulté, retiré ou téléchargé : [Commandepublique@mairiedepunaauia.pf](mailto:Commandepublique@mairiedepunaauia.pf) / +689.40.86.56.64.

#### 10. *Conditions de remise des offres et/ou des candidatures*

1° Contenu du pli à remettre : Défini dans le règlement de la consultation.

2° Adresse et modalités de remise des plis : Les propositions seront remises sous une enveloppe unique fermée (par lot s'il y en a) à l'adresse suivante :

Hôtel de ville de PUNAUIA

Pôle commande publique – Direction générale des services  
BP 13 001- 98 717 Punaauia

Les plis seront :

- Soit remis contre récépissé les jours ouvrables aux heures de réception, à l'adresse susvisée.

- Soit envoyés par la poste, par pli recommandé, avec accusé de réception postal à l'adresse susvisée. Le cachet de la poste ne fera pas foi, les candidats prendront leurs dispositions afin que les plis arrivent dans les délais.

Dans tous les cas, les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limite fixée dans le présent AAPC.

Heures de réception des offres : du lundi au vendredi de 7h30 à 11h30 et de 12h30 à 15h30 sauf le vendredi jusqu'à 14h30

11. *Instance chargée des procédures de recours* : Tribunal administratif de la Polynésie française, avenue Pouvanaa-a-Oopa, BP 4522, 98713 Papeete, tél. : 40 50 90 25, fax : 40 45 17 24, courriel : [greffe.ta-papeete@juradm.fr](mailto:greffe.ta-papeete@juradm.fr), site internet : <http://polynesie-francaise.tribunaladministratif.fr/>.

12. *Date d'envoi du présent avis à la publication* : Le 23 mai 2023.

### **ETUDE POUR L'ELABORATION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE LA COMMUNE DE RIMATARA**

*Annonce n° 88117*

#### 1. *Informations relatives à l'acheteur public*

1° Catégorie : Commune.

2° Nom et coordonnées de l'acheteur : Commune de Rimatara, Rimatara Iles Australes, 98752 RIMATARA, tél. : 40944279, fax : 40944269, courriel : [courrier@commune-rimatara.pf](mailto:courrier@commune-rimatara.pf).

3° Autorité compétente pour mener les opérations de passation et de signature du marché : Monsieur le maire de la commune de Rimatara.

#### 2. *Objet et caractéristiques principales*

1° Objet : Etude pour l'élaboration du schéma directeur d'assainissement des eaux usées de la commune de Rimatara.

2° Catégorie de prestations à laquelle se rattache le marché : Services.

3° Type de marché : Etude.

4° Lieu d'exécution des prestations ou de livraison de la commande : commune de RIMATARA.

5° Durée du marché : stipulée dans les documents du marché

6° Variantes autorisées : Non.

3. *Forme du marché* : Marché simple.

4. *Prestations divisées en lots* : Non.

5. *Type de procédure* : Appel d'offres ouvert.

6. *Conditions de participation - pièces à fournir par les candidats*

1° Situation juridique, fiscale et sociale des opérateurs : Définie dans le règlement de la consultation.

2° Documents et renseignements relatifs aux capacités des candidats : Défini(s) dans le règlement de la consultation.

7. *Critères d'attribution* : Les critères d'attribution et les conditions de leur mise en oeuvre sont définis dans le règlement de la consultation ou la lettre d'invitation au dialogue.

8. *Conditions de délai*

1° Date limite de remise des candidatures ou des offres : Le 30 juin 2023 à 11 heures.

2° Délai de validité des offres à compter de la date limite de réception des offres : 180 jours.

9. *Renseignements complémentaires*

1° Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus (administratifs et/ou techniques) : manfred.mahaa@commune-rimatara.pf et dip@polynesie-francaise.pref.gouv.fr.

2° Adresse auprès de laquelle le dossier de consultation des entreprises peut être consulté, retiré ou téléchargé : dip@polynesie-francaise.pref.gouv.fr.

10. *Conditions de remise des offres et /ou des candidatures*

1° Contenu du pli à remettre : Défini dans le règlement de la consultation.

2° Adresse et modalités de remise des plis : Le pli contenant la candidature et l'offre peut-être acheminé par voie postale en recommandé avec avis de réception postale ou déposé sur place contre récépissé, à l'adresse ci-dessous :

Haut-commissariat de la République en Polynésie française

43, Avenue Pouvana'a a Oopa  
98713 Papeete

11. *Instance chargée des procédures de recours* : Tribunal administratif de la Polynésie française, avenue Pouvanaa-a-Oopa, BP 4522, 98713 Papeete, tél. : 40 50 90 25, fax : 40 45 17 24, courriel : greffe.ta-papeete@juradm.fr, site internet : <http://polynesie-francaise.tribunaladministratif.fr/>.

12. *Date d'envoi du présent avis à la publication* :

Le 24 mai 2023.

**ETUDE POUR L'ELABORATION DU PLAN MUNICIPAL DE GESTION DES DECHETS DE LA COMMUNE DE RIMATARA**

*Annonce n° 35682*

1. *Informations relatives à l'acheteur public*

1° Catégorie : Commune.

2° Nom et coordonnées de l'acheteur : Commune de Rimatara, Rimatara Iles Australes, 98752 RIMATARA, tél. : 40944279, fax : 40944269, courriel : courrier@commune-rimatara.pf.

3° Autorité compétente pour mener les opérations de passation et de signature du marché : Monsieur le maire de la commune de Rimatara.

2. *Objet et caractéristiques principales*

1° Objet : Etude pour l'élaboration du plan municipal de gestion des déchets de la commune de Rimatara.

2° Catégorie de prestations à laquelle se rattache le marché : Services.

3° Type de marché : Etude.

4° Lieu d'exécution des prestations ou de livraison de la commande : commune de RIMATARA.

5° Durée du marché : stipulée dans les documents du marché

6° Variantes autorisées : Non.

3. *Forme du marché* : Marché simple.

4. *Prestations divisées en lots* : Non.

5. *Type de procédure* : Appel d'offres ouvert.

6. *Conditions de participation - pièces à fournir par les candidats*

1° Situation juridique, fiscale et sociale des opérateurs : Définie dans le règlement de la consultation.

2° Documents et renseignements relatifs aux capacités des candidats : Défini(s) dans le règlement de la consultation.

7. *Critères d'attribution* : Les critères d'attribution et les conditions de leur mise en oeuvre sont définis dans le règlement de la consultation ou la lettre d'invitation au dialogue.

8. *Conditions de délai*

1° Date limite de remise des candidatures ou des offres : Le 30 juin 2023 à 11 heures.

2° Délai de validité des offres à compter de la date limite de réception des offres : 180 jours.

9. *Renseignements complémentaires*

1° Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus (administratifs et/ou techniques) : manfred.mahaa@commune-rimatara.pf et dip@polynesie-francaise.pref.gouv.fr.

2° Adresse auprès de laquelle le dossier de consultation des entreprises peut être consulté, retiré ou téléchargé : dip@polynesie-francaise.pref.gouv.fr.

10. *Conditions de remise des offres et /ou des candidatures*

1° Contenu du pli à remettre : Défini dans le règlement de la consultation.

2° Adresse et modalités de remise des plis : Le pli contenant la candidature et l'offre peut-être acheminé par voie postale en recommandé avec avis de réception postale ou déposé sur place contre récépissé, à l'adresse ci-dessous :

Haut-commissariat de la République en Polynésie française

43, Avenue Pouvana'a a Oopa  
98713 Papeete

11. *Instance chargée des procédures de recours* : Tribunal administratif de la Polynésie française, avenue Pouvanaa-a-Oopa, BP 4522, 98713 Papeete, tél. : 40 50 90 25, fax : 40 45 17 24, courriel : greffe.ta-papeete@juradm.fr, site internet : <http://polynesie-francaise.tribunaladministratif.fr/>.

12. *Date d'envoi du présent avis à la publication* :

Le 24 mai 2023.

**AVIS RECTIFICATIF****RECTIFICATIF A L'AVIS D'APPEL PUBLIC  
A LA CONCURRENCE**

*Annonce n° 99674*

*1. Informations relatives à l'acheteur public*

1° Catégorie : Etablissement public à caractère administratif (EPA) de la Polynésie française.

2° Nom et coordonnées de l'acheteur : Centre Hospitalier de la Polynésie française (CHPF), Avenue du Général de Gaulle – 98715 Pirae, BP 1640 – 98713 Papeete, tél. : 40.48.61.24, fax : 40.48.63.23, courriel : dap.marches@cht.pf.

2. *Objet* : Fourniture de produits à usage unique pour la cuisine pour le CHPF.

3. *Rectification* : Nouvelle date limite de remise des candidatures ou des offres : le 19 juin 2023 à 12 heures.

Article 9 – DELAI ET MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

La date et l'heure limites de remise des candidatures et des offres sont fixées au 19/06/2023 12h00 (Heure de Papeete en Polynésie française) délai de rigueur.

4. *Date d'envoi du présent avis à la publication* : Le 22 mai 2023.

**AVIS RECTIFICATIF****RECTIFICATIF A L'AVIS D'APPEL PUBLIC  
A LA CONCURRENCE**

*Annonce n° 94285*

*1. Informations relatives à l'acheteur public*

1° Catégorie : Etablissement public à caractère administratif (EPA) de la Polynésie française.

2° Nom et coordonnées de l'acheteur : Centre Hospitalier de la Polynésie française (CHPF), Avenue du Général de Gaulle – 98715 Pirae, BP 1640 – 98713 Papeete, tél. : 40.48.61.24, fax : 40.48.63.23, courriel : dap.marches@cht.pf.

2. *Objet* : Fourniture de consommables pour le service reprographie du CHPF.

3. *Rectification* : Nouvelle date limite de remise des candidatures ou des offres : le 19 juin 2023 à 12 heures.

Article 9 – DELAI ET MODALITES DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

La date et l'heure limites de remise des candidatures et des offres sont fixées au 19/06/2023 12h00 (Heure de Papeete en Polynésie française) délai de rigueur.

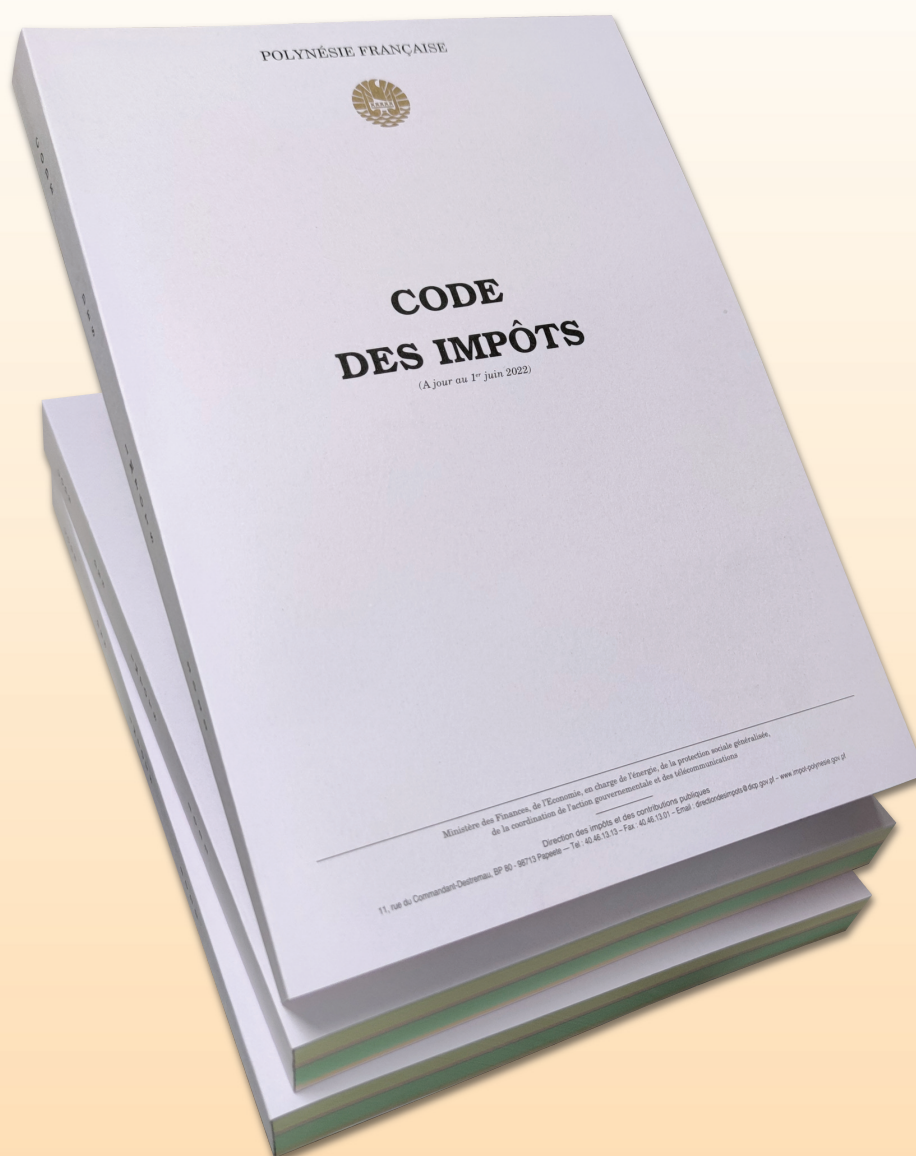
4. *Date d'envoi du présent avis à la publication* : Le 22 mai 2023.



**SIO****SERVICE DE L'IMPRIMERIE OFFICIELLE**  
FARE NENE'IRA'A PARAU A TE HAU FENUA

# Le Code des Impôts

## à jour au 1<sup>er</sup> juin 2022



**est disponible à la vente**  
**au prix de 5.880 F CFP TTC**



# Le Tarif des Douanes de Polynésie française



est disponible à la vente  
au prix de 5.495 F CFP TTC les 2 volumes